



Indicateurs d'accès et de partage des avantages pour le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal

Étude commandée par le Secrétariat de la
Convention sur la diversité biologique

Sous la direction de
Melania Muñoz-García
Alejandro Lago
Amber H. Scholz



LE PLAN POUR LA BIODIVERSITÉ

Pour la vie sur terre

Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons “Attribution – Pas d’utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International”.



L’image de couverture a été générée par l’intelligence artificielle de *Nightcafe* à partir du mot-clé "biodiversité". Les images de la page de titre de chaque chapitre ont été élaborées à partir de la *boîte à outils du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal*, avec l’autorisation de l’auteur.

La présente est une traduction non officielle de la version originale en anglais. Veuillez noter que seule la version originale en anglais a été révisée et acceptée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et que cette dernière prévaut.

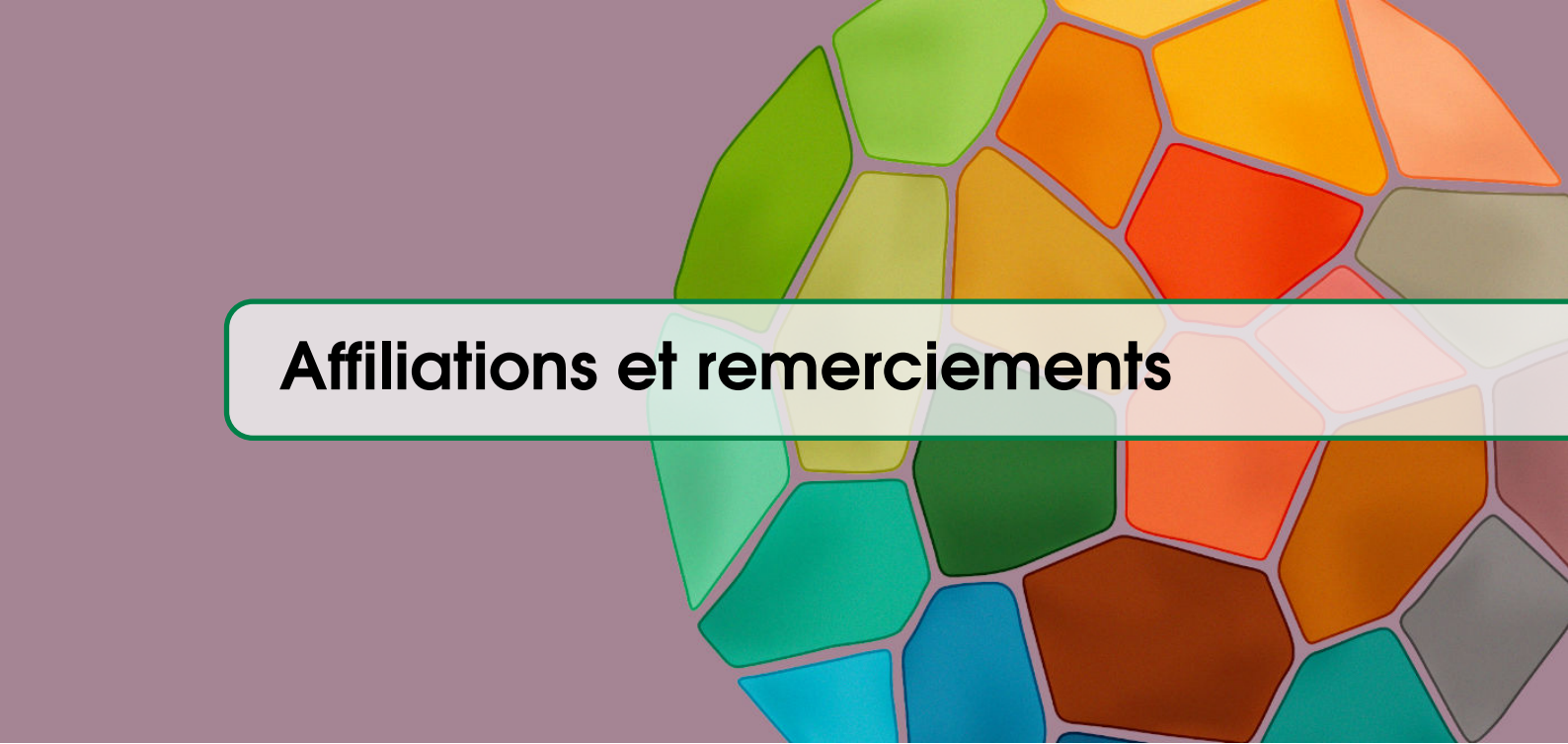
Veuillez citer comme suit :

Melania Muñoz-García, Alejandro Lago, Amber H. Scholz. 2024.

Access and Benefit-Sharing Indicators for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework, CBD/SBSTTA/ 26/INF/12. Secretariat of the Convention on Biological Diversity.
<https://www.cbd.int/doc/c/6920/4e1e/8a6ba925279ea19033eb8ed2/sbstta-26-inf-12-en.pdf>

Ce document a été compilé avec *L^AT_EX*, sur la base du *modèle The Legrand Orange Book*.

French Version 1.0, May 2024



Affiliations et remerciements

Affiliation des auteurs et des contributeurs par ordre alphabétique

Suhel al-Janabi

GeoMedia, Initiative de renforcement des capacités pour l'APA (ABS CDI - ABS Capacity Development Initiative)

Servane Baufumé

Centre français de recherche agronomique pour le développement international (CIRAD)

Julia Duerschlag

Institut Leibniz Collection allemande de micro-organismes et de cultures cellulaires GmbH (DSMZ)

Davide Faggionato

DSMZ

Amber H. Scholz

DSMZ

Alejandro Lago

Consultant indépendant

Sélim Louafi

CIRAD

Hartmut Meyer

ABS CDI

Melania Muñoz-García

DSMZ

Genuar Núñez Vega

DSMZ

Pablo Orozco

DSMZ & Institut Leibniz pour la recherche sur les zoos et la faune sauvage (IZW)

Julie Roy

Consultant indépendant

Débora S. Raposo

Fédération allemande pour les données biologiques (GFBio) & DSMZ

Entretiens avec les pays

Les auteurs souhaitent remercier les collègues de l’Afrique du Sud, de l’Argentine, de l’Australie, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, de la Côte d’Ivoire, de l’Éthiopie, de l’Espagne, de la France, de l’Inde, du Maroc, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, de la Suisse et du Viêt Nam pour leur participation aux entretiens et au dialogue sur les procédures et les indicateurs en matière d’Accès et partage des avantages (APA).

Entretiens avec des experts

Nous tenons à remercier Manuela da Silva (Fondation Oswaldo Cruz (FIOCRUZ)), Pierre du Plessis, Viviana Figueroa (International Indigenous Forum on Biodiversity (Forum international autochtone sur la biodiversité) (IIFB)), Tim Hirsch (Global Biodiversity Information Facility (Système mondial d’information sur la biodiversité) (GBIF))¹, Sarah Laird (People and Plant International (PPI)), Chris Lyal (Natural History Museum of London), Daniele Manzella (Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)), Dominique Muyldermans (Croplife), Bupe Mwambingu (Basecamp Research), María Julia Oliva (Union for Ethical Biotrade (Union pour le biocommerce éthique) (UEBT)), Prof. Won-Seok Park (Chung Ang University, School of Law), Michelle Rourke et Fran Humphries (Law Futures Centre de l’Université Griffith), Susanti Ruliyana¹ (Agence nationale pour la recherche et l’innovation de l’Indonésie), Daphne Yong-d’Hervé (Chambre de commerce internationale (CCI)), et les membres du caucus de l’IIFB pour leur participation aux entretiens et aux échanges sur les indicateurs APA.

Remerciements pour le financement

Cette étude a été financée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord pour le compte du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et a ensuite été commandée à l’Institut Leibniz DSMZ par le biais d’une entente de financement à petite échelle.

Les contributions de Genuar Núñez Vega et de Davide Faggionato aux chapitre 4 et chapitre 5, respectivement, ont été financées par le projet intitulé « Examen des tendances en matière de partage des avantages non monétaires (projet exécuté par l’Institut Leibniz DSMZ) (ET-NMBS) » de l’Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) dans le cadre de la convention de subvention No. 3521800500.

Débora S. Raposo et sa contribution au chapitre 6 ont été financées par le projet intitulé « Évaluation de la faisabilité d’un règlement relatif aux informations de séquence numérique (FAR-DSI) » de l’Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN) avec des fonds du Ministère fédéral allemand de l’environnement, de la protection de la nature,

1. Membres du Ad Hoc Technical Expert Group (Groupe spécial d’experts techniques) (AHTEG) sur les indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal [7, 8]

de la sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs (BMUV) dans le cadre de l'entente de subvention No. 3522800600.

Soutien supplémentaire

Nous remercions les personnes suivantes pour leur soutien : Davide Faggionato pour la mise en page et le formatage du document, Anna Lena Di Carlo pour l'aide apportée aux entretiens en français, Jonas Linkersdörfer pour l'édition des transcriptions des entretiens, Julia Duerschlag pour l'excellente gestion et coordination du projet, et Melania Muñoz-García et Julie Roy pour leur révision des traductions française et espagnole de cet ouvrage produites à l'aide du logiciel DeepL.

Nous adressons enfin nos sincères remerciements à Beatriz Gómez, Regina Kipper et Tauko Shikongo du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB) pour les changements utiles, l'élaboration et la distribution de l'enquête, l'organisation de l'événement parallèle de novembre 2023 et l'aide apportée à la révision et à l'édition de l'étude.

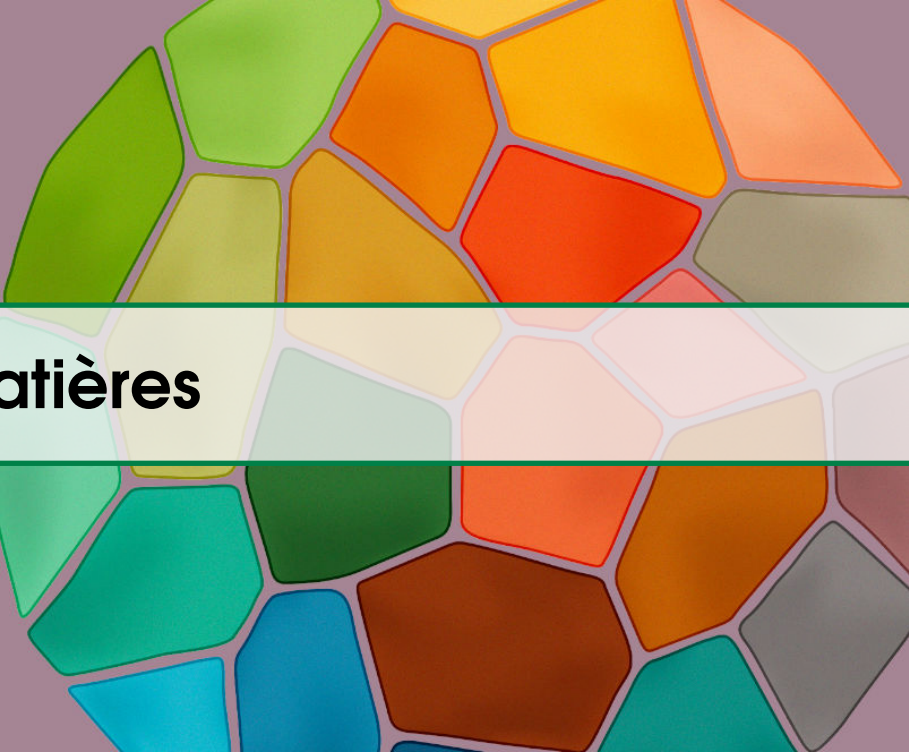


Table des matières

Affiliations et remerciements	iii
Table des figures	xi
Liste des tableaux	xii

I

Étude

Résumé	1
1 L'APA dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) : l'objectif C et la cible 13	10
1.1 Cadres internationaux d'accès et de partage des avantages ...	10
1.2 Objectifs et méthodologie	16
2 Expériences nationales en matière de collecte de données sur le partage des avantages	18
2.1 Le flux d'informations dans les systèmes nationaux d'APA dans le cadre du Protocole de Nagoya	18
2.2 Enquête et entretiens sur les indicateurs APA pour le KMGBF	23
2.2.1 Aperçu de l'enquête et des entretiens	23
2.2.2 Résultats clés – collecte d'informations sur les avantages monétaires ..	28
2.2.3 Principaux résultats – collecte d'informations sur les avantages	30

2.2.4	Défis relatifs au flux d'informations sur l'APA	32
2.3	Principales conclusions	35
3	Le suivi et l'établissement de rapport sur les avantages découlant d'accords bilatéraux sur l'APA	37
3.1	Avantages monétaires reçus	38
3.2	Avantages non monétaires	39
3.2.1	Catégorisation des avantages non monétaires tirés de l'annexe du proto- cole de Nagoya	40
3.3	Recommandations pour une collecte d'informations plus efficace au niveau national	46
3.3.1	Création d'un fonds national comme outil central de collecte des avan- tages monétaires	47
3.3.2	Anticiper les questions de confidentialité lors de la négociation d'accords de non-divulgations	48
3.3.3	Développer une base de données nationale où seraient stockées et gérées toutes les informations relatives au suivi du partage des avantages ...	48
3.4	Principales conclusions	49
3.5	Recommandations d'indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapport sur les avantages reçus d'accords bilatéraux sur l'APA ..	50
4	Le suivi et l'établissement de rapport au niveau mondial pour les avantages non monétaires découlant d'accords bilatéraux sur l'APA	55
4.1	Développer une nouvelle méthode pour mesurer les avantages non monétaires au niveau mondial	56
4.1.1	Étape 1 : Liste des IRCC dans le CÉ-APA	57
4.1.2	Étape 2 : Liste des codes nationaux de permis APA dans l'APA-CH	58
4.1.3	Étape supplémentaire : Demandes directes de codes d'autorisation APA nationaux supplémentaires	58
4.1.4	Étape 3 : Contrôle de la qualité de la base de données de publication des permis APA	59
4.2	Résultats : avantages non monétaires qu'il est possible d'évaluer au niveau mondial	60
4.2.1	Nombre de résultats de recherche et de développement découlant des instruments APA	61

4.2.2	Nombre de publications scientifiques conjointes résultant d'instruments APA comprenant la participation d'auteurs du pays fournisseur, le cas échéant	62
4.2.3	Nombre de publications scientifiques découlant des instruments APA et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la santé publique	63
4.3	Recommandations pour une collecte d'informations plus efficace au niveau mondial	65
4.3.1	Établir l'obligation pour les utilisateurs de citer les IRCC ou les permis APA dans les publications scientifiques	65
4.3.2	Promouvoir les pratiques de citation reflétant les considérations de l'APA	65
4.3.3	Élaborer des politiques relatives au partage des avantages	66
4.4	Un nouveau système de rapport global standardisé permettant aux utilisateurs de déclarer eux-mêmes les avantages partagés	67
4.5	Principales conclusions	68
4.6	Recommandations d'indicateurs colligés au niveau global pour le suivi et l'établissement de rapport sur les avantages découlant des accords APA bilatéraux	69
5	Le suivi et l'établissement de rapport relatifs aux avantages générés par le TIRPAA	71
5.1	Partage des avantages monétaires au sein du TIRPAA	72
5.2	Partage des avantages non monétaires dans le cadre du TIRPAA	73
5.2.1	Catégories globales de partage des avantages non monétaires dans le cadre du TIRPAA	73
5.2.2	Méthodologie proposée et identification des acteurs concernés par l'analyse	74
5.2.3	Paramétrage des dimensions, catégories, des données et indicateurs	76
5.2.4	Prochaines étapes et conclusions	78
5.3	Principales conclusions	79
5.4	Recommandations d'indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapport relatifs aux avantages générés par le TIRPAA	80
6	Le suivi et l'établissement de rapport relatifs aux avantages générés par les nouveaux instruments d'APA ...	82
6.1	Introduction	82

6.2	Mécanisme multilatéral pour le partage des avantages découlant de l'ISN de la CDB	83
6.2.1	État actuel des négociations concernant le partage des avantages découlant de l'ISN	83
6.2.2	Indicateurs possibles pour le partage des avantages monétaires découlant de l'utilisation de l'ISN	84
6.2.3	Indicateurs possibles pour le partage des avantages non monétaires découlant de l'utilisation de l'ISN	84
6.3	Le système d'APA relatif aux ressources génétiques marines et à l'ISN des ressources génétiques marines dans le cadre de l'Accord BBNJ	87
6.3.1	L'accès dans le cadre de l'Accord BBNJ : Le mécanisme de notification du centre d'échange	88
6.3.2	Le partage des avantages monétaires dans le cadre de l'Accord BBNJ : Un nouveau mécanisme financier et un nouveau fonds	89
6.3.3	Le partage des avantages non monétaires dans le cadre de l'Accord BBNJ	90
6.3.4	Considérations relatives aux indicateurs sur l'APA pour les RGM et l'ISN des RGM dans le cadre de l'Accord BBNJ	90
6.4	Principales conclusions	96
6.5	Recommandations d'indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapport sur le partage des avantages découlant de l'Accord BBNJ et du mécanisme multilatéral sur l'ISN	96
7	Synthèse des indicateurs phares pour l'APA pour le KMGBF	98
7.1	Rassembler les indicateurs APA proposés dans l'ensemble du KMGBF	98
7.2	Outlook	103

II

Dossiers et annexes

Bibliographie	106
Traités, résolutions et autres documents officiels	106
Books	109
Articles	109

Acronymes et abréviations	111
Annexe 1 - Méthodologie de l'enquête	A
Annexe 1 - Conception de l'enquête	A
Annexe 1 - Analyse des données collectées	C
Annexe 2 – Questionnaire de l'enquête	D
Section 1 - Informations générales	E
Section 2 - Avantages monétaires reçus des utilisateurs des res- sources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles asso- ciées	F
Section 3 - Avantages non monétaires reçus des utilisateurs des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles asso- ciées aux ressources génétiques	J
Section 4 - Informations complémentaires	M
Annexe 3 – Entretiens	N

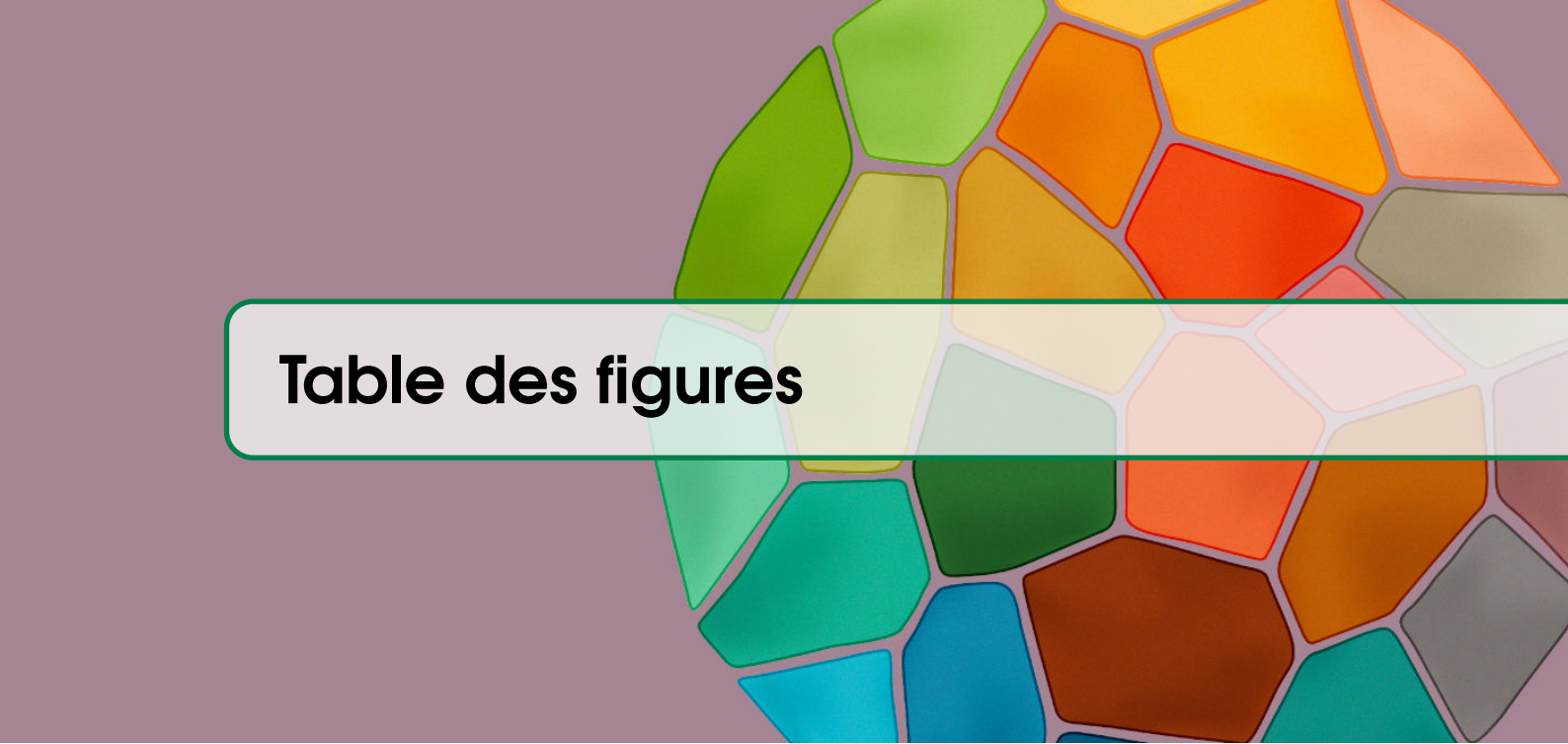


Table des figures

1 Réponses à l'enquête sur la réglementation de l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	24
2 Fournisseurs de RG ou de CTA reconnus par les pays qui en réglementent l'accès	25
3 Principaux avantages perçus tout au long de la chaîne de valeur de l'APA.	27
4 Les principaux défis relatifs aux flux d'informations sur l'APA	35
5 Nombre de certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale (IRCC) délivrés par les pays à travers le CÉ-APA par année jusqu'en 2023.	58
6 Composition et répartition géographique de la base de données des permis APA créée dans le cadre du projet ET-NMBS	62
7 Pourcentage d'articles dont un ou plusieurs auteurs proviennent du pays qui a fourni l'accès aux RG	63
8 Les thèmes ont été attribués à chaque revue en fonction de son champ d'application et de son nom.	64
9 9 Représentation sous forme de nuage de mots des mots-clés et des descripteurs des Medical Subject Headings (MeSH) extraits des articles de recherche de la base de données	64
10 Pourcentage d'articles utilisant différentes sections d'articles pour citer l'accord APA obtenu par la recherche correspondante	66
11 Approche et dimensions du cadre méthodologique empirique du TIRPAA pour structurer et décrire les pratiques de partage des avantages non monétaires	75



Liste des tableaux

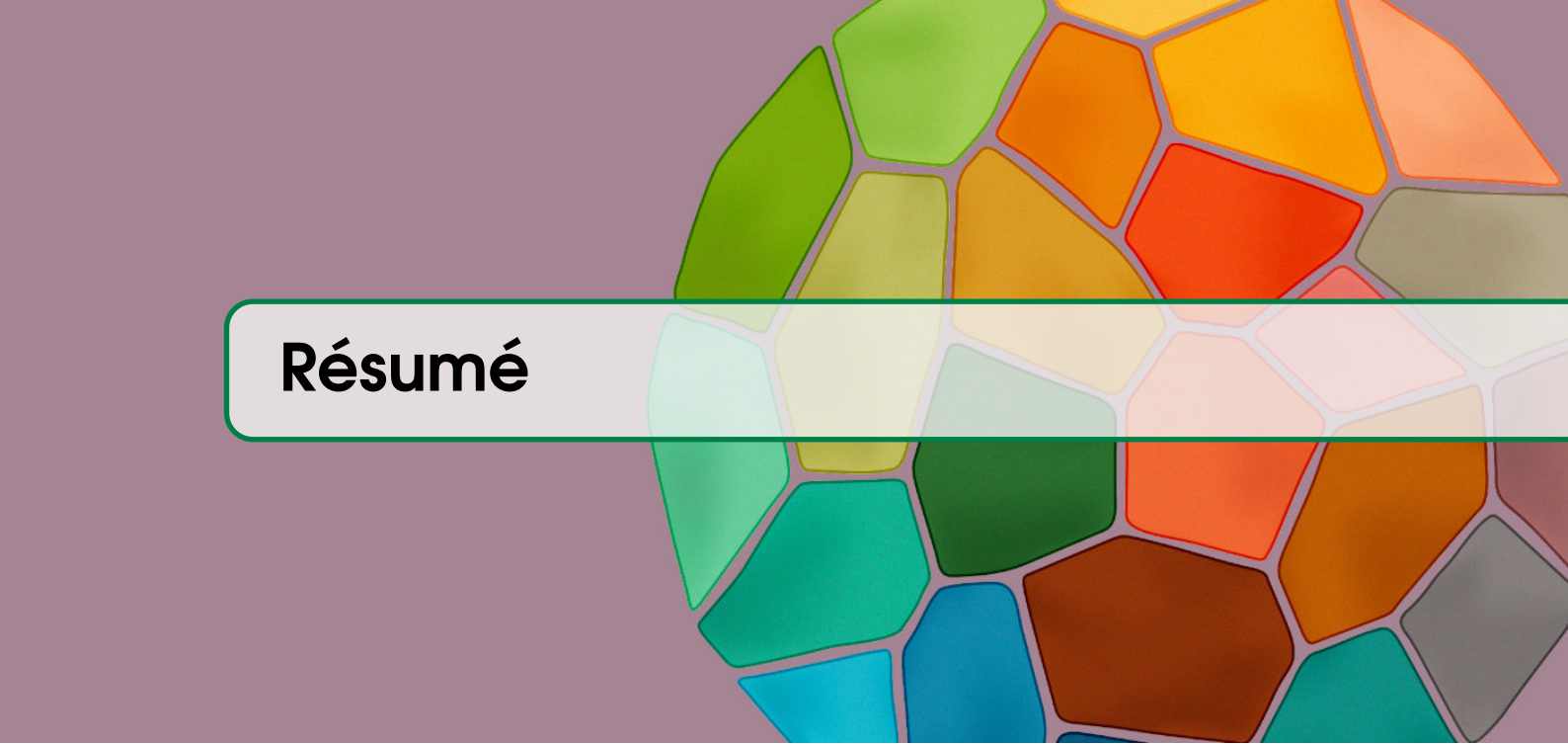
1	Proposition de nouveaux indicateurs principaux APA et désagréations possibles	8
2	Les indicateurs APA pour le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal adoptés lors de la COP-15	13
3	Rôle principal des acteurs clés dans le processus APA et types d'informations qu'ils peuvent détenir	20
4	Défis relatifs aux flux d'information sur l'APA et solutions possibles	33
5	Liste des avantages monétaires de l'annexe du Protocole de Nagoya et leurs particularités	39
6	Liste des avantages non monétaires de l'annexe de la PN divisée en cinq catégories	42
7	Composition de la base de données en fonction du « ABS score » attribué pour le contrôle de la qualité des codes de permis APA.	60
8	Comparaison des catégories d'avantages non monétaires proposées par la CDB et le TIRPAA	81
9	Approches possibles des indicateurs sur la base des informations reçues par le biais des notifications au centre d'échange BBNJ	92
10	Les nouveaux indicateurs phares sur l'APA proposés dans le KMGBF	101



Étude

Résumé 1

- 1 L'APA dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) : l'objectif C et la cible 13
10
- 2 Expériences nationales en matière de collecte de données sur le partage des avantages 18
- 3 Le suivi et l'établissement de rapport sur les avantages découlant d'accords bilatéraux sur l'APA .. 37
- 4 Le suivi et l'établissement de rapport au niveau mondial pour les avantages non monétaires découlant d'accords bilatéraux sur l'APA
55
- 5 Le suivi et l'établissement de rapport relatifs aux avantages générés par le TIRPAA 71
- 6 Le suivi et l'établissement de rapport relatifs aux avantages générés par les nouveaux instruments d'APA 82
- 7 Synthèse des indicateurs phares pour l'APA pour le KMGBF 98



Résumé

Le Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) contient des indicateurs « provisoires » pour l'APA soit les indicateurs relatifs à l'objectif C et à la cible 13, qui doivent être mis à jour et finalisés d'ici la COP16 (doc. CBD/COP/DEC/15/5). Les objectifs de l'étude étaient les suivants : 1) d'examiner les sources d'information existantes pour mesurer le partage des avantages aux niveaux national, régional ou global ; 2) de comprendre comment les avantages monétaires et non monétaires sont reçus et comptabilisés au niveau national ; 3) de proposer et d'analyser des approches potentielles de mesure des avantages, sur la base de la liste fournie dans l'annexe du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique (PN) ; 4) d'effectuer une évaluation préliminaire de la méthodologie qui serait nécessaire pour la collecte de données pour les indicateurs sélectionnés ; et 5) de fournir des informations pertinentes au Groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur les indicateurs pour le KMGBF.

La CDB et le PN n'imposent pas aux Parties de surveiller et de rendre compte des avantages qu'ils ont obtenus dans le cadre des accords APA. Si les principes de la CDB et les mesures établies par le PN aident les Parties à surveiller l'utilisation des Ressource(s) génétique(s) (RG) et à garantir un partage juste et équitable des avantages, ces mécanismes n'étaient pas destinés à produire des informations sur les résultats de l'APA, à savoir si, comment et quels avantages monétaires ou non monétaires sont partagés. L'objectif C et la cible 13 du KMGBF représentent donc un changement de paradigme pour prioriser la mesure des résultats de l'APA, à savoir les avantages monétaires et non monétaires partagés.

La cible 13 et l'objectif C portent sur le partage des avantages conformément aux instruments APA convenus au niveau international, à savoir la CDB, le PN, ainsi que le

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). De plus, l'étude aborde de nouveaux mécanismes de partage des avantages liés à la biodiversité : le mécanisme multilatéral pour le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques (ISN) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le mécanisme multilatéral de partage des avantages de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (AccordBBNJ) (Accord BBNJ, de par son sigle en anglais).

Pour atteindre les objectifs 1 et 2 de l'étude, une enquête a été menée auprès des points focaux nationaux et des autorités nationales compétentes en matière d'APA. Le questionnaire d'enquête a recueilli 77 réponses provenant de 69 pays différents (notification CDB 2023-103). En outre, des représentants de 16 pays ainsi que 16 experts en matière d'APA issus de différents domaines et secteurs ont participé à des entretiens avec l'équipe de recherche. L'enquête et les entretiens ont confirmé que peu de pays qui réglementent l'accès aux RG et/ou aux connaissances traditionnelles associées disposent d'information systématique sur les avantages non monétaires qu'ils tirent de leurs accords d'APA. Le nombre de résultats de la recherche scientifique collaborative et le nombre de résultats du développement sont les types d'avantages non monétaires pour lesquels des informations sont les plus couramment disponibles. Seuls le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud ont fourni des informations complètes sur les avantages monétaires reçus; ces informations sont générées par un fonds national désigné pour recevoir les avantages monétaires de l'APA.

L'enquête révèle que les principaux obstacles à la collecte d'informations sur les avantages partagés sont : le grand nombre d'acteurs reconnus soit comme fournisseurs de RG ou de connaissances traditionnelles, soit comme bénéficiaires des processus d'APA, le laps de temps important entre l'accès aux RG, leur utilisation et le partage des avantages qui en découlent, et la capacité limitée de gestion des données. Des structures de données nationales ou internationales permettant de collecter et de gérer les informations générées dans le cadre des accords APA, ainsi que le partage d'informations et une offre de formation sur la collecte des données, seront essentielles à la mise en œuvre efficace des nouvelles exigences de suivi et d'examen en matière d'APA dans le cadre du KMGBF. Le chapitre 2 explique les difficultés rencontrées au niveau national pour la collecte d'informations sur les avantages reçus, et le chapitre 3 fournit des recommandations de mesures que les pays peuvent prendre pour relever ces défis. Une meilleure compréhension des avantages reçus aiderait les pays à mesurer l'efficacité de leurs systèmes APA et à mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la cible 13 et à la réalisation de l'objectif C du KMGBF.

Pour les avantages monétaires perçus dans le cadre du système « bilatéral » CDB/PN,

les autorités nationales chargées de l'APA devront regrouper l'information sur les flux financiers en interne. Certains pays ont déjà mis en place un mécanisme (un fonds spécifique ou un compte) qui centralise la réception des avantages monétaires et facilite par le fait même le suivi des transactions et le calcul des avantages monétaires reçus. Cette approche permet d'identifier facilement les paiements effectués par les utilisateurs et d'éviter les risques associés aux paiements versés au budget général d'un pays ; dans une telle situation, il est plus difficile de suivre les paiements réalisés et de s'assurer que les fonds recueillis à travers l'APA soient utilisés pour les objectifs nationaux en matière de biodiversité. Par exemple, le fonds brésilien pour l'APA peut être ventilé à différents niveaux d'avantages monétaires reçus selon le biome, le groupe taxonomique de la RG ou encore le secteur. Au Pérou, un fonds dédié a été créé pour les peuples autochtones et communautés locales, ce qui peut également appuyer l'établissement d'un rapport désagrégé sur les avantages monétaires perçus directement par les peuples autochtones et les communautés locales en tant que bénéficiaires des processus d'APA. Quant aux pays qui reçoivent des avantages monétaires de manière décentralisée, c'est-à-dire où les différents bénéficiaires reçoivent directement les avantages monétaires de l'utilisateur, ils devront mettre en place un outil centralisé pour la collecte de données. La plateforme virtuelle d'accès aux RG du Costa Rica, gérée par la Commission nationale pour la gestion de la biodiversité (CONAGEBIO), est un exemple d'outil qui rationalise le processus de demande d'accès et permet de gérer les obligations de déclaration des utilisateurs en un seul endroit, réduisant ainsi la charge administrative.

En tant que plan global pour la biodiversité, le mandat du KMGBF s'étend aussi à d'autres instruments APA. Les données sur les avantages monétaires générés et partagés dans le cadre de mécanismes multilatéraux, tels que le TIRPAA, le mécanisme multilatéral récemment établi sur les avantages partagés de l'utilisation de l'ISN dans le cadre de la CDB et le mécanisme établi par l'Accord BBNJ pour le partage des avantages monétaires relevant de l'utilisation des ressources génétiques marines et de l'ISN des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, pourraient être communiquées par les secrétariats respectifs de ces instruments, puis agrégés.

Sur la base de ce qui précède, un nouvel indicateur phare est proposé : « **Avantages monétaires reçus conformément aux instruments APA applicables convenus au niveau international** ». Pour ce qui est des avantages partagés bilatéralement, les informations seraient collectées au niveau national. Pour les avantages partagés multilatéralement, les informations pourraient être mises à disposition par les secrétariats compétents d'autres instruments APA convenus au niveau international.

Pour les avantages non monétaires, le développement d'une méthodologie standardisée pour la collecte d'informations au niveau national, pouvant également servir à l'agrégation au niveau global et être appliquée à tous les pays et instruments APA, est une plus lourde

tâche. Au cours des entretiens, de nombreux représentants de pays et experts en matière d'APA ont suggéré de classer les avantages non monétaires en catégories et d'élaborer des indicateurs en conséquence. À cette fin, les 17 avantages non monétaires suggérés dans l'annexe du PN ont été regroupés en cinq catégories sur la base du modèle relatif à la soumission du premier rapport national sous le PN, et six types d'avantages non monétaires ont été proposés pour un suivi. Des informations sur ces avantages seraient collectées au niveau national ou global, comme suit :

1. Partage d'informations, de résultats de recherche.
 - Nombre de résultats de la recherche et du développement découlant des instruments APA (au niveau global).
 - Nombre de publications scientifiques relatives à la conservation, à l'utilisation durable, à la sécurité alimentaire et à la santé publique découlant des instruments APA (au niveau global).
2. Collaboration scientifique et/ou publications conjointes.
 - Nombre de publications scientifiques conjointes issues d'instruments d'APA avec des auteurs du pays fournisseur, le cas échéant (au niveau global).
3. Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formation.
 - Indicateur relatif au renforcement et au développement des capacités dans le cadre des avantages non monétaires découlant des instruments APA (à déterminer, voir la Cible 20 du KMGBF) (au niveau national).
4. Accès aux technologies et transfert de celles-ci.
 - Nombre d'instances de transfert de technologie découlant d'instruments APA (au niveau national).
5. Avantages en matière de développement durable.
 - Nombre de projets contribuant au développement durable découlant de la mise en œuvre d'instruments ou d'accords APA (au niveau national).

Les catégories ci-dessus comprennent trois types d'avantages non monétaires pour lesquels les informations pourraient être collectées au niveau national, et trois autres pour lesquels les informations pourraient être collectées au niveau global, puis ventilées au niveau national et mis à la disposition des pays pour qu'ils en tiennent compte dans leur rapport national à la CDB. Ces indicateurs pourraient être colligés sur la base des méthodes développées dans le projet intitulé « *Examining trends in non-monetary benefit-sharing (ET-NMBS)* (Évaluer les tendances en matière de partage des avantages non monétaires) », qui est dirigé par l'Institut Leibniz DSMZ et financé par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (chapitre 4). Ce projet a permis de créer une base de données pilote des publications à l'échelle mondiale dans lesquelles un permis APA est directement mentionné (cité) dans le texte de la publication. Cet ensemble de données a permis d'identifier les trois types d'avantages non monétaires proposés pour des indicateurs

de niveau global. Pour que ces méthodes passent du stade de projet pilote à celui de la mise en œuvre à grande échelle, les Parties doivent s'acquitter de l'obligation qui leur incombe en vertu du PN de générer des Certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale (IRCC, de par son sigle en anglais) et pour leur part, les chercheurs scientifiques doivent s'appliquer à citer ces IRCC ou les identifiants de permis APA dans leurs publications. L'Institut Leibniz DSMZ est disposé à poursuivre le développement de cette méthodologie au-delà de la fin du projet en 2025, sous réserve de la disponibilité des fonds. En théorie, cette méthodologie pourrait également être élaborée davantage afin de faciliter la collecte et la compilation de données sur les avantages non monétaires générés par la mise en œuvre du mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB, de l'Accord BBNJ et du TIRPAA, à la demande des organes directeurs respectifs de ces instruments et sous réserve de la disponibilité des fonds. Une telle consolidation permettrait vraisemblablement de disposer d'un indicateur APA mondial représentatif et peu coûteux à mettre en œuvre.

Un nouvel indicateur phare est proposé pour les avantages non monétaires : « **Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international** ». L'indicateur proposé est défini comme le taux moyen de changement dans les types d'avantages non monétaires perçus, et vise à suivre les tendances observables en termes de partage des avantages non monétaires, en réponse à la formulation de l'objectif C selon laquelle les avantages devraient « augmenter substantiellement d'ici 2050 ».

Le suivi des avantages non monétaires dans le cadre des systèmes multilatéraux s'avèrera un peu plus complexe. Le Secrétariat du TIRPAA a récemment commandé une étude intitulée « Updated draft Methodology for Measuring Non-monetary Benefit-sharing (Projet de méthodologie actualisée pour mesurer le partage des avantages non monétaires) » qui présente une approche similaire basée sur l'identification d'un nombre limité de catégories pour les avantages non monétaires. La légère divergence observée entre les cinq catégories proposées au chapitre 3 et les six catégories proposées dans l'étude produite pour le compte du TIRPAA (chapitre 5) devrait être évaluée par le TIRPAA afin de déterminer si des informations similaires peuvent être rapportées et ensuite agrégées à travers les mécanismes de suivi du KMGBF. Enfin, bien qu'il soit prématuré de réaliser cette même analyse pour les types d'avantages non monétaires qui seraient générés par le mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB et l'Accord BBNJ, l'étude souligne l'opportunité, et même l'urgence, d'intégrer dès le départ des indicateurs de partage des avantages dans ces instruments.

En tant qu'approche complémentaire au suivi des avantages reçus, les parties pourraient décider d'élaborer un système global standardisé de notification des avantages non monétaires versés par les utilisateurs des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, afin de recueillir des informations de manière centralisée et de les ventiler ensuite par pays. Cet outil permettrait aux utilisateurs de rendre compte des

avantages partagés dans le cadre leurs accords d'APA convenus avec des fournisseurs. Les informations ainsi colligées pourraient être communiquées aux pays fournisseurs pour qu'ils en tiennent compte dans leur rapport national à la CDB. Une base de données mondiale, standardisée et accessible sur le partage des avantages non monétaires rationaliserait le processus de collecte des données et permettrait d'établir un lien entre les IRCC, les rapports internes sur le partage des avantages et les publications scientifiques, renforçant ainsi l'interconnectivité de l'écosystème de l'APA.

L'étude présente une première analyse et une recherche originale sur de nouveaux indicateurs APA pour le KMGBF. Elle propose deux nouveaux indicateurs phares pour remplacer les indicateurs « provisoires », comme décrit ci-dessous (tableau 1), six catégories d'avantages non monétaires afin de structurer l'établissement des rapports, ainsi que des recommandations pour les Parties afin de faciliter la mise en œuvre de ces indicateurs (encadré 1). Cette nouvelle approche englobant les résultats et l'impact de l'APA à tous niveaux permettra de passer d'une approche axée sur la mise en œuvre des politiques à une approche axée sur l'augmentation des avantages partagés et sur la facilitation de l'accès, comme l'ont demandé toutes les Parties dans le cadre de la cible 13 et de l'objectif C.

Encadré 1 — Résumé des recommandations adressées aux Parties sur les indicateurs APA, couvrant tous les chapitres de cet ouvrage

1. Pour faciliter la compilation de données nationales sur le partage des avantages monétaires, créer un fonds national centralisé pour recevoir les avantages monétaires issus de l'APA afin de faciliter le suivi de la comptabilité.
2. Pour surmonter les difficultés liées aux accords de non-divulgence convenus avec les utilisateurs, les Parties devraient envisager d'intégrer un libellé dans les CCCA afin de garantir la possibilité de colliger des données agrégées.
3. Pour s'assurer que le partage direct des avantages avec les peuples autochtones et communautés locales est pris en compte, des mécanismes de coordination internes pour la compilation des informations sont nécessaires.
4. Pour avoir une vue d'ensemble des gains réalisés à travers l'APA, les systèmes nationaux de gestion des données pourraient améliorer le processus de notification par les utilisateurs et fournir des aperçus systématiques des résultats attribués aux accords d'APA.
5. Des efforts coordonnés sont nécessaires pour améliorer la qualité des informations au niveau mondial et pour bonifier la méthodologie de com-

pilation d'information sur le partage des avantages non monétaires décrite au chapitre 4 :

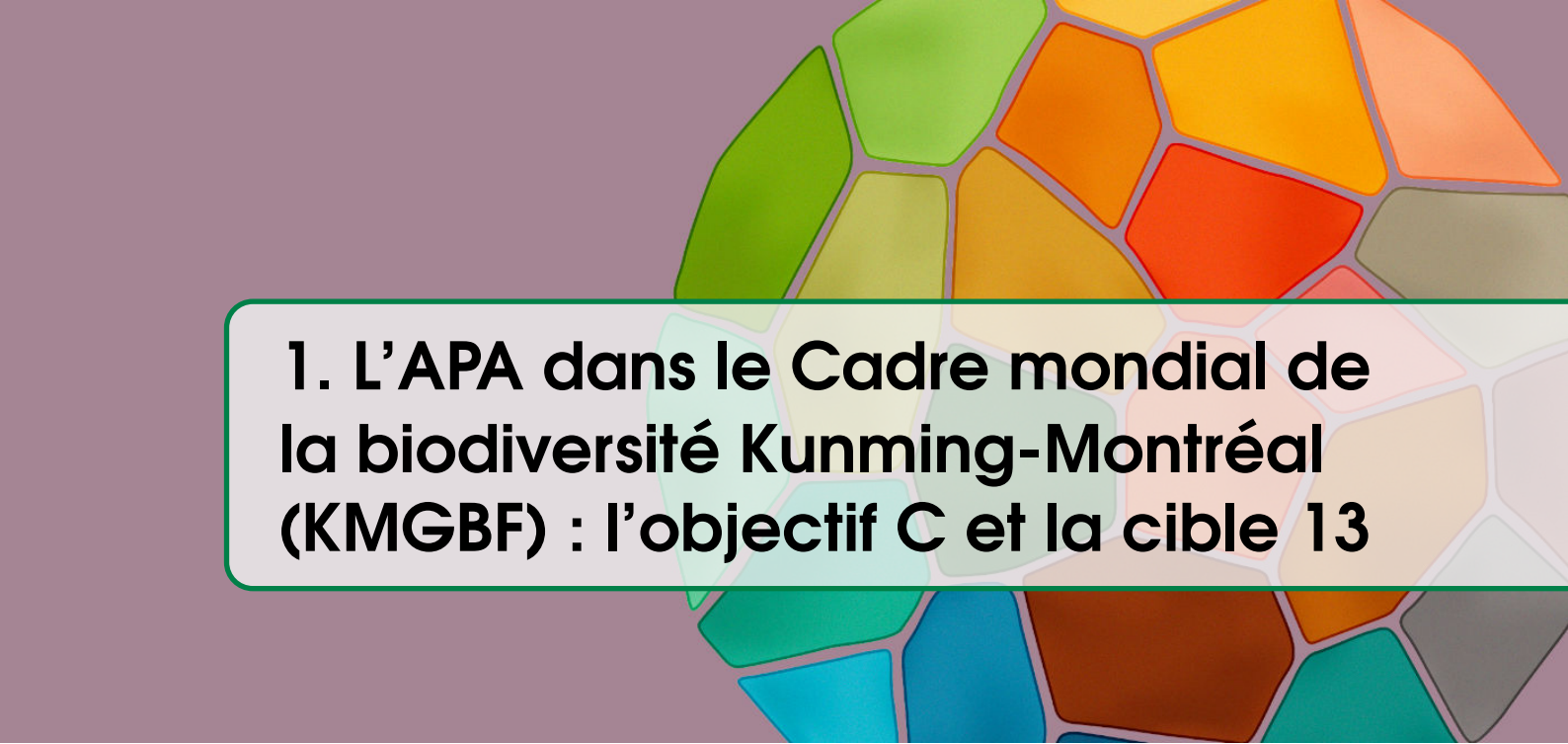
- A Les PFN-APA devraient accroître leur utilisation des IRCC afin d'établir un lien solide entre les résultats de la recherche et les identifiants IRCC. Les pays peuvent également exiger que les utilisateurs, via les CCCA, citent les IRCC (ou les identifiants de permis d'APA si les IRCC ne sont pas disponibles) dans toutes les publications liées à une utilisation autorisée de RG ou de CTA.
 - B Les chercheurs scientifiques et les utilisateurs devraient s'appliquer à citer les IRCC et/ou les identifiants de permis APA dans les publications scientifiques.
6. Pour collecter des données sur d'autres types d'avantages non monétaires, un nouveau système de notification centralisé et mondial destiné aux utilisateurs des RG et de l'ISN permettrait une collecte efficace des données et une interconnexion avec l'infrastructure scientifique existante et les instruments APA. Les informations désagrégées pourraient être communiquées aux pays pour qu'ils en tiennent compte dans leurs rapports nationaux à la CDB.
 7. Pour permettre l'agrégation de données relatives aux différents instruments APA, tels que le mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB et l'Accord BBNJ, les Parties devraient anticiper la nécessité de faire le suivi du partage des avantages tel que préconisé dans le KMGBF et prévoir dès maintenant la possibilité d'agréger des données comparables. Ils devraient également inclure des indicateurs comme partie intégrante de ces mécanismes et de manière proactive à l'étape de négociation des textes.
 8. Pour favoriser l'agrégation des données sur les avantages non monétaires provenant de tous les instruments APA, des approches holistiques et harmonisées pourraient permettre de mettre en place des outils de surveillance inter-traités, qui produiraient des synergies dans la gestion des informations sur les avantages non monétaires et permettraient d'utiliser les ressources de manière efficace et peu coûteuse.

TABLEAU 1 – Nouveaux indicateurs phares sur l'APA proposés dans le cadre du KMGBF et leurs désagréations possibles. Le texte souligné est le nouveau texte proposé par les auteurs pour les indicateurs phares sur l'APA dans le Cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal [9]. Pour les objectifs ou cibles marqués d'un « ^b » : un indicateur binaire a été proposé pour cet objectif ou cette cible et sera examiné plus en détail par le Groupe spécial d'experts techniques. Indicateurs marqués d'un astérisque (*) : il n'existe pas de méthodologie convenue et actualisée pour cet indicateur. Le Groupe spécial d'experts techniques travaillera avec des partenaires pour guider le développement de ces indicateurs.

Objectif/cible	Indicateur phare	Désagréations possibles
Objectif C ^b	C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus *	Pour C.1 :
	<u>C.1 Avantages monétaires reçus conformément aux instruments APA applicables convenus au niveau international</u>	Avantages monétaires reçus par les peuples autochtones et les communautés locales
	C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires *	Pour C.2 :
	<u>C.2 Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international</u>	Par type d'avantage non monétaire** Avantages non monétaires reçus par les peuples autochtones et les communautés locales
Cible 13 ^b	C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçu *	Pour C.1 :
	<u>C.1 C.1 Avantages monétaires reçus conformément aux instruments APA applicables convenus au niveau international</u>	Avantages monétaires reçus par les peuples autochtones et les communautés locales
	C.2 C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires *	Pour C.2 :
	<u>C.2 Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international</u>	Par type d'avantage non monétaire** Avantages non monétaires reçus par les peuples autochtones et les communautés locales

^{**} Ces informations seront collectées par le biais des rapports nationaux prévus par la Convention, dans lesquels les Parties déclarent les types d'avantages non monétaires qu'elles ont reçus. Les rapports devraient au minimum inclure :

1. Nombre de résultats de la recherche et du développement découlant des instruments APA (colligé au niveau global, puis ventilé par pays).
2. Nombre de publications scientifiques conjointes issues d'instruments d'APA avec des auteurs du pays fournisseur, le cas échéant (colligé au niveau global, puis ventilé par pays)
3. Nombre de publications scientifiques relatives à la conservation, à l'utilisation durable, à la sécurité alimentaire et à la santé publique découlant des instruments APA (colligé au niveau global, puis ventilé par pays).
4. Nombre d'événements de transfert de technologie découlant d'instruments d'APA (suivi et colligé au niveau national).
5. Nombre de projets contribuant au développement durable découlant d'instruments APA (suivi et colligé au niveau national).
6. Indicateur relatif au renforcement des capacités et au développement dans le cadre des avantages non monétaires découlant des instruments APA (à déterminer ; voir la cible 20 du KMGBF).



1. L'APA dans le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal (KMGBF) : l'objectif C et la cible 13

Julia Duerschlag

1.1 Cadres internationaux d'accès et de partage des avantages

La CDB de 1992 [1] fait du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques l'un de ses trois principaux objectifs et établit le principe international de l'APA. La CDB, dans son article 15, affirme les droits souverains des États sur leurs ressources génétiques et que l'accès aux ressources génétiques est soumis à la législation nationale. Pour , les pays qui choisissent de réglementer l'accès aux RG, la CDB propose un système basé sur le Consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) et la négociation de Conditions convenues d'un commun accord (CCCA) entre le fournisseur et l'utilisateur des RG. La CDB place également la coopération et la recherche scientifiques au cœur du système d'APA, en indiquant que la recherche sur les RG doit être menée avec la pleine participation des pays qui fournissent les RG et, si possible, dans ces pays (article 15.6). L'article 8(j) de la CDB encourage également le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques des peuples autochtones et des communautés locales. L'article 16 sur l'accès aux technologies et leur transfert a également été jugé essentiel à la réalisation des objectifs de la CDB. La CDB a conduit à l'élaboration d'un grand nombre de systèmes APA. 196 pays sont Parties à la CDB.

En 2002, la 6th Conférence des Parties (CdP), (ou COP de par son sigle en anglais) à la CDB a adopté les Lignes directrices de Bonn [10] pour aider les Parties à établir des mesures sur l'APA et à négocier des contrats d'accès aux RG et de partage des avantages,

et a pleinement reconnu les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques détenues par les peuples autochtones et communautés locales comme un élément clé du système d'APA. Les Lignes directrices de Bonn ont introduit certains concepts institutionnels pour rendre les systèmes d'APA plus opérationnels et plus fiables, tels que le Point focal national (PFN) et l'Autorité nationale compétente (ANC). Une liste indicative des avantages monétaires et non monétaires possibles figure également en annexe.

En 2010, la COP 10 a adopté le PN sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique [2], qui est entré en vigueur en 2014. Le PN réaffirme les droits souverains des États sur leurs RG et reconnaît que l'accès aux connaissances traditionnelles détenus par les peuples autochtones et communautés locales nécessite le CPCC ou l'accord et la participation des détenteurs de ces connaissances et la négociation de CCCA avec eux (PN, art. 6-7) [2]. Le PN a également établi un système international de contrôle de l'utilisation des RG et des connaissances traditionnelles, afin de s'assurer que l'accès à ces dernières est légal (PN, art. 17) [2]. Ce système international de conformité est basé sur la désignation de points de contrôle et sur l'échange d'informations par le biais du Centre d'échange sur l'APA (CÉ-APA), où les Parties sont tenues de communiquer leurs mesures nationales, de publier leurs permis nationaux d'APA afin de générer des certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale (IRCC, de par son sigle en anglais) (NP, Art. 14) ainsi que de partager les informations relatives à l'utilisation d'une RG recueillis à un point de contrôle établi (NP, Art. 17) [2]. À ce jour, 141 Parties à la CDB sont également Parties au PN.

Parallèlement aux développements sous l'égide de la CDB, la FAO a adopté en 2001 le TIRPAA, qui est entré en vigueur en 2004 [3]. Le TIRPAA reprend les objectifs de la CDB dans le domaine spécifique des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et précise que ces objectifs seront atteints en établissant un lien étroit entre le TIRPAA et la CDB (TIRPAA, art. 1) [3]. La principale différence avec la CDB est que le TIRPAA, basé sur les caractéristiques particulières des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a établi un Système multilatéral d'accès et de partage des avantages dans le cadre du TIRPAA (MLS) qui facilite l'accès au matériel génétique des 64 plantes cultivées actuellement incluses dans le système (TIRPAA, annexe 1) pour la recherche, la sélection et la formation relatives aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le MLS comprend également un fonds de partage des avantages [3]. L'accès aux ressources phytogénétiques dans le cadre du Système multilatéral n'est soumis qu'aux termes de l'Accord type de transfert de matériel (ATTM) adopté par l'Organe directeur du TIRPAA (Résolution 2/2006 du 16 juin 2006) [11]. L'accès aux RG ne requiert donc pas la négociation de termes spécifiques. Le TIRPAA compte actuellement 156 Parties.

En décembre 2022, la COP 15 a adopté l'ambitieux KMGBF, qui fixe 4 objectifs pour 2050 et 23 cibles pour 2030 [9]. L'objectif C (encadré 2) et la cible 13 (encadré 3) du KMGBF sont directement liés à l'APA et engagent les Parties à faciliter l'accès et à accroître le partage des avantages.

Encadré 2 — OBJECTIF C Partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le cas échéant, y compris, s'il y a lieu, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et les augmenter significativement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages convenus au niveau international.

Encadré 3 — CIBLE 13 Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques, et, d'ici à 2030, favoriser une augmentation significative des avantages partagés, dans le respect des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

Lors de la COP 15, les Parties ont également décidé d'établir un mécanisme multilatéral pour le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'ISN, y compris un fonds mondial [12], bien que ce mécanisme ne soit pas encore opérationnel. Dans le cadre du KMGBF, la CdP a également adopté un cadre de suivi pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles [7]. L'objectif C et la cible 13 demandent aux Parties de mesurer, pour la première fois au niveau international, les avantages tirés de l'utilisation des RG, des CTA et de l'ISN et de mesurer les progrès accomplis en vue de parvenir à une augmentation substantielle des avantages d'ici 2050 (encadrés 2 et 3). Le cadre de suivi du KMGBF comprend deux indicateurs phares (C1 : "avantages monétaires reçus" et C2 : "avantages non monétaires") qui sont étayés par des indicateurs de composantes et des indicateurs complémentaires [7] (tableau 2).

TABLEAU 2 – *Indicateurs APA identifiés dans le Cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal adopté lors de la COP-15 [7]*

Objectif/ cible ¹	Indicateur phare ²	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
Objectif C ^b	C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus*	NA	Nombre d'utilisateurs ayant fourni des informations relatives à l'utilisation des ressources génétiques aux points de contrôle désignés
	C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires*		Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus (IRCC) publiés dans le Centre d'échange sur l'APA
			Nombre de communiqués des points de contrôle publiés dans le Centre d'échange sur l'APA
			Nombre de certificats de conformité internationalement reconnus à des fins non commerciales
Cible 13 ^b			Intégration de la biodiversité dans les systèmes nationaux de comptabilité et de suivi, définie comme la mise en œuvre du système de comptabilité économique environnementale
	C.1 C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus*	Nombre de permis ou d'équivalents délivrés pour les ressources génétiques (y compris celles liées aux connaissances traditionnelles) par type de permis	Nombre total de transferts de matériel végétal du Système multilatéral du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) reçus dans un pays

Tableau 2, suite de la page précédente

Objectif/ cible ³	Indicateur phare ⁴	Indicateur de composante	Indicateur complémentaire
	C.2 C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires*		Nombre total de permis, ou leur équivalent, accordés pour l'accès aux ressources génétiques Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus (IRCC) publiés dans le Centre d'échange sur l'APA Nombre de pays qui exigent un consentement préalable donné en connaissance de cause et qui ont publié des mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et le partage des avantages dans le Centre d'échange sur l'APA Nombre de pays qui exigent un consentement préalable donné en connaissance de cause et qui ont publié des informations sur les procédures d'accès et de partage des avantages dans le Centre d'échange sur l'APA Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et politiques pour garantir un partage juste et équitable des avantages Estimation du pourcentage des avantages monétaires et non monétaires consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité

3. Pour les objectifs ou cibles marqués par « ^b » : un indicateur binaire a été proposé pour cet objectif ou cette cible et sera examiné plus en détail par le groupe d'experts techniques *ad hoc*.

4. Indicateurs marqués d'un astérisque (*) : il n'existe pas de méthodologie convenue et actualisée pour cet indicateur. Le Groupe spécial d'experts techniques travaillera avec les partenaires pour guider le développement de ces indicateurs. Le Groupe spécial d'experts techniques travaillera avec les partenaires pour guider le développement de ces indicateurs

Malgré l'ambition du KMGBF, il n'existe pas d'approche globale actuelle et donc pas d'indicateur disponible pour quantifier les avantages monétaires ou non monétaires découlant des accords APA. Les informations sur les résultats de l'APA aux niveaux mondial, régional et national sont très limitées. Cet écart crucial entre la vision et la réalité doit être comblé par les Parties. Des méthodes de mesure des avantages monétaires et non monétaires reçus doivent être élaborées afin d'évaluer si et dans quelle mesure le partage des avantages a lieu et quelle est la tendance en termes d'augmentation ou de diminution. Cela peut à son tour fournir des indications sur les tendances en matière d'accès aux RG et aux CTA.

Pour combler cette lacune dans les indicateurs APA, ainsi que d'autres lacunes dans le cadre de suivi du KMGBF, un AHTEG a été créé pour guider le processus d'élaboration de la méthodologie pour les indicateurs phares manquants (c'est-à-dire les indicateurs de remplacement) dans le cadre de suivi du KMGBF et leur évaluation.

En 2023, l'AHTEG a proposé des indicateurs binaires pour compléter les indicateurs phares, en particulier lorsque ces derniers n'étaient pas suffisamment développés. Dans le cas de la cible 13, un indicateur binaire sur le « Nombre de pays ayant pris des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages » a été suggéré par l'AHTEG et examiné par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB en octobre 2023. Toutefois, il manque toujours un indicateur binaire pour mesurer la deuxième composante de la cible 13 portant sur l'accès satisfaisant aux RG. En général, l'indicateur mondial proposé, basé sur des réponses binaires dans les rapports nationaux [13] pour la cible 13, ne servirait qu'à mesurer la mise en œuvre de politiques nationales sur l'APA et non à mesurer l'accès et les avantages partagés. **Force est de constater que la majorité des indicateurs APA existants (tableau 2) servent à mesurer les progrès réalisés pour la mise en place de mesures nationales sur l'APA, mais ne permettent pas aux Parties de savoir si et comment le partage des avantages fonctionne en réalité.**

Fondamentalement, les résultats du partage des avantages dans le cadre de la CDB n'ont, à première vue, pas été conçus pour être mesurés. Par conséquent, après l'adoption du KMGBF, les Parties devront repartir de zéro. Elles devront décider collectivement comment procéder, si et comment mesurer les avantages au niveau national, régional ou international, et si les ressources existantes sont suffisantes pour permettre les résultats souhaités.

1.2 Objectifs et méthodologie

Cette étude est une première étape dans l'exploration et la collecte d'idées sur les indicateurs en matière d'APA et dans la conceptualisation de méthodologies potentielles. Elle se concentre principalement sur la CDB, mais étant donné que la cible 13 et l'objectif C traitent du partage des avantages conformément aux instruments APA convenus au niveau international, elle explore également d'autres instruments APA (principalement le TIRPAA, le nouveau mécanisme multilatéral pour l'ISD de la CDB et le nouvel Accord BBNJ, faisant suite à l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations unies aux autres accords multilatéraux sur l'environnement et autres processus et organisations internationales pertinentes de prendre part activement à la mise en œuvre du KMGBF [14].

L'étude ne porte pas préjudice au fait que d'autres instruments futurs liés à l'APA pourraient générer des informations utiles sur le partage des avantages à l'échelle globale, tels que l'instrument international sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies en cours de négociation à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) [15], ou l'instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques qui est en cours de négociation à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Cependant, à ce stade, en l'absence, dans les deux cas, d'un texte final adopté qui pourrait clarifier le champ d'application initial et les implications possibles de ces instruments en matière d'APA, ces instruments n'ont pas été considérés dans notre analyse.

L'étude vise à comprendre comment les avantages monétaires et non monétaires sont reçus et comptabilisés au niveau national, à évaluer les possibilités de compiler, d'analyser et de rendre compte des résultats de l'APA au niveau mondial, et à tirer des enseignements d'autres instruments APA convenus au niveau international. Tout au long de l'étude, des idées sont proposées pour de nouveaux indicateurs APA qui iront au-delà de la mesure de la mise en œuvre juridique et se rapprocheront de l'esprit de mesure des résultats du partage des avantages exprimés à partir de l'objectif C d'ici 2050 (Encadré 2) et de la cible 13 d'ici 2030 (Encadré 3).

Afin de recueillir des informations auprès des Parties à la CDB sur la mise en œuvre des cadres nationaux d'APA, en particulier sur la collecte et la disponibilité des données relatives aux avantages monétaires et non monétaires découlant de l'accès aux RG et/ou aux CTA, une enquête sur les indicateurs d'APA pour le KMGBF [16] a été réalisée. Pour mieux comprendre et contextualiser l'enquête, des entretiens ont également été tenus avec des représentants des Parties et des experts en matière d'APA issus de divers domaines et secteurs. La méthodologie et le questionnaire de l'enquête figurent dans les annexes I et II. Pour les entretiens, la méthodologie et la liste des personnes interrogées figurent respectivement à l'annexe III et dans les sections de remerciements ci-dessus. Les chapitres

suivants analyseront et résumeront les réponses à l'enquête et fourniront un contexte supplémentaire à partir des entretiens approfondis qui ont été menés.



2. Expériences nationales en matière de collecte de données sur le partage des avantages

Julie Roy, Julia Duerschlag, Hartmut Meyer, Suhel al-Janabi & Amber H. Scholz

Ce chapitre présente une vue d'ensemble de l'état actuel de la collecte et de la gestion des données relatives à l'APA au niveau national dans le cadre de la CDB et du PN, y compris les informations recueillies auprès des Parties à la CDB par le biais d'une enquête en ligne distribuée en septembre 2023 [16] ainsi que les principaux résultats des entretiens approfondis menés de novembre à décembre 2023.

2.1 Le flux d'informations dans les systèmes nationaux d'APA dans le cadre du Protocole de Nagoya

Au niveau national, les pays qui mettent en œuvre l'APA ont généralement désigné un PFN et au moins une ANC¹. Un utilisateur entame le processus d'APA en accédant à des informations sur le PFN et l'ANC, ainsi que sur les mesures et procédures d'APA d'un pays donné, à partir de du CÉ-APA. Il prend contact avec l'ANC et demande l'accès aux RG nationales. Dans le cadre de cette étude, nous appellerons l'autorisation obtenue auprès de l'ANC un "permis APA". Il s'agit souvent d'un document administratif confirmant la conclusion d'un contrat APA (basé sur le CPCC et les CCCA) entre le(s) utilisateur(s) et

1. Les pays peuvent établir plusieurs autorités nationales compétentes. En outre, la même entité peut être désignée pour remplir à la fois les fonctions de point focal national et d'autorité nationale compétente. Voir le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (adopté le 29 octobre 2010, entré en vigueur le 12 octobre 2014) 2008 UNTS 3, Art. 13 [2]. Les points focaux nationaux et les ANC sont également définis dans les Lignes directrices de Bonn de 2002 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation [10].

le(s) fournisseur(s). Les Parties au PN sont tenues (art. 14.2, NP [2]) de soumettre des informations non confidentielles sur les autorisations d'APA accordées au niveau national au CÉ-APA qui, à son tour, génère un IRCC² qui devient accessible au public sur le site Internet du CÉ-APA³. Une copie de l'IRCC est envoyée au pays fournisseur (PFN, ANC ou autre autorité accordant l'accès) et à l'utilisateur (personne ou entité à laquelle le CPCC a été accordé, si cela n'est pas confidentiel).

Dans le cadre du PN, les Parties doivent mettre en place des points de contrôle efficaces⁴ à des points névralgiques de la chaîne de valeur relative aux RG, et doit mettre en place des mesures de conformité pour garantir que les RG utilisées sous leur juridiction ont été obtenues conformément aux exigences existantes en matière d'APA. Lorsqu'un point de contrôle recueille ou reçoit des informations sur l'utilisation d'une RG, ces informations sont communiquées au CÉ-APA par le biais d'un communiqué du point de contrôle (CPC). Le CÉ-APA envoie une copie du CPC au pays utilisateur (ANC ou autre autorité) et au pays fournisseur (PFN et ANC), ainsi qu'à la personne ou à l'entité à laquelle le CPCC a été accordé (utilisateur), si les informations de contact sont incluses⁵. Ces informations sont destinées à aider le fournisseur à faire le suivi de l'utilisation des RG nationales une fois que celles-ci ont quitté le pays, et à contrôler le respect des CCCA et des termes convenus avec l'utilisateur, ce qui peut être fait en coopération avec les autorités du pays utilisateur lorsque de plus amples informations sont nécessaires. Le tableau 3⁶ résume les principaux rôles des institutions clés en matière d'APA et des parties prenantes habilitées, ainsi que les types d'informations qu'ils peuvent détenir [2, 16].

2. L'IRCC contient les informations minimales suivantes lorsqu'elles ne sont pas confidentielles : l'autorité émettrice, la date d'émission, le fournisseur, l'identifiant unique du certificat, la personne ou l'entité à laquelle le consentement préalable en connaissance de cause a été accordé, l'objet ou la RG couvert par le certificat, la confirmation que des conditions convenues d'un commun accord ont été établies, la confirmation que le consentement préalable en connaissance de cause a été obtenu, et le caractère commercial ou non de l'utilisation.

3. Consulter le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://absch.cbd.int/en/search?schema=absPermit>

4. Les pays peuvent avoir plusieurs points de contrôle, qui doivent être établis à des points pertinents à l'utilisation des ressources génétiques ou pour la collecte d'informations pertinentes, par exemple à un stade donné de la recherche, du développement, de l'innovation, de la précommercialisation ou de la commercialisation. Voir NP, Art. 17.1 [2]

5. <https://absch.cbd.int/en/kb/tags/monitoring/The-flow-of-information-through-the-ABS-Clearing-House-to-support-monitoring-the-utilization-of-genetic-resources/5be4876871ac250001aadc45>

6. Le tableau 3 a été compilé par les auteurs en consultant le texte du PN [2], le Guide explicatif du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (2012) de l'UICN [24], les décisions pertinentes de la COP-MOP et les informations publiées dans le Centre d'échange sur l'APA.

TABLEAU 3 – *Rôle principal des acteurs clés dans le processus APA et types d'informations qu'ils peuvent détenir*

Acteurs clés dans le processus APA	Rôle principal	Types d'informations
Point focal national pour l'APA (PFN-APA)	— Assurer la liaison avec le secrétariat de la CDB et communiquer les informations sur l'APA au nom du pays. — Fournir des informations aux utilisateurs potentiels — Veiller à ce que les informations nationales soient publiées sur le site du CÉ-APA, y compris les ports nationaux.	— Informations sur les mesures et procédures nationales en matière d'APA — Informations sur la ou les ANC, les peuples autochtones et communautés locales, et les parties prenantes concernées, le cas échéant
Autorité(s) nationale(s) compétente(s)	— Accorder l'accès aux RG et/ou aux CTA et délivrer des preuves écrites (permis ou leur équivalent) — Octroyer le CCPC et conclure les CCCA⁷, , selon le cas⁸ ou fournir des informations sur la manière d'obtenir le CCPC/CCCA — Traiter les demandes d'accès et approuver les permis	— Informations sur les procédures CPCC/CCCA — Permis accordés — Informations sur les avantages contenus dans les CCCA qu'ils ont accordé — Informations sur les applications et les candidats

7. Les conditions convenues d'un commun accord doivent être consignées par écrit et peuvent inclure, entre autres, une clause de règlement des différends, des conditions sur le partage des avantages, des conditions sur l'utilisation ultérieure par des tiers et/ou des conditions sur les changements d'intention. Voir NP, Art. 6.3 (g) [2].

8. Ce rôle peut également être rempli par les peuples autochtones et communautés locales pour les RG sur lesquelles ils ont droits établis et/ou pour les CTA qu'ils détiennent. D'autres parties prenantes peuvent également être impliquées dans le CPCC et les CCCA.

Tableau 3, suite de la page précédente

Acteurs clés dans le processus APA	Rôle principal	Types d'informations
IPLC et/ou autres fournisseurs reconnus dans le pays	— Accorder un consentement libre, préalable et donné en connaissance de cause (CPCC) — Négocier le partage des avantages par le biais des CCCA — Bénéficier des avantages liés à l'utilisation des RG et/ou des savoirs traditionnels, selon le cas	— Informations sur les avantages décrits dans les CCCA qu'ils ont accordés — Informations sur les avantages perçus par eu
Points (s) de contrôle	— Suivi et amélioration de la transparence de l'utilisation des ressources génétiques, en collectant ou en recevant des informations des utilisateurs et en les communiquant aux autorités nationales compétentes et au CÉ-APA par le biais du communiqué du point de contrôle	— Source des RG — Utilisation des RG — Si le CPCC a été obtenu et CCCA établis pour la

Tableau 3, suite de la page précédente

Acteurs clés dans le processus APA	Rôle principal	Types d'informations
Centre d'échange sur l'APA	— Plate-forme d'échange d'informations sur l'APA — Générer des IRCC à partir d'informations non confidentielles sur les permis nationaux d'APA ou leur équivalent lorsqu'ils sont fournis par le PFN ou l'ANC. — Communiquer les informations partagées par un point de contrôle à aux autorités nationales compétentes et à la partie qui fournit le CPCC lorsqu'il est fourni par le PFN ou l'ANC	— Informations sur les mesures/procédures nationales en matière d'APA — Informations sur les PFN et les ANC — Informations sur les permis ou leur équivalent constitués en IRCC, sans préjudice de la protection des informations confidentielles. — Nombre de fichiers nationaux publiés, y compris les IRCCs⁹ — Informations collectées aux points de contrôle et partagées en tant que CPC — Autres informations requises par le PN ou par des décisions de la COP-MOP¹⁰

Le KMGBF exige un changement majeur dans les pratiques de collecte et de gestion des données pour les Parties et acteurs proches de la CDB. Pour l'APA, cela implique la collecte, la compilation et la communication d'informations sur les avantages monétaires et non monétaires reçus par tous les pays mettant en œuvre des cadres d'APA. Bien que les termes du partage des avantages fsoient vraisemblablement élaborés dans les CCCA, les informations sur les avantages non monétaires ou monétaires reçus en temps réel par

9. Voir le Centre d'échange d'informations sur l'APA, « Country profiles », disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://absch.cbd.int/countries>

10. Il peut s'agir de mesures spécifiques pour l'APA des savoirs traditionnels (article 12, paragraphe 2), de renforcement des capacités et de développement.(Art. 22.6.), ainsi que les rapports nationaux dans le cadre du PN [2] (conformément aux décisions NP-1/3 [17], NP-3/4 [18] de la COP-MOP).

le(s) fournisseur(s) ne peuvent pas, à l'heure actuelle, être facilement compilées ou mises à disposition pour l'établissement de rapports à l'échelle mondiale.

2.2 Enquête et entretiens sur les indicateurs APA pour le KMGBF

2.2.1 Aperçu de l'enquête et des entretiens

L'enquête a reçu un total de 77 réponses individuelles provenant de 69 pays différents.¹¹ La plupart des personnes interrogées remplissaient les fonctions de PFN désigné pour l'APA (58 %), ou encore celles de l'ANC (19 %), du point focal national de la CDB (6 %), ou occupaient d'autres fonctions au sein du gouvernement (16 %).¹² En termes de représentation géographique, les participants à l'enquête proviennent des cinq groupes régionaux de la CDB : Afrique (29 %), Asie-Pacifique (22 %), Europe centrale et orientale (7 %), Amérique latine et Caraïbes (19 %), et Europe occidentale et autres (23 %). La plupart des pays qui ont répondu à l'enquête sont parties au PN (87 %).¹³ Pour les entretiens ciblés, les 16 pays participants étaient représentés par le PFN de la CDB ou pour l'APA (ou les deux), tandis que les 16 « experts APA » interrogés provenaient d'organisations non gouvernementales, d'organisations internationales, d'instituts de recherche et du secteur privé.

Quarante-neuf répondants ont déclaré que leur pays réglementait l'accès aux RG et/ou aux CTA (35 pays réglementent l'accès aux deux¹⁴, 13 ne réglementent que l'accès aux RG¹⁵, et un pays ne réglemente que l'accès aux Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (CTA)¹⁶), tandis que 19 des 69 pays participants ne réglementent pas l'accès du tout (figure 1).

11. Argentine, Australie, Autriche, Biélorussie, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Chili, Colombie, Congo, Îles Cook, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, Équateur, El Salvador, Guinée équatoriale, Estonie, Éthiopie, Union européenne, Finlande, France, Gambie, Allemagne, Ghana, Inde, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kiribati, République démocratique populaire lao, Lesotho, Malaisie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Maroc, Myanmar, Pays-Bas (Royaume des), Nigeria, Macédoine du Nord, Pakistan, Panama, Pérou, Portugal, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Togo, Tuvalu, Royaume-Uni, Uruguay, Vanuatu, Viêt Nam, Zambie.

12. Plusieurs répondants ont exercé deux ou plusieurs fonctions.

13. La plupart des répondants, soit 68 %, ont accédé à la version anglaise de l'enquête, tandis que 21 % et 12 % ont répondu en espagnol ou en français, respectivement.

14. Argentine, Bénin, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burundi, Cambodge, Cameroun, Colombie, Congo, Îles Cook, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Éthiopie, France, Inde, Indonésie, Kiribati, République démocratique populaire lao, Lesotho, Malaisie, Mexique, Mongolie, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Seychelles, Afrique du Sud, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Zambie.

15. Australie, Belarus, Belgique, El Salvador, Guinée équatoriale, Jamaïque, Nigeria, Portugal, Sénégal, Espagne, Suisse, Uruguay, Vietnam.

16. La Finlande.

Votre pays réglemente-t-il l'accès aux ressources génétiques (RG) et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (CTA) ?

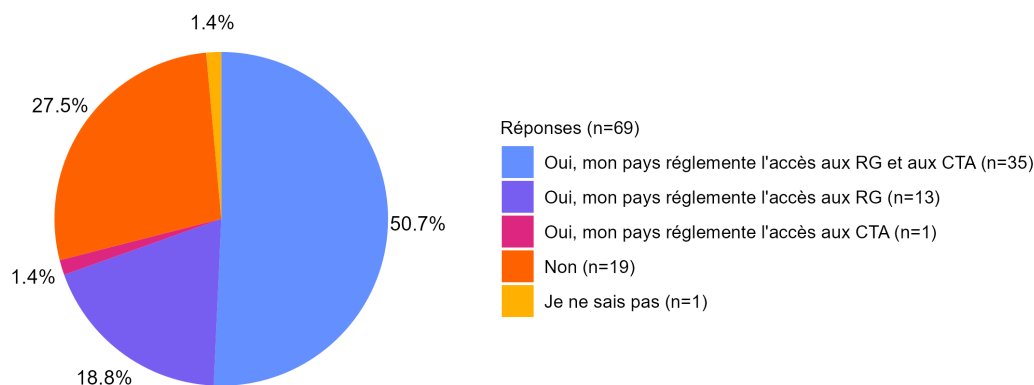


FIGURE 1 – Réponses à l'enquête sur la réglementation de l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.

Parmi les pays qui réglementent l'accès, plus de la moitié (64%)¹⁷ avaient conclu des accords avec les utilisateurs pour l'accès aux RG ou aux savoirs traditionnels au cours des dix dernières années. Les avantages les plus courants ou les plus importants selon l'enquête sont résumés dans l'encadré 4.

D'après les réponses à l'enquête, la plupart des pays qui réglementent l'accès aux RG (63%)¹⁸, reconnaissent plus d'une entité comme fournisseur de RG, parmi lesquelles les gouvernements nationaux et locaux, les peuples autochtones et communautés locales, les institutions académiques et les propriétaires fonciers privés (figure 2). Par conséquent, les informations sur les avantages négociés dans les CCCA et, par la suite, sur les avantages reçus, peuvent être dispersées. Le fournisseur le plus couramment cité est le gouvernement national, suivi par les peuples autochtones et communautés locales et les gouvernements régionaux ou locaux. Pour les CTA, la plupart des pays qui réglementent l'accès reconnaissent les peuples autochtones et communautés locales comme fournisseurs de CTA (86%)¹⁹, y compris 18 pays qui les reconnaissent comme les uniques fournisseurs de CTA au pays²⁰. Dans 14 pays²¹, plus d'une entité est reconnue comme fournisseur de CTA.

17. Argentine, Belarus, Bénin, Brésil, Cambodge, Cameroun, Colombie, Îles Cook, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Inde, Indonésie, Jamaïque, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mexique, Mongolie, Panama, Pérou, Portugal, Sénégal, Seychelles, Afrique du Sud, Espagne, Togo, Vanuatu, Viêt Nam, Zambie.

18. Argentine, Australie, Biélorussie, Belgique, Bénin, Burundi, Cambodge, Congo, Îles Cook, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, France, Inde, Indonésie, Kiribati, Lesotho, Malaisie, Mexique, Pakistan, Panama, Portugal, Sénégal, Afrique du Sud, Espagne, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Viêt Nam, Zambie.

19. Argentine, Bénin, Botswana, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Colombie, Congo, Îles Cook, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Éthiopie, Finlande, Inde, Indonésie, Kiribati, Lesotho, Malaisie, Maroc, Mexique, Panama, Pérou, Seychelles, Afrique du Sud, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Zambie.

20. Argentine, Bénin, Botswana, Brésil, Cameroun, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Finlande, Indonésie, Mexique, Panama, Pérou, Seychelles, Afrique du Sud.

21. Burundi, Cambodge, Îles Cook, Éthiopie, France, Inde, Kiribati, Lesotho, Malaisie, Maroc, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Zambie.

Il est à noter que les fournisseurs reconnus de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles sont généralement différents dans les pays qui réglementent l'accès aux deux. **Ces résultats suggèrent que la plupart des pays, en particulier ceux qui réglementent à la fois l'accès aux RG et aux CTA, devraient consulter plusieurs entités ou groupes pour coordonner la collecte d'informations pertinentes pour les indicateurs APA dans le cadre du KMGBF.**

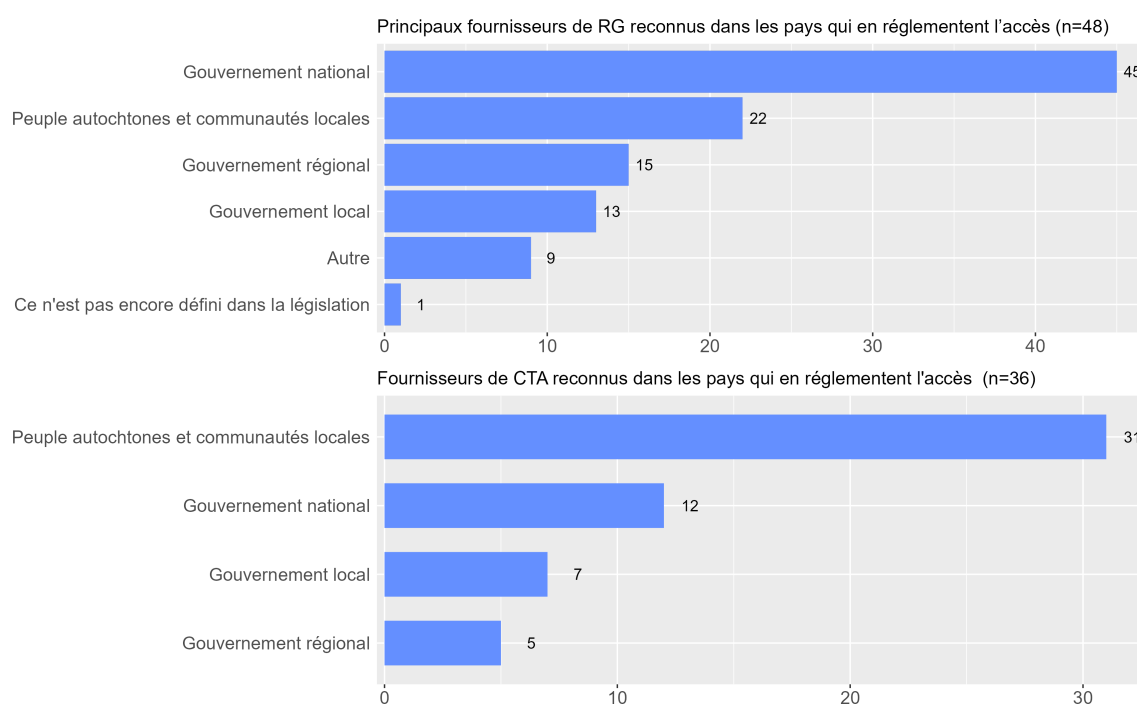


FIGURE 2 – Fournisseurs de RG ou de CTA reconnus par les pays qui en réglementent l'accès. Les autres fournisseurs de RG reconnus (« Autre ») sont les propriétaires fonciers privés, les systèmes de parcs nationaux, les centres de recherche et le secteur privé. Basé sur les réponses de 48 pays qui réglementent l'accès aux RG et de 36 pays qui réglementent l'accès aux CTA ; les pays pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

Les résultats de l'enquête ont été corroborés par les entretiens approfondis, au cours desquels l'implication de multiples entités dans le processus d'APA a été clairement reconnue comme un défi pour la collecte et la compilation d'informations complètes sur les permis d'APA, sans parler des avantages reçus.

Selon la législation du pays, différents ministères, institutions, provinces, États ou régions peuvent avoir le droit d'accorder l'accès (accorder le CPCC et négocier les CCCA). Les CCCA peuvent également être négociées avec des propriétaires fonciers privés en tant que fournisseurs²². Dans ces cas, la multiplicité des autorités et des fournisseurs accordant des permis APA et négociant des CCCA peut compliquer non seulement l'accès aux RG,

22. Par exemple, dans l'enquête, le Costa Rica et l'Afrique du Sud ont indiqué que les particuliers, tels que les propriétaires terriens privés, étaient des fournisseurs potentiels de ressources génétiques, et le Belarus, le Salvador et l'Espagne ont indiqué que les entités/entreprises privées pouvaient être des fournisseurs de ressources génétiques conformément à leur législation nationale.

mais aussi la coordination et le suivi de tous les rapports et informations disponibles sur les avantages reçus au niveau national. De même, la diversité des bénéficiaires peut compliquer la collecte d'informations sur les avantages reçus. Les avantages peuvent être partagés directement avec les communautés concernées par la RG ou avec d'autres parties prenantes, et il est possible que les informations relatives à la transaction d'avantages ne soient pas être communiquées en temps voulu auprès de l'autorité chargée de l'octroi de l'accès.

L'un des principaux obstacles à la collecte d'informations sur les avantages reçus est le délai important qui s'écoule entre l'octroi de l'accès et l'utilisation d'une RG et les avantages reçus, principalement en raison de la rotation du personnel et de la capacité limitée de suivi des accords de partage des avantages et de gestion des données.

À cet égard, la figure 3 présente les principaux avantages qui pourraient être partagés tout au long de la chaîne de valeur, depuis l'accès aux RG jusqu'à la commercialisation finale d'un produit, avec un intervalle de temps pouvant aller jusqu'à 20 ans. Les avantages indépendants de l'utilisation des RG, tels que les « paiements initiaux » et les « frais d'accès/droits par échantillon prélevé ou autrement requis » (PN, annexe [2]), ne dépendent pas directement de l'utilisation d'une RG. De même, certains avantages non monétaires tels que la « formation » et la « mise à disposition de ressources humaines et matérielles pour renforcer la capacité d'administration et d'application des réglementations en matière d'accès » (PN, annexe [2]) pourraient être partagés avec la partie fournisseuse avant l'utilisation réussie d'une RG. D'autres avantages décrits dans l'annexe du PN [2] sont basés sur une commercialisation réussie, comme le « paiement de redevances » ou les « droits de licence en cas de commercialisation » ou la génération de résultats de recherche, par exemple des avantages non monétaires tels que le « partage des résultats de la recherche et du développement » ou « l'accès aux informations scientifiques pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris les inventaires biologiques et les études taxonomiques » (PN, annexe [2]). Ces exemples illustrent l'incertitude quant au moment où le partage des avantages est attendu et où les avantages sont reçus. Il est donc important de planifier à long terme le suivi du partage des avantages afin de vérifier que les conditions initiales contenues dans les CCCA ont été respectées. Cependant, la capacité à établir un cadre fonctionnel, un système de gestion des données et à assurer le suivi des CCCA et des avantages est souvent limitée.

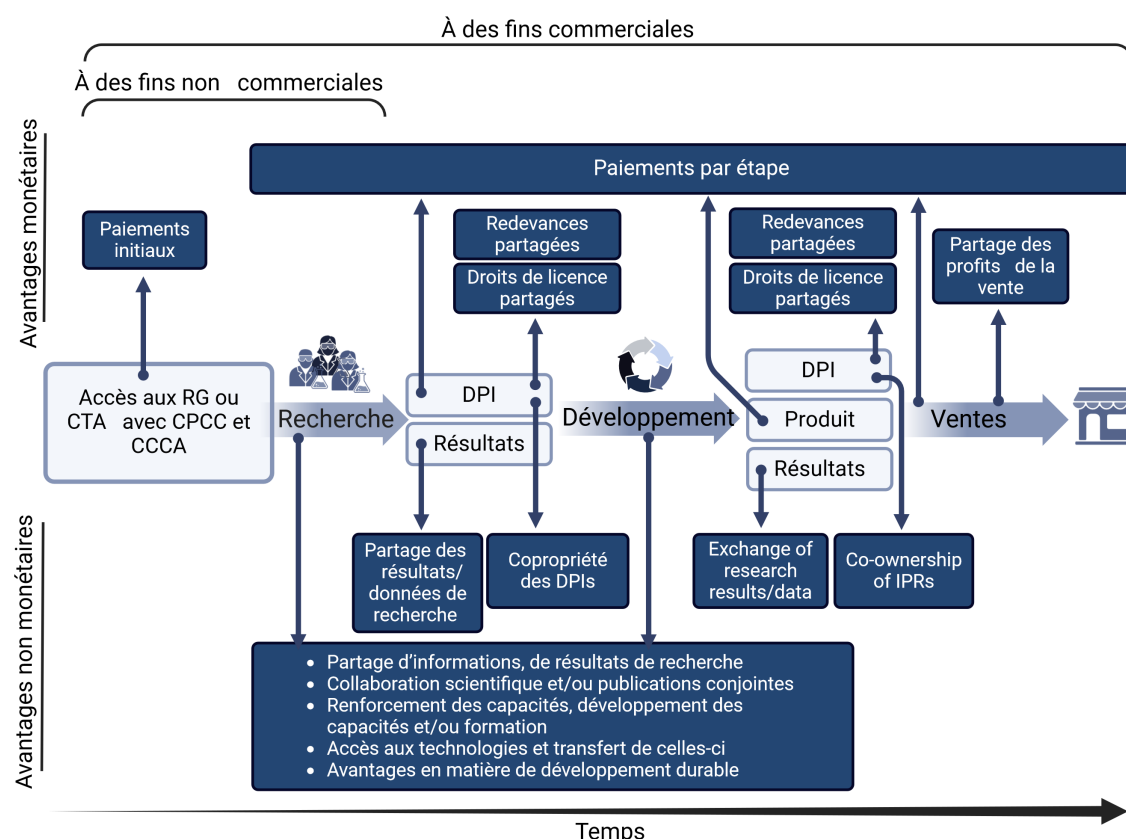


FIGURE 3 – Principaux avantages perçus tout au long de la chaîne de valeur de l'APA. DPI réfère ici aux droits de propriété intellectuelle. Créé avec BioRender.com.

L'enquête a également cherché à savoir si les pays collectent ou rencontrent des informations sur les avantages monétaires ou non monétaires partagés avec d'autres pays, lors de la mise en œuvre des mesures de conformité. Certains pays ont mentionné réaliser de contrôles de conformité ou d'autres processus d'examen de la conformité APA au cours desquels certains types d'informations sont demandés aux utilisateurs (par exemple, les IRCC ou leur équivalent), bien que certains pays aient noté que cet examen ne vérifie pas si les avantages aient réellement été partagés ou déboursés par l'utilisateur. Comme indiqué précédemment, ces types de mécanismes n'étaient pas destinés à générer des informations spécifiques aux résultats de l'APA, c'est-à-dire aux avantages monétaires ou non monétaires partagés.

En outre, l'enquête a également permis aux personnes interrogées de faire part de leurs commentaires, de leurs préoccupations ou de leurs besoins en matière de renforcement des capacités en ce qui concerne les indicateurs APA. En conséquence, 17 répondants de 16 pays²³ ont indiqué que leur pays bénéficierait d'un renforcement des capacités, d'un développement des capacités ou d'une formation sur la manière de compiler les indicateurs APA et d'en rendre compte pour le KMGBF. Plusieurs répondants ont également indiqué

23. Botswana, Burundi, République centrafricaine, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Équateur, El Salvador, Gambie, Ghana, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Pérou, Sénégal et Sierra Leone.

qu'il y avait un besoin de renforcement et de développement des capacités²⁴ et/ou de ressources financières supplémentaires²⁵ pour soutenir la mise en œuvre nationale de l'APA en général.

2.2.2 Résultats clés – collecte d'informations sur les avantages monétaires

²⁶En ce qui concerne les informations sur les avantages monétaires découlant des accords APA, seuls 12 pays (24%)²⁷ ont indiqué que des informations globales ou partielles étaient disponibles sur les avantages monétaires reçus dans le cadre des accords APA. Au sujet de savoir comment les informations sur les avantages monétaires sont reçues et traitées dans le pays, les réponses les plus courantes étaient la collecte d'informations sous forme de documents numériques (10%) ou de documents imprimés (12%). Le Brésil est le seul pays à avoir indiqué qu'il compile et gère les informations sur les avantages monétaires par le biais d'une plateforme ou d'une base de données en ligne.

Interrogés sur une éventuelle désagrégation de ces données, six pays (12%)²⁸ ont indiqué que les informations étaient disponibles par année civile. Trois de ces pays (Afrique du Sud, Brésil et Inde) ont pu fournir le montant des avantages monétaires reçus à ce jour dans une monnaie locale, tandis que deux pays (Costa Rica et Vietnam) ont indiqué que les données disponibles ne pouvaient pas être partagées en raison de la confidentialité des accords négociés avec les utilisateurs.²⁹ Au cours des entretiens, plusieurs pays ont également indiqué que les questions de confidentialité les empêcheraient de rendre compte des avantages monétaires reçus. À cet égard, certains experts APA du secteur privé ont noté lors des entretiens que la déclaration agrégée est une pratique courante et standard appliquée dans différents domaines et que les pays pourraient anticiper les questions de confidentialité dès les premières étapes des négociations, en incluant des libellés dans les CCCA leur permettant de déclarer les avantages monétaires reçus de façon agrégée. Plus de détails sur ce sujet sont inclus dans le chapitre 3.

En outre, cinq pays³⁰ ont indiqué que leurs données nationales sur les avantages monétaires pouvaient être ventilées par type de bénéficiaire, y compris le Brésil et le

24. Bénin, Îles Cooks, El Salvador, Guinée équatoriale, Inde, Kiribati, Lesotho, Pakistan, Seychelles, Sierra Leone et Zambie.

25. Bélarus, République centrafricaine, Guinée équatoriale et Sierra Leone.

26. Tous les pourcentages de cette section et des suivantes sont fournis en tenant compte uniquement des pays qui réglementent l'accès (49 du total des pays répondants).

27. Argentine, Brésil, Cameroun, Colombie, Costa Rica, Éthiopie, Inde, Nigeria, Panama, Afrique du Sud, Vanuatu et Vietnam.

28. Brésil, Costa Rica, Inde, Afrique du Sud, Vanuatu et Vietnam.

29. Les auteurs notent qu'en raison d'une erreur technique dans le logiciel d'enquête, le Cameroun n'a pas été en mesure de répondre à la question de savoir si les données disponibles sur les avantages monétaires pouvaient être facilement partagées.

30. Brésil, Costa Rica, Inde, Vanuatu et Vietnam.

Vanuatu qui peuvent fournir des données pour plusieurs types de bénéficiaires, par exemple les avantages perçus par des institutions universitaires, par un gouvernement national, régional ou local, et/ou par des peuples autochtones ou communautés locales. Le Brésil a indiqué que ses données nationales peuvent également être ventilées par le biome, le groupe taxonomique de la RG, si l'utilisation est pour l'alimentation et l'agriculture, la localisation géographique, et selon si l'échantillon a été obtenu *in situ*, *ex situ*, *in silico* ou par le biais d'un produit intermédiaire. Le Brésil a également indiqué qu'il disposait d'au moins un indicateur national relatif aux avantages monétaires découlant des accords APA.

Toujours en ce qui concerne le traitement des informations relatives aux avantages pécuniaires, l'enquête indique qu'au moins 12 des pays réglementant l'accès (24%)³¹ ont établi un fonds ou un autre mécanisme financier pour recevoir et gérer les avantages monétaires. Ces fonds ou mécanismes peuvent être gérés, ou non, par la même autorité nationale ou le même service responsable de la mise en œuvre de l'APA. Au Cameroun et au Pérou, il existe des comptes ou des fonds distincts pour recevoir les avantages monétaires destinés aux peuples autochtones et/ou communautés locales.

En outre, parmi les 12 pays ayant mis en place des fonds ou des mécanismes financiers, seuls la Belgique et le Botswana n'avaient pas encore conclu d'accords APA au moment de répondre à l'enquête. Si l'on considère les autres réponses recueillies, six pays³² ont répondu que leur pays disposait à la fois d'informations partielles ou globales sur les avantages monétaires et d'un fonds ou d'un autre mécanisme financier établi pour recevoir et gérer les avantages monétaires.

En ce qui concerne les pays qui réglementent l'accès aux RG et/ou aux CTA, mais qui ne disposent pas d'informations sur les avantages monétaires reçus, les principales raisons invoquées par les participants à l'enquête étaient les suivantes :

- Le cadre national APA n'est pas encore en place ou n'est pas encore totalement opérationnel (47%);
- Le pays dispose d'un cadre opérationnel, mais n'a pas encore reçu d'avantages monétaires. (34%);
- Il y a un manque d'application ou de suivi de la législation et/ou des CCCA en matière d'APA (6%) ou un manque de coordination entre les entités concernées (3%);
- Les informations sur les avantages monétaires sont confidentielles (6%);
- Les informations sont détenues par des peuples autochtones et/ou communautés locales (3%).

31. Belgique, Botswana, Brésil, Cambodge, Cameroun, Colombie, Éthiopie, Inde, Malaisie, Pérou, l'Afrique Sud et l'Espagne.

32. Brésil, Cameroun, Colombie, Éthiopie, Inde et Afrique du Sud.

2.2.3 Principaux résultats – collecte d’informations sur les avantages

Environ la moitié des pays qui réglementent l’accès aux RG et/ou aux CTA (51%)³³ disposent d’informations sur au moins un type d’avantage non monétaire. Les avantages monétaires pour lesquels des informations sont les plus couramment disponibles sont « le partage des résultats de la recherche et du développement » (39%), « la collaboration, la coopération et la contribution aux programmes de recherche scientifique et de développement » (33%) et « l’accès aux informations scientifiques relatives à la conservation et à l’utilisation durable de la diversité biologique » (22%).

Pour ce qui est de la manière dont les informations sur les avantages non monétaires sont reçues et traitées par le pays, les réponses les plus courantes étaient par la réception de documents numériques (64%) et/ou imprimés (44%). Les pays ont plus souvent indiqué qu’ils compilaient et analysaient manuellement les données hors ligne, par exemple à l’aide de tableaux Excel (16%), plutôt qu’à l’aide de bases de données ou de plateformes en ligne (8%). Quatre pays (8%)³⁴ ont également indiqué qu’ils avaient établi des indicateurs nationaux pour les avantages non monétaires, tels que :

- Le nombre de collaborations, de publications ou de rapports de recherche ;
- Le nombre de chercheurs ou d’étudiants formés ;
- La valeur monétaire estimée des avantages non monétaires reçus ; ou
- Le nombre de brevets.

Pour les pays qui réglementent l’accès aux RG et/ou aux CTA, mais qui ne disposent que de peu ou pas d’informations sur les avantages non monétaires reçus, les principales raisons invoquées étaient les suivantes :

- Les informations ne sont pas facilement disponibles ou compilées ; par exemple, les informations sont contenues dans les CCCA ou détenues par d’autres entités nationales (29%) ;
- Le cadre national APA n’est pas encore en place ou n’est pas encore pleinement opérationnel (24%) ; ou
- Un manque de capacité et/ou de ressources humaines et financières pour collecter et gérer ces informations (16%) ;
- Absence d’obligation de déclaration des avantages au point focal APA ou à l’ANC (10%) ;
- La nature des informations sur les avantages non monétaires reçus était trop diverse ou fragmentée pour pouvoir les compiler (6%).

33. Argentine, Australie, Belarus, Belgique, Botswana, Brésil, Cambodge, Cameroun, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Cuba, Éthiopie, France, République démocratique populaire lao, Malaisie, Nigeria, Panama, Pérou, Seychelles, Afrique du Sud, Espagne, Togo et Viêt Nam.

34. Brésil, Cameroun, Congo et Vanuatu.

Encadré 4 — Informations complémentaires recueillies dans le cadre de l'enquête sur les indicateurs d'APA pour le Cadre mondial : Quels sont les avantages les plus importants ?

L'enquête a également permis de recueillir des informations sur les avantages considérés comme les plus importants par les parties à la CDB. Les pays ayant indiqué qu'ils réglementaient l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles (49 pays) ont été invités à sélectionner jusqu'à cinq avantages dans la liste figurant à l'annexe du PN. Les pays ont basé leur sélection sur les avantages définis dans la législation nationale, couverts par les accords APA en vigueur, les plus reçus à ce jour ou ceux considérés comme les plus souhaitables.

En ce qui concerne **les avantages monétaires**, les plus importants avantages mis en évidence étaient :

- le paiement des redevances (20 réponses);
- les frais d'accès ou de collecte d'échantillons (19 réponses);
- le financement de la recherche (16 réponses);
- la propriété conjointe des droits de propriété intellectuelle (12 réponses);
- les redevances spéciales ou les contributions à des fonds de soutien à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique (11 réponses);
- les droits de licence (10 réponses).

En ce qui concerne **les avantages non monétaires**, les plus importants avantages mis en évidence étaient :

- le partage des résultats de la recherche et du développement (32 réponses);
- la collaboration, la coopération et la contribution à la recherche scientifique et les programmes de développement (27 réponses);
- la collaboration, la coopération et la contribution à l'éducation et à la formation (21 réponses);
- le renforcement des capacités de transfert de technologie (17 réponses);
- le transfert de connaissances et de technologies (15 réponses);
- le renforcement des capacités institutionnelles (15 réponses); et
- l'accès à l'information scientifique relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique (14 réponses).

À cette fin, des recherches supplémentaires seront effectuées pour davantage explorer les points de vue des pays fournisseurs sur la mise en œuvre et l'efficacité des mesures APA^a. L'efficacité s'entend comme la satisfaction des acteurs dans les pays fournisseurs, avec un accent particulier sur la justice et l'équité, ainsi que sur la contribution des mesures à la protection de la diversité

biologique.

a. Le nouveau projet intitulé « ABS – Cooperation at eye level (La coopération APA à vue d’œil) », dirigé par la Dr. Nele Kampffmeyer à l’Öko Institut en Allemagne et financé par l’Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, a débuté en janvier 2024 et devrait s’achever en mars 2026. Sur la base d’une catégorisation des différentes mesures de partage des avantages monétaires et non monétaires, des données primaires seront collectées par le biais d’entretiens avec des experts et d’une enquête en ligne ultérieure afin d’évaluer les accords réels

2.2.4 Défis relatifs au flux d’informations sur l’APA

Pour pouvoir rendre compte des avantages partagés, les informations doivent circuler entre les utilisateurs qui partagent les avantages et leurs bénéficiaires, puis entre les autorités nationales, qui doivent regrouper les informations et les communiquer à la CDB. Au cours des entretiens avec les représentants des pays, les principales difficultés rencontrées par les parties pour compiler les informations et rendre compte des avantages partagés ont été discutées et analysées. Certains d’entre eux, comme le délai entre l’octroi de l’accès et les avantages reçus, la multiplicité des acteurs impliqués (plusieurs ANC octroyant des permis et de multiples bénéficiaires) et les questions de confidentialité ont été abordés précédemment dans ce chapitre. Le tableau 4 résume les principales difficultés rencontrées dans la chaîne de déclaration et propose des solutions possibles. La figure 4 illustre les différents points auxquels ces difficultés peuvent être rencontrées dans les systèmes APA nationaux actuels.

TABLEAU 4 – *Défis relatifs aux flux d'information sur l'APA et solutions possibles.*

Défi	Description	Solution(s) possible(s)
Délai entre l'accès et le partage des avantages	Délai important entre l'accès aux RG, l'utilisation et le partage des avantages (figure 3). Capacité limitée à suivre les avantages partagés et à compiler et analyser les données de manière systématique (gestion des données). Avec un grand nombre d'accords, il est difficile, voire impossible, de les consolider manuellement et de rassembler tous les accords conclus par les utilisateurs au fil du temps. En outre, la rotation du personnel peut entraîner des lacunes.	Structures de données nationales (de préférence basées sur le web) pour collecter et gérer les informations générées dans le cadre des accords APA. Cet outil fonctionnerait comme une source de données et permettrait des vérifications croisées systématiques avec les utilisateurs et autres parties prenantes impliquées et le téléchargement de preuves et de rapports sur les avantages partagés par utilisateur. L'instauration de nouveaux systèmes implique de renforcer les capacités de ceux appelés à les utiliser.
Les utilisateurs ne savent pas comment signaler	Manque de clarté quant au moment et à la manière dont les utilisateurs doivent rendre compte des avantages partagés.	Veiller à ce que des clauses claires sur le rapport des avantages partagés soient incluses dans les CCCA ou permis APA. Donner des instructions claires sur le lieu, le moment et la manière de communiquer les informations demandées.

Tableau 3, suite de la page précédente

Défi	Description	Solution(s) possible(s)
Systèmes nationaux non centralisés	Plusieurs entités/ANC/IPLC sont responsables du CPCC et des CCCA. Divers groupes de bénéficiaires : les avantages peuvent être partagés directement avec les bénéficiaires, collaborateurs, IPLC. Lorsque plusieurs acteurs sont impliqués, il est plus complexe de compiler les informations sur les avantages reçus.	Un mécanisme national est nécessaire pour consolider toutes les données sur les avantages reçus par de multiples acteurs au niveau national.
Confidentialité	Les accords requérant le maintien de la confidentialité peuvent restreindre le partage de certaines informations.	Inclure dans les CCCA le partage des informations sur les avantages d'une manière agrégée.

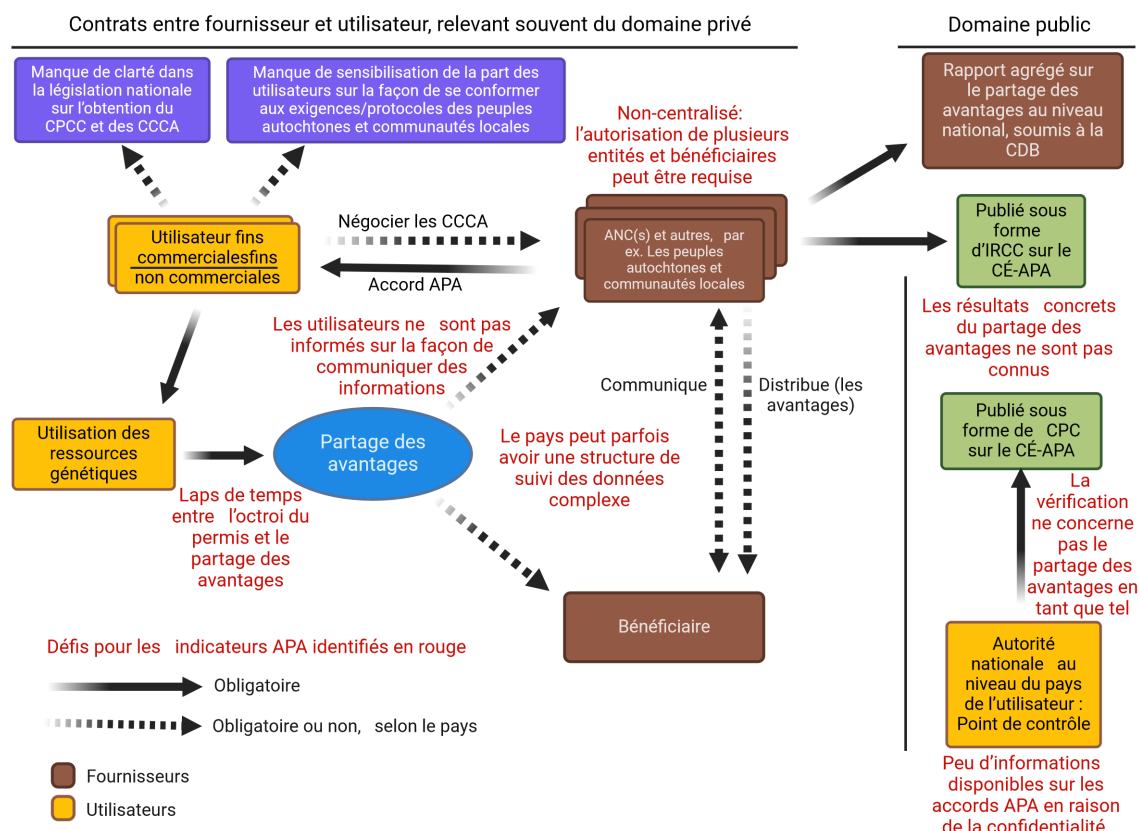


FIGURE 4 – Les principaux défis relatifs aux flux d'informations sur l'APA (surlignés en rouge foncé) peuvent être trouvés à différents points des systèmes APA actuels. Le système de surveillance établi par le PN (IRCC, points de contrôle, CPC) n'est pas destiné à recueillir des informations sur les avantages partagés. Créé avec BioRender.com.

2.3 Principales conclusions

- La collecte et le suivi de données pour les indicateurs des avantages monétaires et non monétaires exigerait des pays qui réglementent l'accès aux RG et/ou aux CTA qu'ils fournissent des informations qui, dans de nombreux cas, ne sont pas actuellement collectées au niveau national ou international. Les pays qui n'ont pas réglementé l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages ne sont pas concernés par la collecte et le suivi des informations à ce sujet.
- De nombreux pays ont réglementé l'accès à leurs ressources génétiques et/ou à leurs savoirs traditionnels de manière décentralisée. La diversité et le grand nombre potentiel de fournisseurs et de bénéficiaires rendent difficile la collecte et la gestion des informations nécessaires à l'établissement de rapports sur les indicateurs APA. La diversité et le nombre potentiellement élevé de fournisseurs et de bénéficiaires posent un problème de collecte et de gestion des informations en vue de l'établissement de rapports sur les indicateurs APA.
- La plupart des pays collectent et traitent l'information à partir de documents impré-

més et/ou numériques et de façon manuelle. Le développement de plateformes APA complètement en ligne et l'offre de formation sur la collecte de données, ainsi que l'orientation et l'information sur l'utilisation et le suivi des indicateurs APA sont des éléments essentiels pour rendre ces indicateurs utiles et opérationnels

- Les CCCA relatives aux savoirs traditionnels sont généralement négociées par les IPLC en tant que détenteurs de ces savoirs, un processus qui peut ou non impliquer le gouvernement national. Il est nécessaire de créer un mécanisme interne pour compiler les informations et, à terme, être en mesure de faire rapport à la CDB.
- Peu de pays disposent d'informations facilement accessibles sur les avantages monétaires, car de nombreux pays ne disposent pas encore d'un cadre APA pleinement opérationnel ou n'ont conclu que des accords d'utilisation non commerciale qui n'impliquent pas d'avantages monétaires. Certains pays ont créé des fonds ou des comptes spécifiques pour l'APA, ce qui peut faciliter le suivi (par exemple, les dépôts effectués sur le compte par année civile ou toute autre période déterminée).
- La plupart des pays ont mentionné avoir reçu des avantages non monétaires. Cependant, les données sur les avantages non monétaires ne sont généralement pas compilées ou facilement accessibles. Le nombre de résultats de recherche partagés ou le nombre de programmes de collaboration en matière de recherche scientifique et de développement sont les types d'avantages non monétaires les plus courants pour lesquels des informations sont disponibles. En revanche, les pays sont moins nombreux à indiquer qu'ils ont reçu des avantages monétaires.
- Les parties devront examiner le rôle de la confidentialité dans leurs systèmes APA. Elles pourraient envisager d'élaborer des libellés standard à intégrer dans les accords et qui leur permettraient de recueillir et de partager des informations globales afin de rendre compte du partage des avantages pour les indicateurs du KMGBF.
- Des mesures de divulgation volontaire de la part des utilisateurs de ressources génétiques pourraient également être envisagées pour compléter les rapports nationaux, car les utilisateurs peuvent avoir intérêt à montrer qu'ils respectent les politiques et les accords en matière d'APA dans le cadre de leur respect des objectifs de développement durable ou d'autres stratégies.
- Les indicateurs sur les avantages reçus constituent une première étape utile pour mesurer les impacts de l'APA à l'échelle internationale. Cependant, ces indicateurs restent une mesure partielle de l'impact du partage des avantages sur le développement durable et humain, et ne sont pas adaptés, par exemple, pour refléter les avantages plus larges qui reviennent à l'humanité, tels que la reconnaissance sociale des fournisseurs ou la progression des connaissances scientifiques.



3. Le suivi et l'établissement de rapport sur les avantages découlant d'accords bilatéraux sur l'APA

Julia Duerschlag, Hartmut Meyer, Suhel al-Janabi, Melania Muñoz-García & Amber H. Scholz

Dans le cadre de la CDB et de son système bilatéral de partage des avantages pour les RG et les CTA, le bénéficiaire des avantages partagés est probablement un pays ou un des fournisseurs reconnus au sein d'un pays. Dans le cadre d'autres instruments APA convenus au niveau international et reposant sur des approches multilatérales du partage des avantages, un fonds unique devrait recevoir tous les avantages monétaires, comme celui établi dans le cadre du TIRPAA (voir chapitre 5), et probablement celui qui sera établi par le mécanisme multilatéral prévu par la CDB pour le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'ISN qui doit comprendre un « fonds mondial », ainsi que le fonds prévu par l'Accord BBNJ (voir chapitre 6).

L'objectif C et la cible 13 du KMGBF [7, 9] seront à l'origine de nouvelles stratégies de collecte d'informations sur les « avantages partagés ». Il est important de noter que la cible 13 appelle également à faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques. La mise en œuvre de mesures d'APA simplifiées est la première étape pour accorder un meilleur accès aux RG, encourager la recherche et accroître le partage des avantages et ses contributions à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. À cet égard, les Parties peuvent également décider d'inclure des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en matière de facilitation de l'accès (par exemple, la mise en œuvre de l'article 8 du PN) dans le Cadre de suivi du KMGBF.

Ce chapitre proposera des indicateurs potentiels à mesurer au niveau national dans le cadre du système APA bilatéral établi par la CDB et le PN. Il comprendra des considérations méthodologiques et des recommandations à l'intention des Parties afin de faciliter la

collecte des informations nécessaires à l'établissement des rapports, notamment en s'attaquant aux obstacles communs qui ont été décrits et examinés dans le chapitre précédent.

3.1 Avantages monétaires reçus

Les avantages monétaires peuvent tous être mesurés en termes de somme d'argent reçue. Par conséquent, les informations sur les avantages monétaires énumérés dans l'annexe du PN peuvent être agrégées et déclarées en tant qu'indicateur unique : **avantages monétaires reçus conformément aux instruments APA applicables convenus au niveau international (en dollars des États-Unis)**.

L'un des principaux vecteurs d'information sur les indicateurs APA sera probablement les rapports nationaux à la CDB. Lors de la COP-MOP 4 du PN, des lignes directrices pour un premier rapport national sur la mise en œuvre du PN ont été formulées sous la forme d'un questionnaire modèle [16]. Ce questionnaire comprend une section sur la contribution à la conservation et à l'utilisation durable et sur les avantages reçus, dans laquelle les parties doivent indiquer si elles ont reçu des avantages monétaires et/ou non monétaires et lesquels, y compris le montant des avantages monétaires reçus au cours de la période de référence (en dollars des États-Unis). Les pays devraient être en mesure de ventiler les informations en fonction des avantages monétaires reçus par les différents bénéficiaires reconnus dans leur législation nationale et de faire rapport, par exemple, sur les avantages reçus directement par les peuples autochtones et communautés locales.

Outre les problèmes communs de circulation de l'information énumérés dans le tableau 3, les différents types d'avantages monétaires présentent des caractéristiques particulières qui doivent être prises en compte pour la mesure (tableau 5). Les pays peuvent tenir compte de ces particularités lors de leurs négociations de CCCA. Dans la suite de ce chapitre, la section 3.3 comprend des recommandations aux Parties pour faciliter la collecte d'informations pour le suivi et l'établissement de rapport sur les avantages monétaires alors que des considérations méthodologiques sont proposées dans la section 3.5.

TABLEAU 5 – Liste des avantages monétaires de l'annexe du Protocole de Nagoya et leurs particularités. Les avantages monétaires considérés comme les plus importants par les Parties à la CDB dans le cadre de l'enquête sur les indicateurs APA du KMGBF sont signalés par un astérisque (*) (encadré 4).

Avantages monétaires de l'annexe du PN	Particularités
*(a) Droits d'accès/droits par échantillon prélevé ou acquis d'une autre manière	Facile à mettre en œuvre, paiement lors de la demande d'accès
(b) Paiements initiaux	Facile à mettre en œuvre, paiement lors de la demande d'accès
(c) Paiements échelonnés	Paraît au cours de l'utilisation, l'ANC ou une autre autorité doit vérifier/recevoir plusieurs paiements échelonnés dans le temps, les étapes doivent être clairement définies et convenues
*(d) Paiement des redevances	Fait suite à une utilisation ou une commercialisation de produit réussie, requiert des rapports annuels sur les profits générés
(e) Droits de licence en cas de commercialisation	Fait suite à une utilisation ou une commercialisation de produit réussie
(f) Taxes spéciales à verser aux fonds fiduciaires soutenant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité	Peuvent s'appliquer à plusieurs étapes dans la chaîne de valeur
(g) Salaires et conditions préférentielles en cas d'accord mutuel	Peuvent s'appliquer à plusieurs étapes dans la chaîne de valeur
*(h) Financement de la recherche	Peut s'appliquer à plusieurs étapes dans la chaîne de valeur
(i) Coentreprises	Peuvent intervenir à plusieurs moments de la chaîne de valeur
(j) Propriété conjointe des droits de propriété intellectuelle pertinents	Les redevances sont générées après l'octroi d'une licence de propriété intellectuelle (en cas de succès).

3.2 Avantages non monétaires

Les avantages non monétaires peuvent être perçus par différents bénéficiaires, voire par la société dans son ensemble. En outre, il n'est pas rare que les pays disposent

de plusieurs ANC délivrant des permis APA dans différentes régions ou pour différents groupes d'espèces (marines, forestières, animaux domestiques, cultures, etc.). L'implication de plusieurs parties prenantes et bénéficiaires complexifie la compilation des informations sur les avantages non monétaires. Les utilisateurs des RG ou des CTA doivent généralement rendre compte des avantages partagés à l'ANC qui leur a accordé les permis correspondants. Les informations doivent ensuite être compilées et analysées, puis vérifiées auprès des bénéficiaires. Afin de contrôler les avantages partagés conformément aux CCCA, certaines Parties demandent aux utilisateurs un rapport annuel sur le processus d'utilisation des RG et les avantages partagés. Certains utilisateurs seront contrôlés lors de la réémission d'un permis pour vérifier si les accords passés ont été respectés.

D'autre part, étant donné la diversité des avantages non monétaires possibles décrits dans l'annexe du PN [2], qui pourraient être quantifiés avec des paramètres très différents, il n'est pas possible d'agréger les informations, ce qui introduit une complexité dans la déclaration des avantages non monétaires. Pour faire face à la diversité des avantages non monétaires, de nombreux pays et les experts APA ont estimé qu'il était judicieux de classer les avantages non monétaires en catégories larges et de définir les types d'avantages non monétaires faisant l'objet d'un suivi et de rapport.

Un nouvel indicateur principal est également proposé : **Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international**. L'indicateur proposé est défini comme le taux moyen de changement dans les types d'avantages non monétaires perçus et vise à suivre les tendances observables en termes de partage des avantages non monétaires, en réponse à la formulation de l'objectif C selon laquelle les avantages devraient « augmenter substantiellement d'ici à 2050 ».

3.2.1 Catégorisation des avantages non monétaires tirés de l'annexe du protocole de Nagoya

La liste indicative des avantages non monétaires figurant dans l'annexe du PN [2] pourrait servir de base à l'élaboration d'un cadre (normalisé) d'évaluation des avantages non monétaires (une approche similaire est proposée par l'étude du CIRAD décrite au chapitre 5). Afin de faciliter les mesures, les 17 avantages non monétaires suggérés ont été regroupés dans les cinq catégories énumérées dans le modèle du premier rapport national sous le PN [19] (tableau 6) :

1. Partage d'informations et de résultats de recherche
2. Collaboration scientifique et/ou publications conjointes
3. Accès aux technologies et transfert de celles-ci
4. Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formation
5. Avantages en termes de développement durable (tels que l'amélioration de la sécurité

alimentaire, la sécurité des moyens de subsistance, etc.)

Certains des avantages décrits dans l'annexe de la PN [2] sont plus difficiles à aborder en raison de leur complexité, par exemple les indicateurs d'impact pour le renforcement des capacités, ou du fait qu'il s'agit de formulations assez larges, par exemple le « renforcement des capacités pour le transfert de technologies » ou la « reconnaissance sociale ». Ces avantages doivent être évalués sur la base des conditions convenues et nécessitent une approche plus qualitative.

Le tableau 6 aborde les principaux défis liés à la mesure des avantages non monétaires et propose des types d'avantages non monétaires faisant l'objet d'un suivi potentiel pour chaque catégorie. Des recommandations sur ce que les pays peuvent faire pour faciliter la collecte d'informations sont incluses dans la section 3.3 et des considérations méthodologiques sont proposées dans la section 3.5.

D'autre part, certains des avantages non monétaires énumérés (tableau 6) peuvent être évalués au niveau mondial, en particulier dans les catégories proposées « Partage d'informations et de résultats de recherche », « Collaboration scientifique et/ou publications conjointes » et « Accès aux technologies et transfert de celles-ci ». La quantification du nombre de publications conjointes et de droits de propriété intellectuelle conjoints est un bon indicateur pour mesurer la collaboration au niveau mondial, indépendamment de ce que les utilisateurs déclarent au niveau national (ce point sera décrit et discuté plus en détail au chapitre 4).

TABLEAU 6 – *Liste des avantages non monétaires de l'annexe de la PN, divisée en cinq catégories, difficultés de mesure et types possibles d'avantages non monétaires à déclarer par catégorie. Les avantages non monétaires considérés comme les plus importants par les parties à la CDB dans le cadre de l'enquête sur les indicateurs APA pour le KMGBF sont signalés par un (*) (encadré 3)*

Catégorie	Avantages non monétaires	Défis	Types possibles d'avantages non monétaires à faire l'objet de suivi
Partage d'informations, de résultats de recherche	*(a) Partage des résultats de la recherche et du développement *(k) L'accès à la formation scientifique concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris les inventaires biologiques et les études taxonomiques (m) Recherche axée sur les besoins prioritaires, tels que la santé et la sécurité alimentaire, en tenant compte des utilisations domestiques des ressources génétiques dans la partie qui fournit les ressources génétiques (e) Accès aux infrastructures ex situ de ressources génétiques et aux bases de données	Le décalage entre la recherche, le développement et les publications, ainsi que les difficultés de suivi du transfert des résultats de la recherche. La réception de la formation n'est pas centralisée. Elle peut être reçue par les bénéficiaires (IPLC, institutions scientifiques, autres) et/ou par une ou plusieurs autorités nationales.	Nombre de résultats de recherche et de développement découlant des instruments APA. Nombre de publications scientifiques relatives à la conservation, à l'utilisation durable, à la sécurité alimentaire et à la santé publique découlant des instruments APA la sécurité alimentaire et la santé publique découlant des instruments d'APA.

Tableau 6, suite de la page précédente

Catégorie	Avantages non monétaires	Défis	Types possibles d'avantages non monétaires à faire l'objet de suivi
Collaboration scientifique et/ou publications conjointes	*(b) Collaboration, coopération et contribution à des programmes de recherche scientifique et de développement, en particulier à des activités de recherche biotechnologique, lorsque cela est possible dans la Partie qui fournit les ressources génétiques. (n) Relations institutionnelles et professionnelles pouvant découler d'un accord d'accès et de partage des avantages et d'activités de collaboration ultérieures	Les accords de collaboration scientifique relèvent des partenaires de la coopération. Il n'y a pas de clarté sur la manière dont les utilisateurs doivent rendre compte de la collaboration scientifique. Un mécanisme de rapport aux autorités nationales est nécessaire.	Nombre de publications scientifiques conjointes résultant d'instruments APA avec des auteurs du pays fournisseur, le cas échéant.

Tableau 6, suite de la page précédente

Catégorie	Avantages non monétaires	Défis	Types possibles d'avantages non monétaires à faire l'objet de suivi
Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formations	*(d) Collaboration, coopération et contribution à l'éducation et à la formation (j) Formation relative aux ressources génétiques avec la pleine participation des pays fournisseurs de ressources génétiques et, dans la mesure du possible, dans ces pays. *(h) Renforcement de la capacité institutionnelle (i) Des ressources humaines et matérielles pour renforcer les capacités d'administration et d'application de la réglementation en matière d'accès.	La manière dont les utilisateurs doivent rendre compte du renforcement des capacités et de la formation n'est pas claire. Les informations détaillées sur les activités de renforcement des capacités relèvent de la structure de formation. Un mécanisme permettant de rendre compte du renforcement des capacités aux autorités nationales est nécessaire.	Indicateur relatif au renforcement et développement des capacités découlant des instruments APA (à déterminer, voir KMGBF-cible 20)

Tableau 6, suite de la page précédente

Catégorie	Avantages non monétaires	Défis	Types possibles d'avantages non monétaires à faire l'objet de suivi
Accès aux technologies et transfert de celles-ci ¹	*(f) Transférer au fournisseur des ressources génétiques des connaissances et des technologies à des conditions équitables et les plus favorables, y compris à des conditions de faveur et préférentielles s'il en a été convenu, en particulier des connaissances et des technologies qui utilisent des ressources génétiques, y compris la biotechnologie, ou qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. (h) Renforcer les capacités de transfert de technologie (c) Participation au développement des produits (q) Copropriété de droits de propriété intellectuelle pertinents	Il n'y a pas de compréhension claire de ce qui est considéré comme un transfert de technologie. Dépend de l'utilisation réussie des RG	Nombre d'événements de transfert de technologie découlant d'instruments ABS. Les événements de transfert de technologie peuvent inclure : des équipements, des brevets conjoints, des licences et d'autres droits de propriété intellectuelle (DPI); de nouveaux produits, processus ou services qui ont été échangés; de nouvelles entreprises en phase de démarrage.

1. Selon la Stratégie pour la mise en œuvre pratique du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technologique [20], « le concept de technologie, tel qu'il est généralement compris dans la Convention, comprend à la fois la technologie « dure » et la technologie « douce ». La notion de technologie dure se réfère aux machines et autres équipements physiques qui sont transférés, tandis que la catégorie de la technologie douce se réfère à l'information ou au savoir-faire technologique. Ces technologies « douces » sont souvent transférées dans le cadre d'une coopération scientifique et technologique à long terme, notamment par le biais d'une recherche et d'une innovation conjointes qui permettent de passer de l'invention à de nouveaux produits, procédés et services »

Tableau 6, suite de la page précédente

Catégorie	Avantages non monétaires	Défis	Types possibles d'avantages non monétaires à faire l'objet de suivi
Avantages en matière de développement durable	(l) Contributions à l'économie locale (o) Avantages en termes de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance (p) Reconnaissance sociale	Vagues, nécessitent être élaborés davantage. La manière dont les utilisateurs doivent rendre compte n'est pas claire. Un mécanisme de rapport aux autorités nationales est nécessaire.	Nombre de projets la contribution au développement durable découlant des instruments APA

Les types d'avantages non monétaires seront collectés par le biais de rapports nationaux. Étant donné que chaque type d'avantage non monétaire est mesuré dans une unité différente, il n'est pas possible de procéder à une simple addition. C'est pourquoi il est proposé de calculer le taux moyen de variation pour permettre l'agrégation des avantages non monétaires.

3.3 Recommandations pour une collecte d'informations plus efficace au niveau national

Pour pouvoir rendre compte des indicateurs mesurés au niveau national, il est nécessaire que les pays mettent en œuvre des outils qui facilitent la collecte, la compilation et la communication des informations. Certaines recommandations sont incluses dans cette section pour la collecte d'informations relatives aux avantages monétaires et non monétaires partagés. Ces suggestions sont basées sur les entretiens avec les représentants des pays et les experts en matière d'APA.

3.3.1 Création d'un fonds national comme outil central de collecte des avantages monétaires

Certains pays ont suivi, au niveau national, l'approche consistant à établir un mécanisme (un fonds spécifique ou un compte) qui centralise la réception des avantages monétaires. Un système centralisé facilite la responsabilité des transactions et le calcul des avantages monétaires reçus et semble être un bon outil de gestion pour recevoir des paiements basés sur des accords APA. Un tel fonds permet d'avoir une vue d'ensemble rapide des flux monétaires et offre la possibilité d'évaluer les allocations utilisées pour la conservation et la protection de la biodiversité.

Un fonds national spécifiquement créé pour recevoir les avantages monétaires des transactions APA, par exemple comme c'est le cas au Brésil et en Afrique du Sud, peut centraliser la responsabilité des avantages monétaires des accords APA et sera simple à rapporter pour un indicateur APA. Par exemple, le fonds brésilien peut être ventilé à différents niveaux d'avantages monétaires reçus par biome, groupe taxonomique ou secteur. Au Pérou, un fonds a été créé spécialement pour les peuples autochtones et les communautés locales, ce qui peut faciliter la communication des données de façon à être désagrégée selon la part reçue directement par eux (la représentation des peuples autochtones et communautés locales étant un objectif déclaré du KMGBF).

En général, les fonds ainsi reçus peuvent être distribués au fournisseur d'une RG ou être utilisé pour des projets de conservation [26]. Ce type de fonds permet d'identifier facilement les paiements effectués par les utilisateurs et d'éviter les risques associés aux paiements effectués sur le budget général d'un pays, où il sera plus difficile de suivre le paiement initial et presque impossible de s'assurer que les fonds sont utilisés pour les objectifs de la politique de biodiversité. Cependant, les ministères des finances appliquent souvent le principe de l'universalité du budget gouvernemental, selon lequel toutes les ressources sont dirigées vers un fonds commun, qui doit être alloué et utilisé pour les dépenses en fonction des priorités actuelles du gouvernement ; sous ce modèle, l'affectation des fonds est interdite ou fortement découragée. Ainsi, inévitablement, comme pour une grande partie de l'APA, chaque pays aura des circonstances propres.

Si plusieurs bénéficiaires reçoivent directement des avantages monétaires des utilisateurs, de manière indépendante et décentralisée, la collecte de données agrégées sera difficile. L'alternative dans le cas de bénéficiaires multiples est de mettre en œuvre un mécanisme (par exemple un outil en ligne) pour compiler au niveau national les informations relatives au montant effectif et à la date de ces paiements, en plus d'inclure dans les CCCA des clauses relatives à l'obligation de l'utilisateur de déclarer à une seule autorité nationale centralisée les avantages monétaires partagés directement avec de multiples bénéficiaires.

3.3.2 Anticiper les questions de confidentialité lors de la négociation d'accords de non-divulgations

Certains représentants de pays (chapitre 2) ont indiqué que les questions de confidentialité constituent un obstacle important à la communication d'informations sur les avantages monétaires. Ils n'ont pas pu déclarer la somme des avantages monétaires reçus par leur pays en raison d'accords de non-divulgence qui empêchent les parties de divulguer des informations confidentielles incluses dans les CCCA et d'autres documents relatifs à l'APA. Les informations confidentielles comprennent généralement des secrets commerciaux tels que de nouvelles méthodes, formules ou conceptions. Dans le cas de l'utilisation commerciale des ressources génétiques ou des connaissances traditionnelles associées, les informations relatives aux avantages monétaires sont également sensibles et généralement déclarées confidentielles. D'autre part, d'après certains entretiens avec des experts APA du secteur privé, les problèmes de confidentialité pourraient être évités s'ils sont discutés et convenus à un stade précoce des négociations sur les CCCA et si seules les données agrégées sont communiquées.

À cette fin, il est possible d'inclure dans les accords de non-divulgence un libellé standard qui autorise explicitement le pays partie à l'accord APA à rendre compte des avantages reçus au niveau agrégé dans ses rapports nationaux au titre de la CDB et du PN.

3.3.3 Développer une base de données nationale où seraient stockées et gérées toutes les informations relatives au suivi du partage des avantages

Les systèmes de gestion des données relatives à la conclusion d'accords APA et à la déclaration des avantages partagés sont un bon outil pour suivre la mise en œuvre de l'APA au niveau national. Ceux-ci pourraient éventuellement générer des notifications de rappel aux utilisateurs de RG et de CTA afin qu'ils enregistrent et déclarent les avantages qu'ils ont versés aux bénéficiaires de l'accord APA. Certains pays ont déjà mis en place des systèmes nationaux en ligne permettant aux utilisateurs de faire leurs demandes d'accès et de rendre compte avantages partagés, comme le Costa Rica². Sur sa plateforme virtuelle gérée par la *Commission nationale de gestion de la biodiversité* (CONAGEBIO), qui abrite le PFN APA et l'ANC du Costa Rica, un utilisateur souhaitant accéder aux RG peut créer un compte et faire une demande de permis APA. Une fois la demande traitée avec succès, le permis correspondant est accordé et peut être téléchargé à partir de la plateforme. Les engagements relatifs au partage des avantages monétaires et non monétaires et les échéances correspondantes sont également programmés dans le système, qui enverra des

2. <http://201.204.46.62/Conagebio/login.xhtml>

rappels aux utilisateurs concernant les obligations de déclaration pour les activités de partage des avantages conclues. Les utilisateurs peuvent télécharger des rapports sur le partage des avantages (par exemple, des résultats de recherche ou des rapports sur le renforcement des capacités) et des informations appropriées pour étayer le rapport. L'ANC et le PFN disposent de leur propre système de gestion des données, où tous les documents entrants sont stockés en un seul endroit, ce qui permet de quantifier les avantages non monétaires tels que les publications, les rapports sur les résultats de la recherche, les activités de renforcement des capacités ou de formation, entre autres. Outre le système d'application virtuelle basé sur le web, le site web de CONAGEBIO héberge également une base de données des publications liées à l'utilisation de RG provenant du Costa Rica, démontrant ainsi l'accès et le partage des résultats de la recherche.

Ce type de plateforme virtuelle et d'autres outils nationaux basés sur le web pour l'APA (par exemple, ceux de la République de Corée³ ou du Brésil⁴) sont de bons exemples pour rationaliser le processus de demande d'accès et créer une opportunité de gérer les obligations d'accès et de déclaration des utilisateurs en un seul endroit, réduisant ainsi la charge administrative de l'administration publique.

3.4 Principales conclusions

- Les avantages monétaires peuvent tous être mesurés en termes de sommes d'argent reçues avec une monnaie de référence commune. Par conséquent, les avantages monétaires énumérés dans l'annexe du PN peuvent être utilisés pour mesurer les avantages monétaires de façon agrégée et suivis à l'aide d'un indicateur unique (section 3.5).
- Étant donné la diversité des avantages non monétaires possibles décrits dans l'annexe du PN [2], qui pourraient être quantifiés avec des paramètres très différents, il n'est pas possible d'agréger les informations, ce qui introduit une complexité dans la déclaration des avantages non monétaires. En guise d'alternative, les 17 avantages non monétaires suggérés ont été regroupés en cinq catégories et les types d'avantages non monétaires faisant l'objet d'un suivi potentiel et des recommandations méthodologiques ont été proposées (section 3.5).
- Certains des avantages non monétaires répertoriés peuvent être suivis et colligés au niveau global, ventilés au niveau national, puis mis à la disposition des pays pour qu'ils en tiennent compte dans leur rapports nationaux, notamment dans les catégories proposées de « Partage d'informations et de résultats de recherche », de « Collaboration scientifique et/ou publications conjointes » et de « Accès et transfert de technologie » (voir chapitre 4).

3. <https://www.abs.go.kr/>

4. <https://sisgen.gov.br/>

- Les pays devraient être en mesure de ventiler les données sur les avantages monétaires, par exemple pour faire le suivi des avantages reçus de l'utilisation des RG par rapport à ceux relatifs aux CTA, ainsi que les sommes reçues par les différents bénéficiaires reconnus dans leur législation nationale, comme les peuples autochtones et communautés locales.
- Un fonds national est un système centralisé établi pour recevoir tous les avantages monétaires au niveau national, facilitant l'obligation de suivi et d'établissement de rapport. Dans le cas de bénéficiaires multiples des avantages monétaires, l'autre solution consiste à mettre en place un mécanisme de coordination afin de permettre la compilation des informations au niveau national.
- Pour pouvoir rendre compte des avantages monétaires reçus, les pays doivent anticiper les questions de confidentialité au cours des négociations des CCCA et des possible accords de non-divulgateion. À cette fin, il est possible d'inclure dans ces accords un libellé standard qui autorise explicitement le pays fournisseur à rendre compte des avantages reçus de façon agrégée.
- Les pays doivent inclure dans les CCCA des clauses relatives à l'obligation de l'utilisateur de signaler à une seule autorité nationale centralisée sur les avantages monétaires et non monétaires partagés directement avec de les bénéficiaires.
- Le développement d'un système national de gestion des données (par exemple, une plate-forme virtuelle ou un système de gestion des données) est une approche utile au suivi du partage des avantages au niveau national, qui facilite par le fait même le suivi et l'établissement de rapports.

3.5 Recommandations d'indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapport sur les avantages reçus d'accords bilatéraux sur l'APA

Pour les chapitre 3 à chapitre 7, nous présentons des suggestions de nouveaux indicateurs de partage des avantages à la fin de chaque chapitre, sur la base de l'analyse des chapitres respectifs. Ces indicateurs pourraient agrégés sur la base des rapports nationaux et des informations agrégées disponibles au niveau global sur le partage des avantages dans le cadre de la CDB et du PN, ainsi que dans les mécanismes multilatéraux de partage des avantages existants et à venir.

De cette manière, les indicateurs pourraient contribuer de manière cumulative aux indicateurs phares sur l'APA pour l'objectif C et la cible 13 du KMGBF.

En ce qui concerne les avantages monétaires reçus bilatéralement conformément à la CDB et au PN, il reviendra probablement aux autorités nationales chargées de l'APA de

regrouper les informations financières en interne. Ces informations pourraient ensuite être regroupées avec les avantages monétaires reçus dans le cadre d'autres instruments APA convenus au niveau international, tels que le TIRPAA, le mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB et l'accord BBNJ. En ce qui concerne les avantages non monétaires, sur la base de l'analyse ci-dessus (tableau 6), nous proposons ici et dans l'ensemble l'utilisation de cinq catégories qui pourraient être utilisées pour mesurer le partage des avantages issus d'instruments multiples.

Pour les indicateurs des avantages monétaires et non monétaires, les parties à la CDB rendront compte des objectifs et des cibles du KMGBF, adaptés dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), par le biais du rapport national à la CDB conformément à la décision 15/6 de la COP [21] et à l'aide d'un outil en ligne⁵. Les types d'avantages non monétaires proposés dans cette étude sont compatibles avec ceux inclus dans le modèle de rapport national sous le PN [19], ce qui contribue à la cohérence et au travail au niveau national. En outre, le CÉ-APA et l'outil de rapport national en ligne de la CDB sont liés, afin d'éviter de saisir l'information deux fois.

En règle générale, les informations sur les avantages tirés de l'accès aux RG et aux CTA devraient être colligées d'une manière qui permette la désagrégation. En plus d'être reconnus comme titulaires de connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, les peuples autochtones et communautés locales sont également reconnus comme étant les « gardiens » de certaines RG (par exemple, celles situées sur leur territoire) et devraient donc également être reconnus comme bénéficiaires de utilisation de ces RG. Pour cette raison, il est important de ventiler les informations et de rendre compte des avantages reçus par les peuples autochtones et communautés locales. De plus, considérant que le KMGBF est un accord mettant de l'avant l'égalité des genres, les indicateurs devraient également être ventilés par le genre des bénéficiaires dans la mesure du possible.

Avantages monétaires

- Indicateur principal proposé : Avantages monétaires reçus conformément aux instruments APA applicables convenus au niveau international (en dollars des États-Unis).
- Dépositaire : Pays concerné (Mesuré au niveau national pour les RG et des CTA considérées sous le système bilatéral reconnu dans la CDB et le PN).
- Recommandations méthodologiques : Les autorités nationales pourraient mettre en place un mécanisme, de préférence en ligne, pour compiler les informations au niveau national si plusieurs bénéficiaires reçoivent directement des avantages monétaires de la part de l'utilisateur. Dans ce dernier cas, les pays devraient inclure dans les CCCA des clauses relatives à l'obligation de l'utilisateur de signaler à une seule autorité nationale centralisée les avantages monétaires partagés directement avec de multiples bénéficiaires. Les informations de base nécessaires seraient le montant de l'argent, la

5. <https://ort.cbd.int/>

date de ces paiements et les bénéficiaires, afin de pouvoir faire rapport dans un délai donné, et la ventilation des données selon les bénéficiaires, en particulier les peuples autochtones et communautés locales. Pour que les pays puissent rendre compte des avantages monétaires, les obstacles liés aux accords de confidentialité doivent être évités dès le début de la négociation de CCCA. Une formulation standardisée peut être incluse dans les accords de confidentialité, autorisant explicitement le destinataire des informations confidentielles à rendre compte des avantages reçus, au niveau global. Des clauses types pourraient être élaborées.

- Désagrégation possible : l'accès aux RG ou CTA ; avantages reçus par les peuples autochtones et communautés locales.

Avantages non monétaires

- Indicateur principal proposé : Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international.

En ce qui concerne les avantages non monétaires, des types d'avantages non monétaires potentiels ont été inclus pour les cinq catégories analysées dans le tableau 6 :

Partage d'informations et de résultats de recherche (voir chapitre 4)

- Peut être mesuré au niveau mondial et mis à la disposition des pays pour qu'ils l'utilisent dans leurs rapports nationaux. Voir le chapitre 4.
- Certaines informations pourraient encore être compilées au niveau national pour un usage interne, le cas échéant. Par exemple, les pays peuvent souhaiter inclure dans les CCCA l'obligation pour l'utilisateur de rendre compte, le cas échéant, des recommandations fondées sur la recherche pour la conservation, la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité.

Collaboration scientifique et/ou publications conjointes (voir chapitre 4)

- Peut être mesuré au niveau mondial et mis à la disposition des pays pour qu'ils l'utilisent dans leurs rapports nationaux. Voir le chapitre 4.

Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formations

- Indicateur relatif au renforcement des capacités et au développement découlant des instruments APA (à déterminer). Ce type d'avantage non monétaire sera défini sur la base de l'indicateur élaboré pour la cible 20 du KMGBF.
- Dépositaire : Pays concerné (Mesuré au niveau national).
- Recommandations méthodologiques : Les pays devraient inclure dans les CCCA le montant des activités de renforcement des capacités attendues et l'obligation de l'utilisateur de rendre compte. En interne, les pays pourraient compiler davantage d'informations sur le renforcement des capacités, le développement des capacités

et la formation afin de mesurer d'autres indicateurs (par exemple, des indicateurs d'impact) qui sont difficiles à normaliser et à agréger au niveau mondial. Les pays devraient définir un point centralisé pour recevoir les rapports des utilisateurs. Les obligations de base en matière d'établissement de rapports pourraient être les suivantes :

- nombre de participants
- le thème de l'activité de renforcement des capacités, de développement des capacités et/ou de formation public cible et/ou bénéficiaires
- la valeur monétaire de la mise en œuvre des activités
- Ventilation possible : par pays, par bénéficiaires (IPLC, femmes, jeunes).

Accès aux technologies et transfert de celles-ci

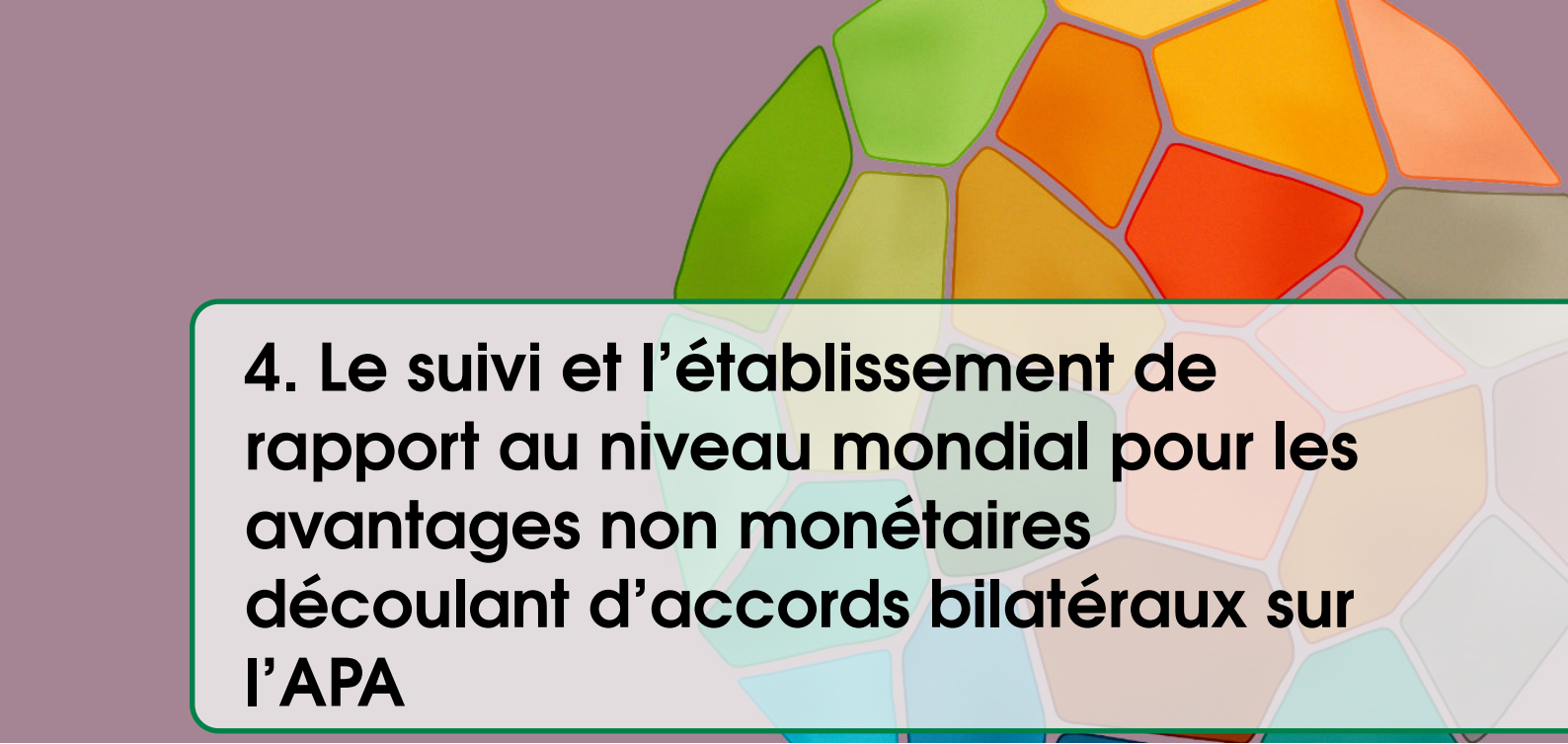
- Nombre d'événements de transfert de technologie découlant d'instruments APA ⁶.
- Dépositaire : Pays concerné (Mesuré au niveau national). Ce type d'avantage non monétaire pourrait également être mesurées au niveau mondial, en évaluant les droits de propriété intellectuelle conjoints à partir des demandes de brevet (chapitre 4) et en quantifiant les nouvelles technologies et les nouveaux produits (par exemple, les variétés de cultures) développés et partagés dans le cadre du TIRPAA (chapitre 5). Les informations mesurées au niveau mondial peuvent être ventilées au niveau national et mises à la disposition des pays pour qu'ils les utilisent dans leur rapport national.
- Recommandations méthodologiques : Les pays pourraient inclure dans les CCCA les nouvelles technologies (DPI communs, nouveaux produits, processus ou services, etc.) qui pourraient être développées dans le cadre du projet, les conditions dans lesquelles elles seront partagées et les obligations en matière de rapports (quand, comment, à qui). Les obligations standard de base en matière de rapports pourraient inclure :
 - bénéficiaires
 - description de la technologie transférée
 - la valeur monétaire du développement et du transfert de la nouvelle technologie
- Ventilation possible : par pays si elle est globale, par bénéficiaires (IPLC, femmes, jeunes).

Avantages pour le développement durable

- Nombre de projets contribuant au développement durable découlant des instruments APA.

6. Les événements de transfert de technologie peuvent inclure : des équipements, des brevets conjoints, des licences et d'autres droits de propriété intellectuelle (DPI) ; de nouveaux produits, processus ou services qui ont été échangés ; de nouvelles entreprises en phase de démarrage.

- Dépositaire : Pays concerné (Mesuré au niveau national).
- Recommandations méthodologiques : Les pays pourraient inclure dans les CCCA les informations suivantes sur l'utilisateur l'obligation de rendre compte des contributions au développement durable. Les pays devraient élaborer des formats standard pour les rapports des utilisateurs et communiquer des obligations claires en matière de rapports (quand, comment, à qui). Les pays devraient définir un point central pour recevoir les rapports des utilisateurs. Les obligations de base en matière d'établissement de rapports pourraient être les suivantes :
 - bénéficiaires
 - description des contributions au développement durable
 - la valeur monétaire des contributions
- Ventilation possible : par bénéficiaires (IPLC, femmes, jeunes).



4. Le suivi et l'établissement de rapport au niveau mondial pour les avantages non monétaires découlant d'accords bilatéraux sur l'APA

Genuar Núñez-Vega & Amber H. Scholz

Bien qu'ils ne fassent généralement pas la une des journaux, les avantages non monétaires sont sur un pied d'égalité avec les avantages monétaires. Les avantages non monétaires peuvent être moins tangibles et ont tendance à avoir un impact plus diffus. Cependant, les avantages non monétaires peuvent avoir un impact social, économique et écologique significatif qui pourrait dépasser celui des avantages monétaires générés par les accords APA [26]. Il est donc essentiel que les avantages non monétaires soient mieux quantifiés, à la fois pour gagner en visibilité sur le site et, en fin de compte, pour prendre des décisions politiques mieux informées.

Le département Politique scientifique et internationalisation (SPI) de l'Institut Leibniz DSMZ dirige un projet intitulé « Examining trends in non-monetary benefit-sharing (ET-NMBS) », financé par l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (BfN). Ce projet vise à développer des méthodologies et des outils pilotes pour quantifier certains types d'avantages non monétaires au niveau global. Les avantages non monétaires décrits ici sont les résultats des permis APA. Ils ne sont pas explicitement basés sur les CCCA (qui restent des ententes bilatérales privées), mais ils vont au-delà des « résultats de bien public » abstraits, puisque la présence d'un permis APA est connue et documentée dans la publication.

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats préliminaires du projet qui pourraient contribuer à une meilleure compréhension et quantification des avantages non monétaires et proposons trois types d'avantages non monétaires qui pourraient être collectés à l'échelle mondiale, puis désagrégés, quantifiés, et mis à la disposition des pays pour qu'ils l'utilisent dans leur rapport national.

4.1 Développer une nouvelle méthode pour mesurer les avantages non monétaires au niveau mondial

Comme nous l'avons vu plus haut, l'annexe du PN comprend une liste indicative de 17 avantages non monétaires, mais ne décrit pas la manière dont ils pourraient être mesurés ni les sources de données qui pourraient être utilisées pour ce faire. Étant donné la robustesse de l'écosystème des publications scientifiques, nous pensons qu'il existe plusieurs possibilités de mesurer le partage des avantages non monétaires au niveau mondial. À titre de démonstration de principe, nous avons sélectionné quatre avantages non monétaires dans la liste de l'annexe qui se prêtent à une analyse globale :

- (a) *Partage des résultats de la recherche et du développement ;*
- (b) *Collaboration, coopération et contribution à des programmes de recherche scientifique et de développement, en particulier à des activités de recherche biotechnologique, si possible dans la partie qui fournit les RG ;*
- (k) *l'accès aux informations scientifiques relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris les inventaires biologiques et les études taxonomiques.*
- (m) *Recherche axée sur les besoins prioritaires, tels que la santé et la sécurité alimentaire, en tenant compte des utilisations nationales des ressources génétiques dans la partie qui fournit les ressources génétiques ;*

Afin d'évaluer ces avantages non monétaires sélectionnés, nous avons créé une base de données de publications dans lesquelles un permis APA est directement listé (cité) dans le texte de la publication. Comme ces permis ont été identifiés dans des publications scientifiques, le lien avec les résultats de la recherche scientifique et les collaborations internationales, et donc une approximation potentielle des avantages non monétaires, est inhérent. La base de données peut fournir une approximation du nombre de résultats de recherche menés dans le cadre d'un accord APA qui ont été partagés. En outre, nous pouvons classer le sujet de la revue et le domaine de recherche afin de déterminer la représentation du résultat de la recherche dans différents domaines de recherche, y compris dans les domaines de la conservation, de la biodiversité et de l'utilisation durable, ainsi que dans d'autres domaines de recherche prioritaires tels que la santé publique ou la sécurité alimentaire.

En utilisant les informations relatives à l'affiliation des auteurs (localisation des auteurs via leurs affiliations institutionnelles) figurant dans la publication, nous pouvons déterminer si une collaboration scientifique a eu lieu et si les co-auteurs se trouvaient dans le pays qui a fourni la RG en utilisant la méthodologie décrite dans [27]. Pour améliorer la précision, les tableaux des auteurs ont été revus manuellement afin de réduire les erreurs [28]. Notre méthode nécessite l'accès aux articles en texte intégral afin de rechercher le code de permis

d'APA n'importe où dans l'article.

Nous décrivons ci-dessous les étapes de la construction du prototype de la base de données de publication des permis APA.

4.1.1 Étape 1 : Liste des IRCC dans le CÉ-APA

La recherche de permis APA a naturellement commencé par une évaluation des IRCC disponibles dans le CÉ-APA, en partant du principe qu'un identifiant standardisé (comme celui attribué aux IRCC) pourrait être cité par les scientifiques dans leurs résultats de recherche. Les Parties sont tenues, en vertu de l'article 17.2 de la PN [2], de télécharger les informations non confidentielles de leurs permis d'APA ou équivalents sur la plateforme du CÉ-APA, qui générera ensuite automatiquement une IRCC. Les IRCC sont des identifiants uniques et permanents qui permettent de surveiller l'utilisation des ressources génétiques [2] et ces identifiants peuvent être téléchargés en masse à partir du CÉ-APA¹. À la fin de l'année 2023, il y avait 5042 documents IRCC disponibles, émis par 27 pays ; 5 d'entre eux représentant environ 90% de tous les IRCC générés dans l'écosystème du CÉ-APA : l'Inde (3496), la France (750), l'Espagne (190), l'Argentine (100) et le Kenya (93). La figure 5 montre l'augmentation des IRCC au fil du temps et la répartition géographique correspondante.

Tous les identifiants IRCC ont été recherchés dans les articles scientifiques de la base de données Europe PubMed Central (Europe PMC), une base de données sur la littérature des sciences de la vie contenant plus de 42 millions de résumés et plus de 9 millions d'articles en texte intégral, à l'aide des API RESTful² et des techniques d'exploration de texte associées [28]. Sur les 5 042 IRCC du CÉ-APA, seuls 28 (0,6%) sont cités dans 39 articles de recherche de la base de données sur les avantages non monétaires, ce qui est peu compte tenu du nombre d'IRCC et d'articles de recherche disponibles. En examinant de plus près les textes, nous avons constaté que les chercheurs citent le plus souvent les codes de permis nationaux de l'APA (qui ne sont pas normalisés d'un pays à l'autre) plutôt que les identifiants d'IRCC, qui sont standardisés et plus faciles à identifier numériquement.

1. <https://absch.cbd.int/>

2. <https://europepmc.org/RestfulWebService>

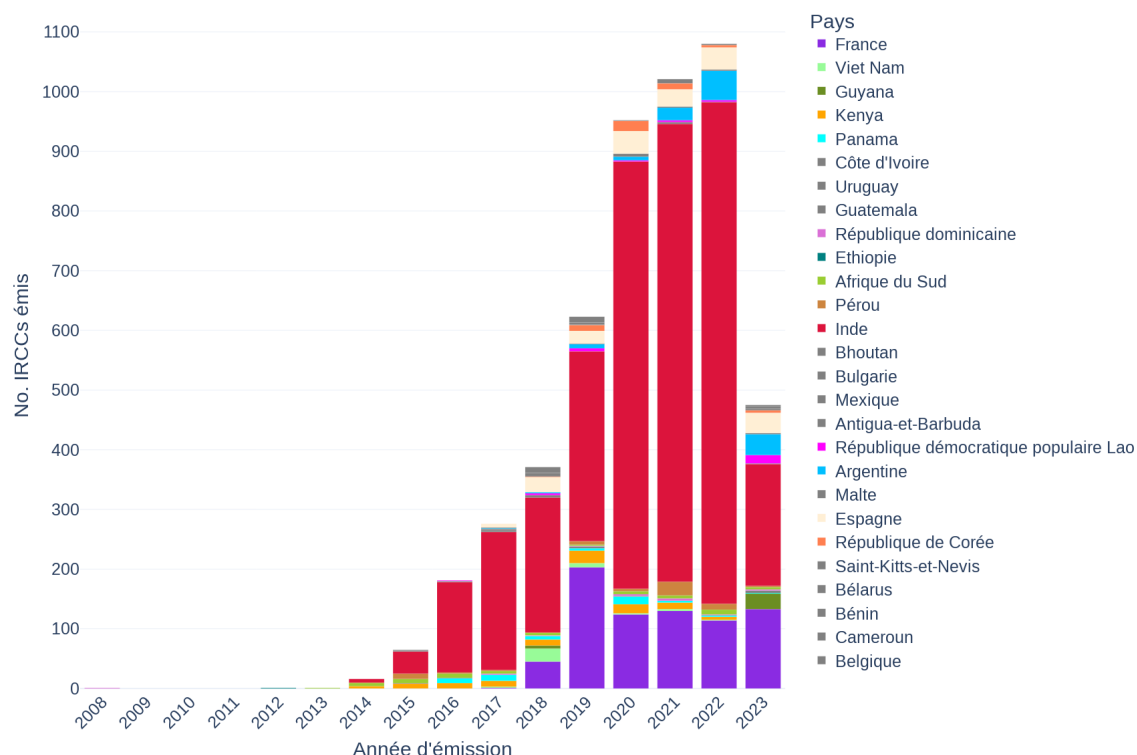


FIGURE 5 – Nombre de certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale (IRCC) délivrés par les pays à travers le CÉ-APA par année jusqu'en 2023. Les pays en gris foncé n'ont pas délivré plus de 10 IRCC par an. Le CÉ-APA comptait 5042 fichiers d'IRCC enregistrés à la fin de l'année 2023.

4.1.2 Étape 2 : Liste des codes nationaux de permis APA dans l'APA-CH

Lorsque les parties au PN soumettent les métadonnées non confidentielles de leurs permis d'APA au CÉ-APA pour produire un IRCC, elles doivent également inclure le « numéro de référence du permis ou son équivalent », qui fait référence à tout code ou identifiant de permis d'APA national. Sur la base de ces informations, une liste supplémentaire de d'identifiants de permis nationaux d'APA de différents pays a été créée pour rechercher d'autres permis d'APA mentionnés dans la base de données Europe PMC. Lorsque les identifiants des permis nationaux d'APA ont été utilisés pour la recherche, le nombre d'enregistrements est passé à 467 (en décembre 2023).

4.1.3 Étape supplémentaire : Demandes directes de codes d'autorisation APA nationaux supplémentaires

Bien que la mise à disposition des informations relatives aux permis en tant qu'IRCC sur le CÉ-APA soit obligatoire pour les parties au PN qui réglementent l'accès, tous les

pays ne sont pas parties au PN mais peuvent toujours disposer de permis nationaux. En outre, toutes les Parties ne se conforment pas à l'obligation relative à l'IRCC. Ainsi, pour compléter la liste des identifiants de permis nationaux, le projet a contacté le PFN APA.

du pays par courrier électronique pour lui demander une liste de ses codes de permis APA. Le projet a également proposé de fournir toute information découverte grâce à l'utilisation des identifiants de permis APA nationaux au PFN APA. Parmi la liste de 178 PFN obtenue depuis le site Web du CÉ-APA, 10 Parties ont répondu à notre demande. L'Australie et le Costa Rica nous ont fait parvenir une liste de tous leurs identifiants de permis APA nationaux, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'identifiants dans la base de données et publications connexes. L'envoi par les Parties de listes supplémentaires d'identifiants nationaux de permis APA permettrait d'améliorer la méthodologie et d'augmenter les données sur le partage des avantages non monétaires.

4.1.4 Étape 3 : Contrôle de la qualité de la base de données de publication des permis APA

Lors de la réalisation de recherches *in situ* sur le terrain, de nombreux types de permis peuvent être exigés au niveau national, dont certains peuvent ne pas être pertinents pour l'APA. Pour garantir un ensemble de données de haute qualité et un niveau relativement élevé de certitude que la base de données contient des publications qui citent des permis APA, chaque résultat tiré de la base de données Europe PMC a été vérifié manuellement afin d'éviter les faux positifs et d'appliquer des contrôles de qualité.

La base de données a été créée à partir de deux tableaux principaux. La table « abs_permits » comprenait des champs relatifs aux codes de permis APA cités dans l'article, au pays délivrant le permis APA et à toute autorité nationale en matière d'APA mentionnée dans la publication. Le tableau « research_article » comprenait des champs tels que les identifiants uniques des articles (pmid, pmcid, doi) et des caractéristiques telles que le titre, les mots clés, le journal, les auteurs, etc. En outre, nous avons inclus deux indicateurs au cours du processus de curation manuelle, « has_gr », qui indique que l'article accède effectivement aux RG, et « is_false_positive », qui indique que le texte de l'article contient une chaîne de caractères similaire à un code de permis APA putatif, mais qui, après évaluation manuelle, fait en réalité référence à quelque chose d'autre (pas directement lié à l'APA). Enfin, la section ou les sections de l'article où les codes de permis APA ont été cités sont également annotées dans la base de données.

Au cours de la révision manuelle des articles scientifiques, certains codes de permis ne figurant pas dans la liste initiale des permis ont été identifiés comme des permis APA possibles. Ces codes et les pays qui les ont délivrés ont ensuite été annotés dans la base de données et différents contrôles de qualité ont été appliqués afin d'évaluer si ces codes

représentaient des permis APA réels. Un « abs_score » a été attribué par l'examineur à chaque code, allant de 0 à 3. Lorsqu'un code n'était certainement pas un permis APA, l'examineur a attribué 0 et l'enregistrement a été écarté de la suite de l'analyse. Lorsqu'un code était certainement un permis APA, l'examineur a attribué une note proche de 3. Une note de 2 était moyenne ; 1 était considéré comme de faible qualité.

L'ensemble de données ci-dessous contient tous les enregistrements où le code de permis APA a un accord APA probable ou vérifiable (« abs_score = 2 ou 3 ») et où l'article qui cite le permis a effectivement accédé aux RG (« has_gr=1 »). Le tableau 7 indique le nombre d'enregistrements correspondant à chaque abs_score. Tous les faux positifs ont été exclus.

TABLEAU 7 – *Composition de la base de données en fonction du « ABS score » attribué pour le contrôle de la qualité des codes de permis APA. Les lignes indiquent le nombre de permis APA et d'articles de recherche correspondants, ainsi que le nombre de pays pour les scores de qualité élevée, moyenne et faible.*

	Score de qualité élevé	Score de qualité moyen	Faible score de qualité	Mise au rebut
Nombre de permis APA	434	70	201	140
Nombre de articles de recherche	467	37	88	67
Nombre de pays	20	10	19	27

4.2 Résultats : avantages non monétaires qu'il est possible d'évaluer au niveau mondial

Sur la base de la méthode décrite ci-dessus, il est possible de quantifier trois types d'avantages non monétaires à partir de ce premier ensemble de données (voir tableau 5) :

1. Nombre de résultats de recherche et de développement découlant des instruments APA
2. Nombre de publications scientifiques découlant des instruments APA et portant sur la conservation, l'utilisation durable, la sécurité alimentaire et la santé publique

3. Nombre de publications scientifiques conjointes issues d'instruments d'APA avec des auteurs du pays fournisseur, le cas échéant

Ces informations peuvent être collectées au niveau mondial, à l'aide des méthodes décrites dans ce chapitre, ventilées au niveau national et mises à la disposition des pays pour qu'ils les utilisent dans leurs rapports nationaux.

4.2.1 Nombre de résultats de recherche et de développement découlant des instruments APA

Nous avons réussi à créer une base de données reliant 504 permis APA de 22 pays à 492 articles de recherche (figure 6). La base de données continue de s'enrichir au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux modèles de codes de permis APA et de nouveaux exemples fournis par des collaborateurs, mais nous pouvons déjà dégager certaines tendances en matière de partage des avantages non monétaires dans les publications scientifiques. En outre, si les pays fournissaient leurs numéros de permis APA nationaux, la base de données s'étofferait rapidement.

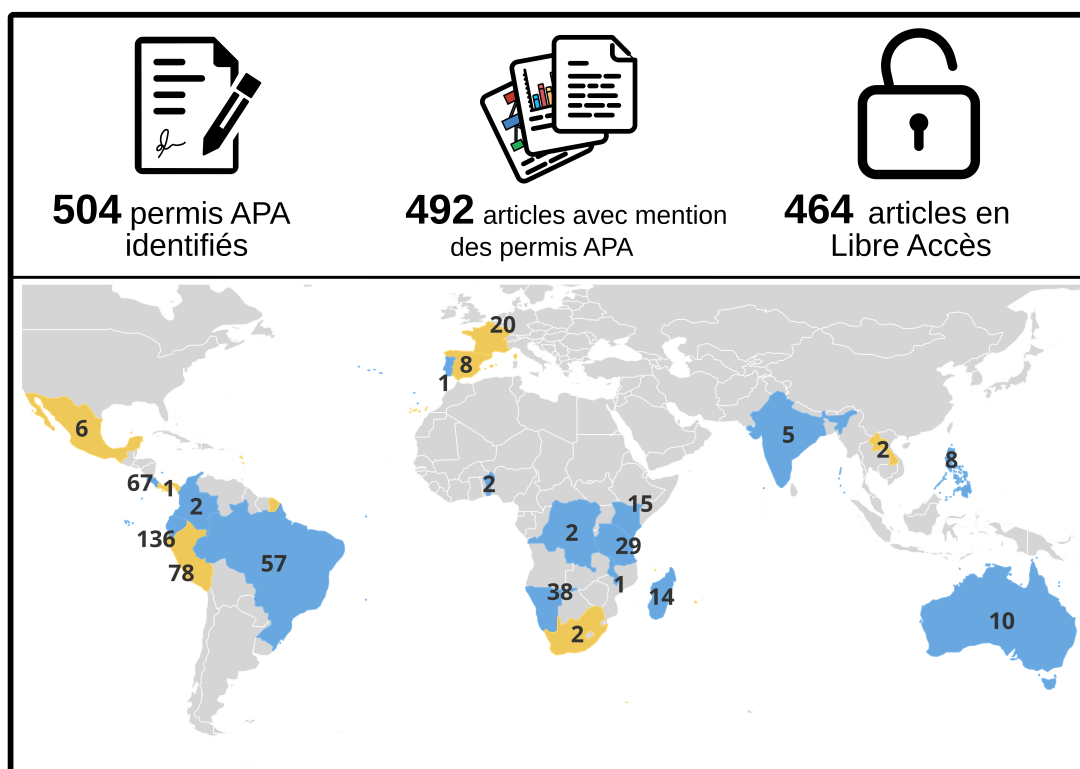


FIGURE 6 – Composition et répartition géographique de la base de données des permis APA créée dans le cadre du projet ET-NMBS. Le jaune représente les pays où au moins un code IRCC a été mentionné dans les articles scientifiques de notre base de données, le bleu représente les pays où les codes de permis APA ont été mentionnés dans les articles scientifiques de notre base de données, et le gris représente les pays pour lesquels des informations manquent dans notre base de données. Le nombre d'articles par pays dans la base de données est indiqué à l'intérieur des polygones. 13 articles ont identifié à la fois l'IRCC et les codes de permis APA nationaux. Les codes de permis APA avec *abs_score* 3 et 2 ont été utilisés pour cette figure.

4.2.2 Nombre de publications scientifiques conjointes résultant d'instruments APA comprenant la participation d'auteurs du pays fournisseur, le cas échéant

En tant qu'indicateur qu'une collaboration scientifique ait eu lieu en lien avec un processus d'APA, nous pouvons évaluer si les chercheurs du pays qui fournit les RG ont été impliqués, à partir des auteurs identifiés dans notre base de données de publications. La figure 7 montre que 69,7% des articles de la base de données ont au moins un auteur du pays, ce qui signifie que dans la plupart des cas d'APA, un chercheur du pays qui a fourni les RG a été impliqué dans la recherche de manière substantielle.

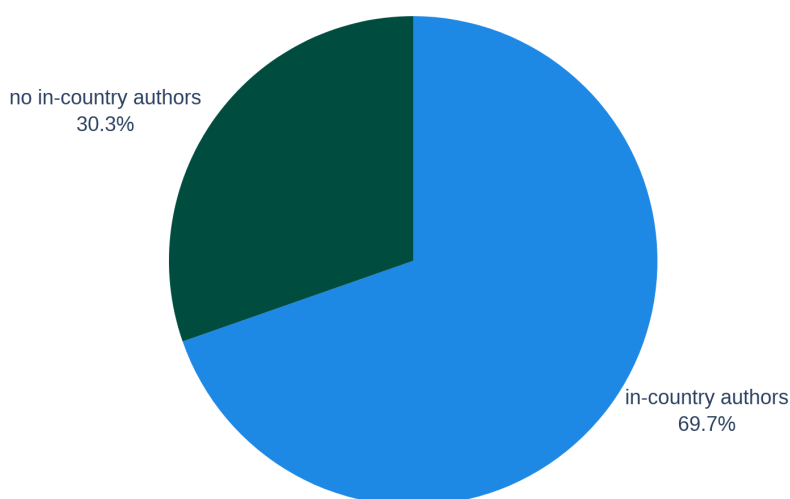


FIGURE 7 – Pourcentage d'articles dont un ou plusieurs auteurs proviennent du pays qui a fourni l'accès aux RG (en bleu), ou de publications sans auteur provenant du pays fournisseur (en vert foncé). Un auteur du pays est un auteur dont l'affiliation géographique est la même que celle du pays qui a fourni l'accès aux ressources génétiques utilisées dans l'article de recherche.

4.2.3 Nombre de publications scientifiques découlant des instruments APA et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la santé publique

Les domaines de recherche des publications de la base de données (figure 8) sont divers. Bien que de nombreuses revues dans lesquelles les articles ont été publiés aient une portée multidisciplinaire (19,6%), les résultats de la recherche sur l'utilisation des RG sont répartis entre des sujets généraux tels que les sciences de la vie, la santé publique ou la pharmacologie, ou des sujets plus spécifiques tels que les plantes, les virus ou l'entomologie, pour n'en citer que quelques-uns. Un examen visuel des mots-clés associés aux articles de recherche, présentés sous forme de nuage de mots dans la figure 9, révèle une répartition encore plus large des sujets de recherche. Les mots-clés les plus courants sont « taxonomie », « espèce », « biodiversité » et « plante », mais d'autres mots-clés moins courants soulignent l'impact potentiel de la recherche sur la « conservation », le « microbiome » ou la « phylogénétique ». Il convient de mentionner que la prédominance des mots-clés « Ecuador » (l'Équateur) et « Andes » (les Andes) s'explique probablement par une surreprésentation des articles provenant de cette région, comme le montre la figure 9. Ces résultats montrent toutefois que la base de données permet de quantifier d'autres types d'avantages non monétaires, tels que la « recherche axée sur les besoins prioritaires, comme la santé et la sécurité alimentaire, en tenant compte des utilisations nationales des ressources génétiques dans la partie qui fournit les ressources génétiques » mentionné dans

l'annexe du PN.

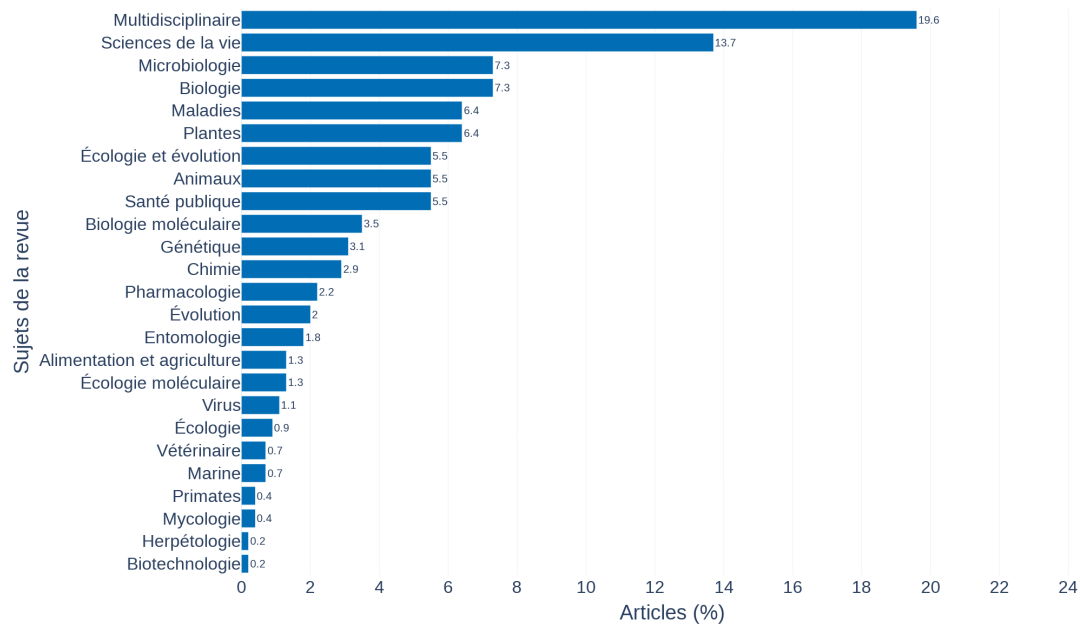


FIGURE 8 – Les thèmes ont été attribués à chaque revue en fonction de son champ d'application et de son nom. Au total, 456 articles publiés dans 148 revues ont été utilisés.

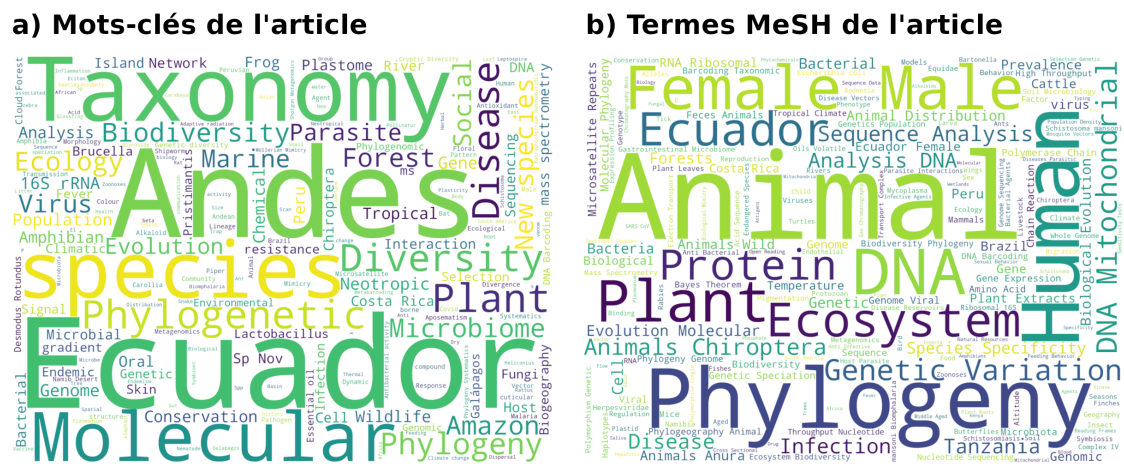


FIGURE 9 – Nuage de mots représentant 1 631 mots-clés extraits de 456 articles de recherche (a) et 2 657 descripteurs MeSH (Medical Subject Headings) extraits de 256 articles de recherche (b), dans la base de données. Tous les articles n’avaient pas de descripteurs MeSH. À titre de référence, le mot-clé "Ecuador" dans (a) a été mentionné 21 fois et le mot "Animal" dans (b) a été présent 256 fois dans les descripteurs MeSH.

4.3 Recommandations pour une collecte d'informations plus efficace au niveau mondial

Le prototype et la méthodologie d'évaluation de plusieurs avantages non monétaires au niveau mondial pourraient être encore améliorés grâce aux efforts complémentaires des ANC APA, des scientifiques et des experts, en partenariat avec les éditeurs de revues et le CÉ-APA.

4.3.1 Établir l'obligation pour les utilisateurs de citer les IRCC ou les permis APA dans les publications scientifiques

Dans la base de données des avantages non monétaires, seuls 39 articles de recherche citent les IRCC, ce qui est peu compte tenu du nombre d'IRCC et d'articles de recherche disponibles. En outre, les chercheurs citent le plus souvent les codes nationaux des permis APA (qui ne sont pas normalisés dans tous les pays) plutôt que les codes normalisés des CRIC. Ces deux faits rendent plus difficile l'établissement d'un lien entre les résultats de la recherche et du développement (articles de recherche) et les accords APA au niveau mondial, ainsi que l'élaboration d'un rapport sur les types d'avantages non monétaires proposés (voir le tableau 5 et la section 3.5). Pour améliorer la citation des CIRC dans les articles de recherche, trois étapes sont nécessaires : 1. les pays doivent publier leurs permis d'APA sur le CÉ-APA, ce qui génère des codes IRCC qui devraient être mis à la disposition des chercheurs pour être cités ; 2. dans l'intervalle, les pays devraient fournir leurs identifiants de permis d'APA nationaux afin d'optimiser davantage la méthodologie décrite dans ce chapitre ; et 3. les pays pourraient inclure dans les CCCA l'obligation pour l'utilisateur de citer les IRCC (ou les identifiants de permis d'APA dans le cas où les IRCC ne sont pas disponibles) dans toutes les publications liées à l'utilisation autorisée de la RG ou des savoirs traditionnels.

4.3.2 Promouvoir les pratiques de citation reflétant les considérations de l'APA

Notre ensemble de données montre que les chercheurs citent leurs accords APA à différents endroits tout au long de leur publication. 45.5% des articles citent l'autorisation APA dans la section matériel et méthodes, tandis que 25.5% citent leur autorisation APA dans les remerciements ; le reste utilise une variété de sections (figure 10). Ces différents emplacements rendent plus difficiles la détection et la prédiction automatisées de ce qu'est une autorisation APA. Les pratiques de citation de l'APA doivent être davantage normalisées et les revues scientifiques doivent faire preuve de leadership dans ce domaine. L'amélioration de la citation des permis APA facilitera la quantification des avantages non

monétaires découlant de l’utilisation des RG et des CTA.

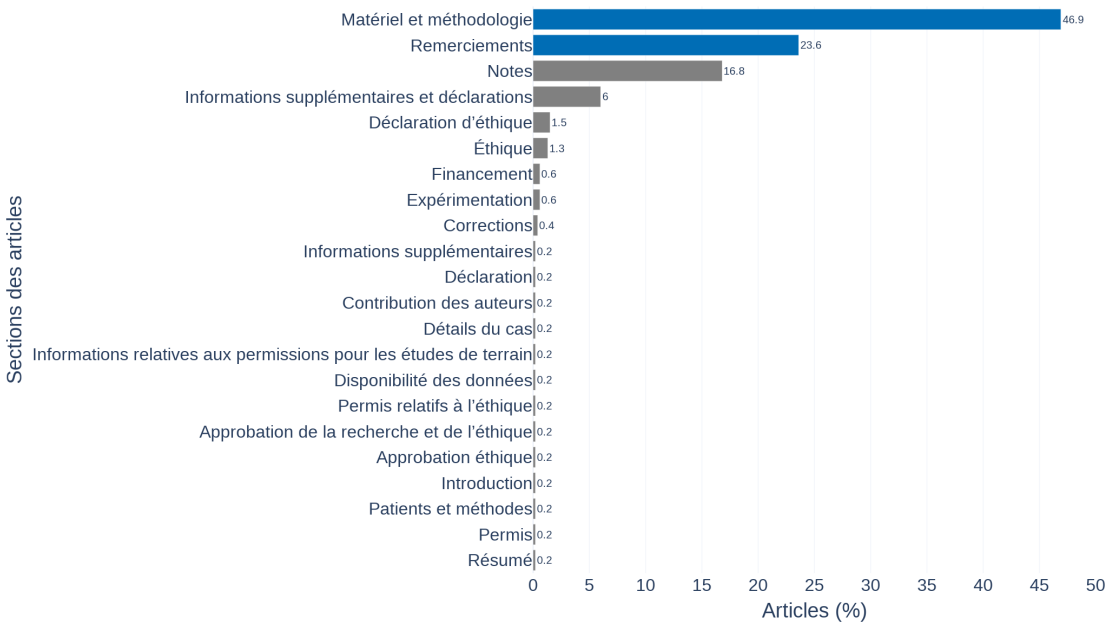


FIGURE 10 – *Pourcentage d’articles utilisant différentes sections d’articles pour citer l’accord APA obtenu par la recherche correspondante. Les deux sections les plus utilisées sont surlignées en bleu.*

4.3.3 Élaborer des politiques relatives au partage des avantages

Tous les scientifiques qui ont obtenu un permis APA ne le citent pas systématiquement dans leurs résultats de recherche. Et, dans certains cas, les scientifiques peuvent ne pas avoir suivi les procédures d’APA et la législation nationale. À cette fin, certaines revues ont mis en place des politiques de partage des avantages, comme les revues *PLoS*³, *Plants*⁴, *Molecular Ecology* et *Molecular Ecology Resources*, qui exigent des auteurs qu’ils certifient qu’ils ont respecté les lois sur l’APA conformément à la CDB et au PN comme condition de publication [29]. Ces revues encouragent également les auteurs à inclure dans leur article une nouvelle section intitulée "Accessibilité des données et partage des avantages" afin de divulguer les avantages partagés. Ces initiatives contribuent à résoudre le problème de l’invisibilité du partage des avantages non monétaires, mais il reste encore du travail à faire pour normaliser les meilleures pratiques en matière d’APA dans les publications scientifiques, ce qui limite encore cette méthode mondiale.

3. Best Practices in Research Reporting, consulté le 22 janvier 2024, <https://journals.plos.org/plosntds/s/best-practices-in-research-reporting>
4. Research Involving Plants, consulté le 22 janvier 2024, <https://www.mdpi.com/journal/plants/instructions>

4.4 Un nouveau système de rapport global standardisé permettant aux utilisateurs de déclarer eux-mêmes les avantages partagés

Une autre approche complémentaire pour l'établissement de rapports sur le partage des avantages consisterait à mettre au point un système mondial d'établissement de rapports sur les avantages non monétaires. Il s'agirait d'un nouveau système qui recueillerait de manière centralisée des informations pouvant ensuite être ventilées par pays. Cet outil de notification permettrait aux utilisateurs de ressources génétiques et de savoirs traditionnels de rendre compte des avantages partagés dans le cadre de leurs activités au titre d'un accord d'APA. Un référentiel mondial normalisé pour les rapports sur le partage des avantages non monétaires rationaliserait le processus de collecte des données sur les avantages non monétaires et permettrait d'établir un lien entre un IRCC, un rapport sur le partage des avantages et une publication, renforçant ainsi l'interconnectivité de l'écosystème de l'APA.

Un tel système réduirait la charge nationale liée à la notification APA tout en permettant une désagrégation par pays et des notifications automatisées des nouveaux avantages non monétaires aux pays fournisseurs. Il constituerait également une utilisation efficace des ressources financières car il implique le développement d'une base de données unique au lieu d'une base de données par pays. Néanmoins, une telle approche nécessiterait l'élaboration d'un cadre et d'une méthodologie communs sur la manière de rendre compte des avantages non monétaires. Il est important de noter que la décision finale de savoir si le partage des avantages est suffisant et remplit les conditions contenues dans les CCCA incomberait toujours à la partie qui fournit les avantages.

Les rapports des utilisateurs sur les avantages partagés peuvent également être considérés comme une occasion de créer des données sur le partage des avantages et d'accroître la responsabilité des utilisateurs à fournir des avantages qui s'alignent sur le principe primordial de la CDB selon lequel l'APA doit contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité. L'établissement de rapports globaux par les utilisateurs pourrait également être lié à la Norme mondiale de reporting (GRI)⁵. La norme de rapport 101 de la GRI sur la biodiversité est un cadre qui aide les organisations à rendre compte de leur impact sur la biodiversité. La norme offre des conseils sur la divulgation d'informations relatives à la biodiversité dans les rapports sur le développement durable. Les rapports de la GRI exigent la divulgation d'informations sur les principes et les activités de l'organisation. Les rapports volontaires des utilisateurs, tels que décrits dans les normes GRI pour la biodiversité, pourraient être utilisés comme outil pour compiler les avantages partagés et

5. <https://www.globalreporting.org/news/news-center/transparency-standard-to-inform-global-response-to-biodiversity-crisis/>

développer une plateforme centralisée.

4.5 Principales conclusions

- Nous proposons ici une nouvelle méthodologie globale pour quantifier le partage des avantages non monétaires qui relie les permis APA aux publications scientifiques. Le prototype de base de données peut quantifier trois types d'avantages non monétaires et continuera à être développé jusqu'en 2025 grâce au financement du projet ET-NMBS. L'Institut Leibniz DSMZ peut continuer à développer cette méthodologie et fournira des données aux pays, sous réserve de la disponibilité des fonds.
- Des approches globales couvrant plusieurs types de partage des avantages non monétaires permettraient de libérer des ressources dédiés aux rapports nationaux et permettre aux pays de concentrer leur efforts sur le suivi des avantages monétaires et les autres types d'avantages non monétaires.
- Des efforts conjoints par les fournisseurs et les utilisateurs permettront d'améliorer la capacité d'évaluation des avantages non monétaires découlant de l'utilisation des RG et des CTA :
 - Les PFN d'APA devraient accroître leur utilisation des IRCC afin d'établir un lien solide entre les résultats de la recherche et les codes IRCC, ce qui est une obligation en vertu de la PN. Dans l'intervalle, ils devraient fournir leurs codes de permis nationaux afin d'optimiser davantage la méthodologie décrite ici. En outre, les pays pourraient inclure dans les CCCA l'obligation pour l'utilisateur de citer les IRCC (ou les identifiants de permis APA si les IRCC ne sont pas disponibles) dans toutes les publications relatives à une utilisation autorisée des RG ou des CTA.
 - Il convient de promouvoir et répandre les pratiques scientifiques en matière de citation des IRCC et/ou des identifiants de permis APA dans les publications scientifiques. Les revues scientifiques et la communauté des chercheurs devraient jouer un rôle de premier plan à cet égard.
- Une nouvelle base de données centralisée permettant aux utilisateurs de rendre compte des avantages partagés pourrait fournir une approche globale complémentaire pour saisir les avantages non monétaires. Toutes les données collectées au niveau mondial seraient ensuite ventilées et mises à la disposition des pays pour qu'ils les utilisent dans leur rapport national.
- Ces approches et le prototype pourraient être utiles pour mesurer d'autres types d'avantages non monétaires, tels que les droits de propriété intellectuelle conjoints ou possiblement pour mesurer les avantages découlant de l'utilisation de l'ISN, en utilisant d'autres types de données et de bases de données.

4.6 Recommandations d'indicateurs colligés au niveau global pour le suivi et l'établissement de rapport sur les avantages découlant des accords APA bilatéraux

Avantages monétaires

- Au niveau national. Voir chapitre 3.

Avantages non monétaires

- Indicateur principal proposé : Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international.

En ce qui concerne les avantages non monétaires, les types d'avantages non monétaires à prendre en compte ont été inclus dans les cinq catégories analysées dans le tableau 5 :

Partage d'informations et de résultats de recherche

- Nombre de résultats de recherche et de développement découlant des instruments APA
- Nombre de publications scientifiques relatives à la conservation, à l'utilisation durable, à la sécurité alimentaire et à la santé publique découlant des instruments APA.
- Dépositaire : L'Institut Leibniz DSMZ collectera des informations au niveau mondial ; les informations seront désagrégées et mises à la disposition des pays pour qu'ils les utilisent dans leurs rapports nationaux.
- Méthodologie : Comme décrit ci-dessus (section 4.1.1-4.1.4)
- Ventilation possible : (pays, CTA vs RG, bénéficiaires (IPLC, femmes, jeunes))

Collaboration scientifique et/ou publications conjointes

- Nombre de publications scientifiques conjointes issues d'instruments d'APA avec des auteurs du pays fournisseur, le cas échéant.
- Dépositaire : L'Institut Leibniz DSMZ collectera des informations au niveau mondial ; les informations seront désagrégées et mises à la disposition des pays pour qu'ils les utilisent dans leurs rapports nationaux.
- Méthodologie : Comme décrit ci-dessus (sous-section 4.1.1-sous-section 4.1.4)
- Désagrégation possible : pays, coauteurs féminins

Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formations

- Au niveau national. Voir chapitre 3.

Accès aux technologies et transfert de celles-ci

- Au niveau national. Voir chapitre 3.
- Note : en théorie, les mêmes méthodes appliquées ici pourraient également être utilisées pour évaluer l'efficacité des systèmes d'information conjoints. Les droits de propriété intellectuelle à partir des demandes de brevet. Toutefois, ces méthodes n'ont pas été testées et on ne sait toujours pas dans quelle mesure les permis APA sont mentionnés dans les demandes de brevet.

Avantages pour le développement durable

- Au niveau national. Voir chapitre 3.



5. Le suivi et l'établissement de rapport relatifs aux avantages générés par le TIRPAA

Davide Faggionato, Servane Baufumé & Sélim Louafi

Le TIRPAA établit un cadre pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture [3].

Le MLS, qui est au cœur du TIRPAA, fonctionne selon les articles 10 à 13 [3]. Il sert de dépôt mondial pour les ressources génétiques végétales essentielles, qui sont gérées conjointement par les pays participants. Le système permet l'accès à ces ressources pour la recherche et la sélection agricoles, avec l'obligation de partager les avantages qui en résultent. Il couvre 64 cultures et fourrages énumérés à l'annexe I du TIRPAA [3], qui représentent plus de 80% de l'apport calorique humain provenant des plantes. Le MLS favorise une utilisation plus large, encourage l'échange transparent de matériel, soutient la conservation et encourage la coopération entre les régions ayant des climats similaires. Idéalement, le MLS facilitera l'accélération de la recherche agricole, ce qui permettra de mettre au point des variétés de cultures à haut rendement, nutritives et adaptées à l'évolution des conditions climatiques [29].

L'un des principes clés du Système multilatéral du TIRPAA est le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources, et l'article 13 prévoit diverses formes de partage des avantages, tant monétaires que non monétaires, découlant de la commercialisation, de l'utilisation ou de la conservation du matériel auquel il est possible d'accéder par le biais de son système. Les parties contractantes ont unanimement convenu que ces avantages devraient revenir en premier lieu aux agriculteurs des pays en développement qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA).

Ce chapitre présente la manière dont le partage des avantages monétaires et le fonds du MLS sont gérés par le Secrétariat du TIRPAA et résume une analyse réalisée par Sélim Louafi et Servane Baufumé, du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) pour le compte du Secrétariat du TIRPAA, intitulée « Updated draft Methodology for Measuring Non-monetary Benefit-sharing (Projet de méthodologie actualisée pour mesurer le partage des avantages non monétaires) » présenté à la 8e réunion du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation des ressources (le Comité de financement) [4]. Lors de sa dernière réunion en novembre 2023, l'Organe directeur du TIRPAA a demandé au Comité de financement d'accorder son attention à la question de finaliser et tester la méthode de mesure du partage des avantages non monétaires au début de l'exercice biennal 2024-2025 [5].

5.1 Partage des avantages monétaires au sein du TIRPAA

Les avantages monétaires prévus par le TIRPAA sont centralisés dans le fonds de partage des avantages du MLS, qui joue un rôle central dans la stratégie de financement du TIRPAA. Le fonds reçoit des contributions monétaires des pays développés et des entreprises. Toute entité qui commercialise une nouvelle variété de culture contenant des caractères dérivés du matériel phytogénétique obtenu dans le cadre du MLS est encouragée ou obligée de verser une partie appropriée des bénéfices commerciaux au fonds de partage des avantages. Si la nouvelle variété n'est pas mise à la disposition d'autres chercheurs et sélectionneurs, par exemple parce qu'un obtenteur obtient un brevet qui en restreint l'accès, l'obteneur est tenu de contribuer au fonds de partage des avantages, conformément à l'article 6.7 et à l'annexe II du TIRPAA [3]. Le pourcentage des avantages à verser au fonds de partage des avantages dans de telles circonstances est spécifié dans l'ATTM signé entre le fournisseur et le bénéficiaire du matériel original du MLS au moment de son transfert [3, 25]. Depuis sa création en 2009, le fonds de partage des avantages du TIRPAA a investi 26 millions \$US dans 81 projets dans 67 pays en développement¹. En 2023, le Comité de financement a approuvé un nouveau portefeuille de 28 projets à financer dans le cadre du cinquième appel à propositions du Fonds de partage des avantages (BSF-5) pour une valeur de près de 11 millions \$US à investir à l'échelle mondiale [22].

1. Des informations complètes sur les projets soutenus par le fonds peuvent être obtenues à l'adresse suivante <https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/benefit-sharing-fund/projects-funded/en/>

5.2 Partage des avantages non monétaires dans le cadre du TIRPAA

Depuis l'entrée en vigueur du TIRPAA en 2004, les composantes des avantages non monétaires ont été immédiatement analysées et examinées de près [30, 31, 6]. Aujourd'hui, parallèlement aux récentes délibérations sur la stratégie de financement du TIRPAA et à la nécessité de nouveaux indicateurs pour les avantages non monétaires dans le cadre de la CDB, l'étude de Louafi et Baufumé [4] donne de la tangibilité au cadrage et aux mécanismes de suivi et de quantification des avantages non monétaires dérivés de l'utilisation des RG.

La méthodologie peut théoriquement être utilisée à différents niveaux. Elle est actuellement destinée aux organisations impliquées dans l'utilisation et l'échange des RPGAA à des fins d'auto-évaluation, de sensibilisation et d'apprentissage institutionnel en vue d'améliorer les pratiques relatives aux avantages non monétaires. Les pays pourraient également utiliser l'outil comme base pour développer des enquêtes personnalisées visant à rendre compte des pratiques au niveau national et à en assurer le suivi. Dans ce cas, des catégories supplémentaires seront nécessaires pour traiter des mesures administratives, réglementaires ou politiques contribuant à générer des avantages non monétaires au niveau national, telles que le soutien aux institutions ayant des mandats spécifiques de collaboration mondiale, le développement de schémas de financement ou de mécanismes de recherche collaborative promouvant l'agriculture durable et le partage des avantages. Enfin, au niveau mondial, l'adoption par l'Organe directeur du TIRPAA d'une version standard de cette méthodologie pourrait faciliter l'établissement de rapports uniformes dans le cadre du TIRPAA, en aidant le Secrétariat à examiner les politiques mondiales, allant ainsi au-delà de la simple identification des « meilleures pratiques ».

5.2.1 Catégories globales de partage des avantages non monétaires dans le cadre du TIRPAA

En plus de faciliter l'accès aux RPGAA, le MLS fournit un cadre pour le partage des avantages découlant de l'utilisation (dans la recherche, la sélection ou la conservation) des ressources mises en commun. Les avantages non monétaires jouent un rôle crucial en motivant la fourniture de RG au MLS, favorisant ainsi une utilisation plus large du matériel génétique mis en commun. En particulier, les avantages non monétaires sont essentiels pour atteindre un équilibre délicat entre l'innovation, l'ouverture et l'équité.

L'article 13.2 du TIRPAA classe les avantages non monétaires en trois groupes principaux :

- (a) Échange d'informations sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et

l'agriculture, y compris les inventaires, les connaissances technologiques et les résultats de la recherche,

- (b) Accès aux technologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et diffusion de ces technologies dans le cadre du système multilatéral,
- (c) Initiatives de renforcement des capacités dans les pays en développement, en particulier dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris la création et le renforcement des institutions compétentes et la conduite de la recherche scientifique.

L'utilisation des RPGAA devrait idéalement profiter à plusieurs acteurs tout au long de la chaîne de valeur de la recherche et de la sélection. Toutefois, des problèmes se posent en raison de la répartition inégale des avantages non monétaires entre les différents acteurs et pays, en particulier pour les agriculteurs qui, en vertu du TIRPAA, devraient être parmi les premiers bénéficiaires des avantages découlant de la mise au point de technologies et de la fourniture de RG (articles 12 et 13, [3]).

5.2.2 Méthodologie proposée et identification des acteurs concernés par l'analyse

Le Comité de financement du TIRPAA a convenu que la priorité accordée au suivi des avantages non monétaires constituait une étape essentielle vers la mise en place d'un système mature de partage des avantages. Le Comité de financement a identifié deux considérations pour le suivi des avantages non monétaires : 1) le partage entre pays des technologies et des méthodes doit être considéré comme « une contribution en nature » appuyant la mise en œuvre du TIRPAA, reflété également dans son financement ; 2) comprendre l'étendue et la manière dont les technologies, les capacités et les autres avantages partagés permettent au Comité de financement et à l'Organe directeur d'identifier les domaines de partage des avantages existants et ceux qui nécessitent des investissements supplémentaires, orientant ainsi la Stratégie de financement du Traité à l'avenir. Par conséquent, la mesure des avantages non monétaires dans le cadre de la stratégie de financement permet de contrôler la conformité des pays avec l'article 13 du Traité et favorise le développement stratégique des activités générant des avantages non monétaires et du développement de la stratégie de financement. Un cadre méthodologique empirique a été élaboré pour structurer et décrire les activités et pratiques qui génèrent des avantages non monétaires. Pour représenter au mieux la dimension synergique et interdépendante des processus qui se déroulent « sur le terrain », ce cadre empirique est basé sur une approche multi-échelle avec une orientation ascendante où les trois principaux niveaux concernés partent des éléments suivants *d'un projet individuel* vers les *institutions/organisations* et

vers les pays/gouvernements (figure 11A).

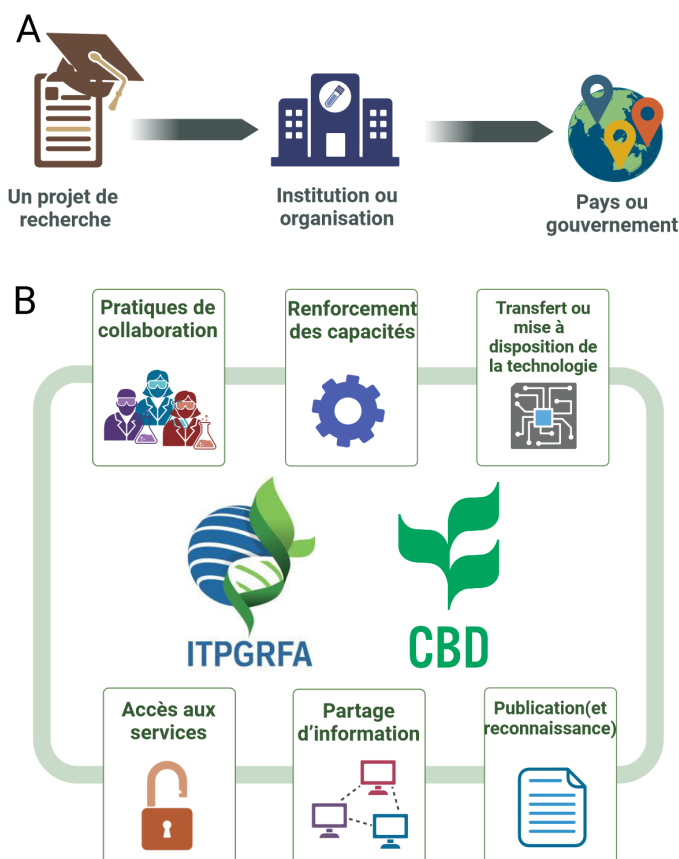


FIGURE 11 – *Approche et dimensions du cadre méthodologique empirique du TIRPAA pour structurer et décrire les pratiques de partage des avantages non monétaires. A. Approche ascendante des trois niveaux d'analyse proposés : projets individuels, institution/organisation, pays/gouvernement. B. Vue d'ensemble des six dimensions synergiquement interconnectées des avantages non monétaires proposés pour définir le cadre de suivi, la nature des six dimensions recoupe à la fois le TIRPAA et la CBD. Infographie générée avec BioRender.com.*

Selon la terminologie de la méthodologie, les « fournisseurs de RPGAA » sont les organisations qui octroient les RPGAA utilisées dans les activités de recherche et de développement (R&D) ; les « utilisateurs de RPGAA » sont les organisations qui obtiennent ces ressources auprès des fournisseurs de RPGAA et les utilisent dans les activités de R&D. Les bénéficiaires des mesures de partage des avantages peuvent être soit : les fournisseurs de RPGAA ; les utilisateurs de RPGAA ; les utilisateurs de RPGAA ; les utilisateurs de RPGAA. Et les bénéficiaires des mesures de partage des avantages peuvent être soit :

- Les parties prenantes du pays fournisseur, y compris les « fournisseurs de RPGAA », à qui Les utilisateurs de RPGAA peuvent directement fournir des mesures de partage des avantages.
- Les parties prenantes que les utilisateurs de RPGAA peuvent choisir d'impliquer

dans le processus de R&D afin de promouvoir le partage des avantages.

5.2.3 Paramétrage des dimensions, catégories, des données et indicateurs

Comme les institutions impliquées dans le MLS au niveau mondial sont très diverses et ont des mandats et des domaines d'expertise différents, l'étude propose de fournir une vue d'ensemble du profil de l'organisation qui comprend des caractéristiques particulières pouvant influencer sa stratégie et ses pratiques en matière d'avantages non monétaires :

- **Mandat (global ou national) :** Mandat explicite de l'organisation par rapport aux avantages non monétaires, par exemple l'accent mis sur les collaborations internationales (mandat mondial) par rapport à l'engagement national.
- **Focus sur la conservation et la caractérisation des RPGAA :** Si l'organisation a un mandat spécifique lié à la conservation et à la caractérisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- **Orientation de l'objectif principal :** Les différents objectifs et priorités de l'institution, qui englobent les objectifs orientés vers le marché, la science, la technologie, la fourniture de services, le développement, la formation, l'éducation, le renforcement des capacités, la politique et le renforcement de la communauté.
- **Partenaires (parties prenantes de la mise en œuvre) :** Parties prenantes avec lesquelles l'organisation collabore dans le cadre de ses projets ou activités. Cette catégorie peut être subdivisée avec une granularité supplémentaire basée sur le type d'institution considéré (par exemple, organisme de recherche, organisation non gouvernementale, agriculteur, etc.) [30].
- **Portée géographique :** les interventions de l'organisation ciblent-elles une zone spécifique zone géographique.
- **Sources de financement :** Principal(s) type(s) de financement sur lequel/lesquels l'organisation s'appuie pour ses interventions de R&D (marché, gouvernement, organismes publics de financement de la recherche, ...)
- **RPGAA utilisées :** fréquence d'échange/d'utilisation des RPGAA par les organisations (c.-à-d. occasionnelles ; fréquentes ; intensives).

Après une présentation générale de l'organisation, le cadre proposé se développe avec la description des pratiques relatives aux avantages non monétaires de l'organisation. Il est proposé de répartir les avantages non monétaires en catégories, chacune d'entre elles étant assortie d'indicateurs, de mesures et de critères. L'analyse porte sur l'échelle des indicateurs (binaire (oui/non) ou basée sur des variables ordinales, telles que faible, moyen, élevé) et sur les sources possibles pour renseigner les indicateurs [4]. L'analyse consiste à suivre les six dimensions suivantes relatives au partage des avantages non monétaires

(figure 11B) :

A. Pratiques de collaboration

Cette dimension vise à évaluer les mécanismes généraux mis en place au niveau de l'organisation pour favoriser la collaboration avec les parties prenantes concernées, cultiver des partenariats équitables et établir un environnement général propice au partage des avantages. Elle est subdivisée en deux catégories, chacune se concentrant sur des aspects spécifiques des processus de collaboration :

A1. Engagement à collaborer avec les parties prenantes concernées et traduction opérationnelle Existence de pratiques où l'utilisation ou l'échange régulier de RPGAA sert de base à l'établissement d'un cadre de coopération plus complet entre les fournisseurs et les utilisateurs, impliquant des activités telles que des projets de R&D, des plates-formes de travail collaboratif, etc.

A2. Mécanismes de suivi et évaluation Évaluation de la mesure dans laquelle les organisations disposent de mécanismes de suivi et d'évaluation de leurs pratiques en matière de partage des avantages non monétaires, en soulignant l'importance de la transparence.

B. Renforcement des capacités

Il est proposé de différencier les pratiques de renforcement des capacités sur les aspects technologiques ou scientifiques de celles sur les aspects institutionnels, car chaque niveau offre des avantages uniques avec des impacts variables sur les institutions et les pays.

Renforcement des capacités sur les aspects technologiques ou scientifiques

B2. Renforcement des capacités organisationnelles : Sessions de formation sur les aspects politiques ou réglementaires, ateliers sur la gestion de la recherche, la gestion financière et juridique, les principes de gouvernance, l'équité dans les partenariats, les voies d'impact, le suivi et l'évaluation.

C. Diffusion ou transfert de technologies

Sous cette dimension, deux catégories pertinentes sont proposées. Pour chacune de ces deux catégories, des indicateurs sont suggérés afin de mesurer, sur une échelle allant de faible à élevé, le potentiel de bénéficier de chacune de ces pratiques de transfert de technologie.

C1. Co-développement et copropriété des technologies et des résultats

C2. Accès à une technologie (ou à d'autres résultats de la recherche stratégique) et au savoir-faire associé Il est suggéré de classer l'évaluation des transferts de technologie de faible à élevé en distinguant les transferts de technologie restrictifs (limitant le transfert de technologie à des zones géographiques ou des applications spécifiques et/ou limitant les transferts ultérieurs) des transferts de technologie facilités, offrant un accès illimité à une innovation,

permettant la libre utilisation et le transfert ultérieur, et assurant l'adoption effective de la technologie par le biais de la connaissance, le transfert, l'expertise et la formation.

D. Accès aux services

L'accès aux services contribue de manière significative au développement d'écosystèmes de recherche et de développement durables, en particulier dans les pays moins développés.

D1. Services de caractérisation des RPGAA (c'est-à-dire services de génotypage ou de phénotypage)

D2. Services de conservation des RPGAA (c'est-à-dire services de stockage ou de régénération)

D3. Accès aux collections de RPGAA (banques de gènes)

E. Échange d'informations

Ces catégories se concentrent sur l'évaluation de l'importance et de la pertinence stratégique des informations/données communiquées, ainsi que sur la qualité du processus de communication et son impact sur les parties prenantes concernées.

E1. Gouvernance participative des données

E2. Communication des données stratégiques et du savoir-faire associé

E3. Diffusion publique d'informations et de résultats de recherche

F. Publication/reconnaissance

F1. Coproduction de publications

F2. Reconnaissance de l'origine des ressources génétiques utilisées

5.2.4 Prochaines étapes et conclusions

Le projet de méthodologie, bien que complet, reconnaît la nécessité de l'affiner par des tests empiriques. Les organisations et les pays relevant du TIRPAA sont encouragés à procéder à des essais pilotes et à fournir des informations sur leur expérience, comme en témoigne la demande de l'Organe directeur du TIRPAA au Comité de financement de consacrer une attention particulière au test des méthodologies de mesure du partage des avantages non monétaires au cours de l'exercice biennal 2024-2025 [5]. L'étude souligne également l'interdépendance des organisations au sein de systèmes plus vastes, reconnaissant l'influence des systèmes économiques, politiques, scientifiques et éducatifs sur les pratiques de partage des avantages non monétaires. Elle suggère des étapes futures possibles, y compris une phase d'essai impliquant des institutions et des pays qui rendent compte de leurs pratiques en matière de partage des avantages non monétaires par le biais d'une enquête en ligne. En outre, elle propose d'élargir la méthodologie pour prendre en compte les mécanismes et les pratiques au niveau des organisations et des pays recevant des avantages non monétaires. Enfin, l'étude souligne l'intérêt potentiel de quantifier les

avantages non monétaires en termes monétaires, tout en reconnaissant la complexité et les biais potentiels liés aux différentes dimensions des avantages non monétaires.

L'élaboration de méthodes spécifiques de quantification approximative et leur adoption par les organisations concernées sont des étapes essentielles pour résoudre la question complexe de l'évaluation financière des avantages non monétaires.

5.3 Principales conclusions

- Il existe peu d'exemples de lignes directrices explicites au sein de la communauté internationale pour la définition, la gestion, le suivi et le partage des avantages non monétaires.
- L'absence de lignes directrices claires et, dans certains cas, de terminologie, est source de confusion et d'incertitude dans l'évaluation et la reconnaissance des avantages non monétaires par les utilisateurs et les fournisseurs de RG.
- Au-delà d'une approche fondée sur les meilleures pratiques, l'analyse des pratiques réelles des organisations et des projets de recherche et de développement permet de mieux comprendre la nature et l'impact possible des avantages non monétaires au niveau des acteurs agricoles.
- Une première convergence dans les catégories de suivi des avantages non monétaires se dessine, par exemple entre le TIRPAA et le PN. Le document relatif au suivi et à l'établissement des rapports sous le PN énumère au point 45 : le « partage d'informations, résultats de recherche », la « collaboration scientifique et/ou publications conjointes », l'« accès à la technologie et transfert de technologie », le « renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formation », les « contributions au développement durable (tels que l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la sécurité des moyens de subsistance, etc.) qui se recoupent avec les 6 dimensions de la NMBS proposées par cette méthodologie (figure 11B).
- Les pratiques de collaboration apparaissent comme une nouvelle catégorie importante pour décrire le rôle des différentes parties prenantes dans la R&D collaborative et l'influence de cette dernière sur le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.
- Les chevauchements existants dans les pratiques de partage des avantages non monétaires liées aux différents instruments internationaux en matière d'APA offrent la possibilité d'établir des outils de suivi harmonisés entre les traités, qui produiraient des synergies dans la gestion des informations sur les avantages non monétaires et permettraient une grande efficacité des ressources à différents niveaux (organisations, États, etc, ...).

5.4 Recommandations d'indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapport relatifs aux avantages générés par le TIRPAA

Le cadre proposé pour le TIRPAA, avec l'identification des six dimensions examinées et la formalisation d'une analyse qualitative/quantitative des avantages non monétaires constitue une bonne référence pour l'évaluation et la quantification de ces avantages dans le cadre d'autres instruments APA. Les six dimensions ont pris en compte la liste des avantages non monétaires contenue dans l'annexe du PN et, par conséquent, coïncident ou chevauchent avec les 5 catégories proposées dans cette étude pour la CDB. Les principales différences entre les deux propositions sont les suivantes : i) l'une des catégories proposées par la présente étude pour la CDB (collaboration scientifique et/ou publications conjointes) semble être divisée en deux catégories pour le TIRPAA, ce qui ne devrait pas poser de problème puisque les informations pourraient être colligées, et ii) la divergence apparente entre la catégorie générale des « contributions au développement durable » et celle, plus concrète, du TIRPAA sur « l'accès aux services ».

Avantages monétaires

- Indicateur proposé : Avantages monétaires reçus conformément au TIRPAA
- Dépositaire : Secrétariat du TIRPAA
- Méthodologie : À déterminer par le TIRPAA
- Désagrégation possible : À déterminer par le TIRPAA

Avantages non monétaires

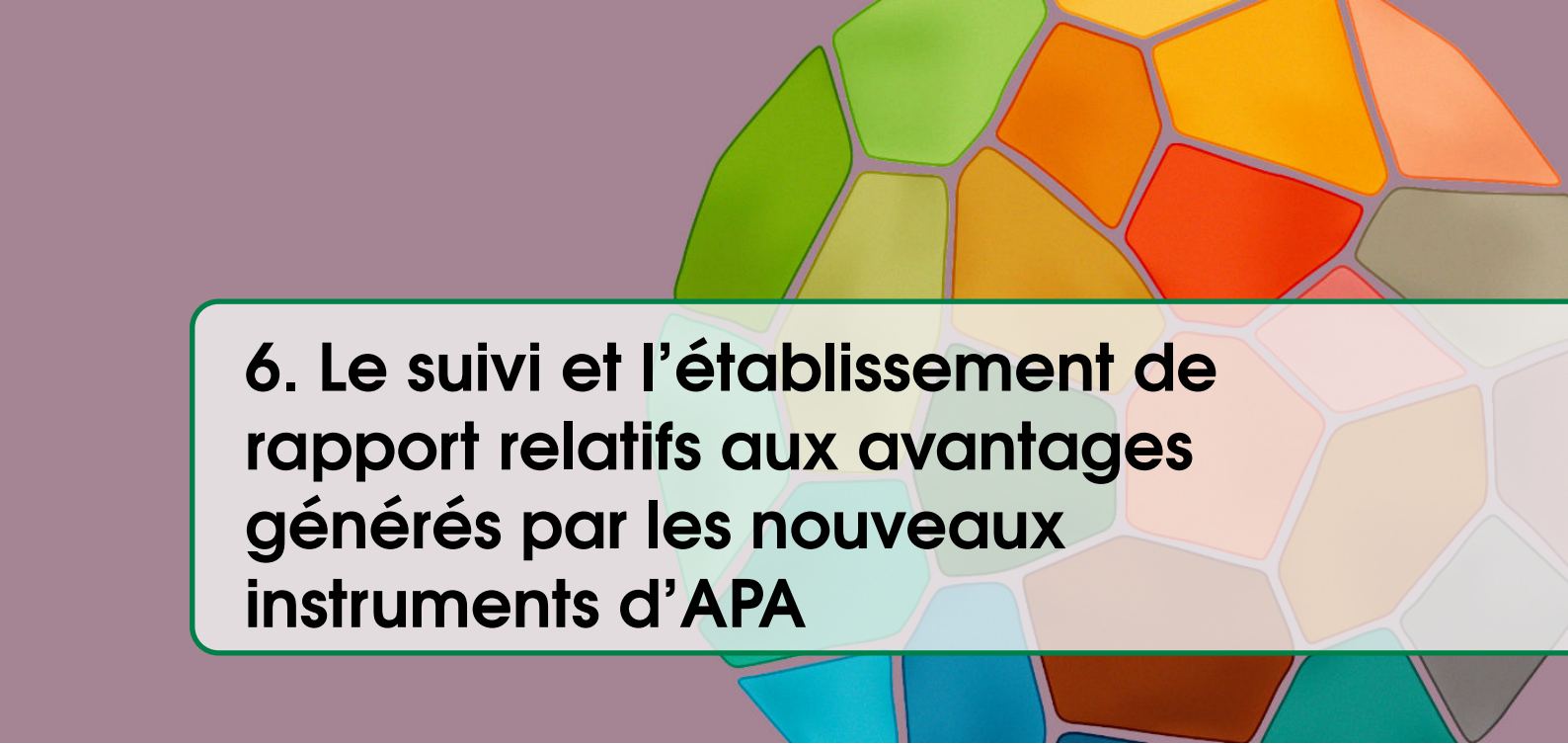
- Indicateur proposé : Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international

En ce qui concerne les avantages non monétaires, les types possibles d'avantages non monétaires à prendre en compte ont été inclus dans les cinq catégories analysées dans le tableau 6.

Les indicateurs et la manière dont le Secrétariat du TIRPAA recueillera des informations sur les avantages non monétaires sont actuellement examinés dans le cadre du TIRPAA et devront être décidés par l'Organe directeur en harmonie avec la décision adoptée par la CdP de la CDB sur les indicateurs. Voici une comparaison entre les six catégories en cours de discussion au sein des organes du TIRPAA, telles que présentées au point 5.2, et les cinq catégories présentées au chapitre 3 pour la CDB :

TABLEAU 8 – *Comparaison des catégories d'avantages non monétaires proposées par la CDB et le TIRPAA.*

Catégorie proposée pour le partage des avantages non monétaires de la CDB	Catégorie proposée pour le partage des avantages du TIRPAA
Partage d'informations et de résultats de recherche	Échange d'informations
Collaboration scientifique et/ou publications conjointes	Pratiques de collaboration Publication/reconnaissance
Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formations	Renforcement des capacités
Accès aux technologies et transfert de celles-ci	Diffusion ou transfert de technologies
Avantages en matière de développement durable	Accès aux services



6. Le suivi et l'établissement de rapport relatifs aux avantages générés par les nouveaux instruments d'APA

Débora S. Raposo & Pablo Orozco

6.1 Introduction

Ce chapitre aborde deux nouveaux mécanismes de partage des avantages liés à la biodiversité en cours de développement ou récemment adoptés : le mécanisme multilatéral pour le partage des avantages découlant de l'ISN de la CDB et l'Accord BBNJ. Ce chapitre ne porte pas préjudice au fait que ces instruments internationaux, en particulier l'Accord BBNJ, devront prendre leurs propres décisions par l'intermédiaire de leurs organes directeurs respectifs sur l'opportunité et la manière de collaborer à la mise en œuvre du KMGBF et de son cadre de suivi, mais il propose des moyens et des idées possibles pour aborder la mise en œuvre des indicateurs APA. De même, le chapitre ne préjuge pas du fait que d'autres instruments liés à l'APA, qu'ils soient existants, tels que le Cadre de préparation en cas de grippe pandémique de l'OMS, ou en cours de négociation, tels que l'instrument international sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas de pandémie de l'OMS ou l'instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques de l'OMPI, pourraient fournir, à l'avenir, des informations sur le partage des avantages. Cela devra également être décidé par les organes directeurs correspondants, en collaboration avec la CDB.

6.2 Mécanisme multilatéral pour le partage des avantages découlant de l'ISN de la CDB

Lors de la COP 15 en décembre 2022, les Parties ont convenu que les avantages découlant de l'utilisation de l'ISN devaient être partagés de manière juste et équitable et ont établi un mécanisme multilatéral pour le partage des avantages découlant de l'ISN, y compris un fonds mondial, dans le cadre du KMGBF [12]. La décision a établi un processus, par le biais d'un Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'ISN, pour rendre opérationnel ce mécanisme multilatéral lors de la COP-16, en particulier sur la base des éléments énumérés dans l'annexe de la décision, et a commandé plusieurs études complémentaires. Jusqu'à présent, le Groupe de travail n'a pas examiné activement les propositions d'indicateurs possibles sur le partage des avantages de l'utilisation de l'ISN sous le KMGBF, bien que l'ISN soient déjà explicitement mentionnée dans l'objectif C et la cible 13, ce qui indique une relation claire entre le partage des avantages de l'utilisation de l'ISN et la nécessité de disposer d'indicateurs.

6.2.1 État actuel des négociations concernant le partage des avantages découlant de l'ISN

La première réunion du Groupe de travail s'est tenue à Genève du 14 au 18 novembre 2023. Pour aider à structurer la discussion, le Secrétariat de la CDB a regroupé les questions laissées ouvertes dans la décision de la COP 15 sur l'ISN en cinq groupes, qui sont :

- A Les contributions au fonds
- B La distribution des fonds
- C Le partage des avantages non monétaires
- D La gouvernance
- E La relation avec d'autres approches et systèmes

Même s'il est encore tôt dans les négociations, l'un des points d'accord entre les Parties contenus dans le rapport officiel de la réunion du Groupe [23] est qu'au moins une partie des fonds versés devrait être consacrée à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques et bénéficier les peuples autochtones et communautés locales. Dans le domaine du partage des avantages non monétaires, l'accent est mis sur le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique et le transfert de technologie. Il est notamment reconnu qu'il est nécessaire de combler les lacunes en matière de capacités, en particulier en ce qui concerne la production, l'accès, l'utilisation, l'analyse et le stockage de l'ISN, afin de rétablir l'équité entre les pays développés et les pays en développement à ce niveau.

Étant donné que les discussions sur le partage des avantages de l'ISN sont toujours en

cours, ce qui suit reflète l'état actuel des questions telles qu'elles ont été discutées pour la dernière fois par le Groupe de travail et recueil des idées concernant les indicateurs auprès d'experts et de discussions informelles, sans préjuger des résultats des négociations. Les parties devront examiner la question des indicateurs permettant de mesurer le partage des avantages découlant de l'ISN une fois que les modalités du mécanisme auront été adoptées.

6.2.2 Indicateurs possibles pour le partage des avantages monétaires découlant de l'utilisation de l'ISN

Bien que le mécanisme multilatéral de partage des avantages soit encore en cours d'élaboration et qu'il soit prématuré d'évaluer les résultats possibles du processus de négociation, il existe néanmoins une série de possibilités de développer des indicateurs pour quantifier le partage des avantages issus de l'utilisation de l'ISN. Par exemple, en termes de partage des avantages monétaires, un indicateur simple pourrait être la somme totale et/ou les contributions annuelles au fonds, comme c'est déjà le cas dans le cadre du TIRPAA. Ces données pourraient être regroupées avec les informations relatives au partage des avantages monétaires provenant du système bilatéral du PN ou de d'autres systèmes multilatéraux.

Des indicateurs potentiels pour mesurer la distribution des fonds mondial prévu par le mécanisme de partage des avantages de l'ISN sont moins évidents à ce stade des discussions. Par exemple, la question de savoir si les fonds doivent être déboursés en fonction du niveau de développement du pays, ou comment les peuples autochtones et communautés locales pourraient accéder aux fonds, sont des points de discussion qui ne font pas encore l'objet d'un consensus. Néanmoins, le montant des avantages monétaires versés et la ventilation ultérieure des données selon le type de bénéficiaire et/ou selon l'objet du versement (e.g. projets de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité) semblent être des indicateurs relativement utiles qui pourraient être adoptés une fois le mécanisme mis en place.

6.2.3 Indicateurs possibles pour le partage des avantages non monétaires découlant de l'utilisation de l'ISN

De même, il est prématuré de présumer comment aboutiront les négociations sur la prise en compte des avantages non monétaires découlant de l'utilisation de l'ISN. Toutefois, lors de la dernière réunion du Groupe de travail, une convergence potentielle s'est dessinée. L'importance des avantages non monétaires est observée, par exemple, dans les critères identifiés pour déterminer qui devrait être le bénéficiaire des avantages tirés de l'utilisation de l'ISN. Les avantages non monétaires pourraient répondre au besoin de capacités sup-

plémentaires pour soutenir la conservation et l'utilisation durable, combler les lacunes en matière de capacités et améliorer la capacité de générer, d'accéder, d'utiliser, d'analyser et de stocker l'ISN. Dans le rapport de sa première réunion, le Groupe de travail reconnaît également les besoins identifiés par les peuples autochtones et communautés locales, les femmes et les jeunes, ainsi que les besoins des agences et institutions nationales, y compris les entités de recherche et d'enseignement. Le document reconnaît que les avantages non monétaires sont actuellement partagés de diverses manières et préconise que les efforts futurs tiennent compte des leçons tirées de ces expériences.

Les Parties pourraient souhaiter considérer la question des avantages non monétaires sous différents angles : l'utilisation des fonds du « fonds mondial pour l'ISN », l'aide au développement supplémentaire pour cibler les activités liées à l'ISN, ou bien les avantages non monétaires qui découlent directement de l'utilisation de l'ISN et aboutissent à des résultats d'intérêt public.

Les Parties n'ont pas discuté des indicateurs possibles pour les avantages non monétaires issus de l'ISN et il serait prématuré à ce stade de déterminer les méthodes de mesure possible. Néanmoins, la liste suivante reflète certaines idées qui ont fait surface lors des entretiens avec les experts et des discussions informelles et qui pourraient être rapportées dans les cinq catégories d'avantages non monétaires décrites au chapitre 3. Les Parties peuvent également se référer à la liste des avantages liés à l'ISN convenue dans le cadre de l'Accord BBNJ (sous-section 6.3.2).

1. Partage d'informations et des résultats de la recherche menée avec l'ISN. Afin d'évaluer la manière dont l'ISN est utilisée dans la recherche et le développement, et de garantir la compatibilité et donc l'agrégation avec les types globaux d'avantages non monétaires proposés au chapitre 3, des indicateurs pour l'ISN pourraient être développés sur la base des publications scientifiques et de la pertinence pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et/ou des domaines de recherche prioritaires spécifiques. Les indicateurs possibles pourraient être les suivants :

- a Nombre d'identifiants relatifs à l'ISN cités dans des publications, ventilé par pays d'origine des RG à partir desquelles l'ISN a été générée et/ou par pays des auteurs dans les publications.
- b Nombre d'identifiants relatifs à l'ISN utilisés dans des publications pour des catégories de recherche hautement prioritaires : santé publique (pathogènes), sécurité alimentaire (cultures et bétail), conservation (à l'aide de mots-clés et/ou de la liste rouge de l'UICN) et utilisation durable de la biodiversité.

ISN relative à des RG provenant de zones gouvernées par les peuples autochtones et communautés locales. Bien que cela ne soit pas encore possible, il serait concevable d'étiqueter l'ISN relative à une RG provenant d'une zone gouvernée

par les IPLC. Cela pourrait prendre la forme d'une nouvelle étiquette de métadonnées proposée par les bases de données publiques d'ISN. Les indicateurs possibles pourraient être les suivants :

- c Nombre d'ISN associées à un protocole bioculturel
- d Nombre d'ISN avec une étiquette de provenance identifiant le peuple ou la communauté concernée

ISN disponible en libre accès. Étant donné qu'une grande part de l'ISN générée par les chercheurs est téléchargée vers une base de donnée publique et que l'information sur la provenance géographique des RG fait souvent partie de la soumission des données de séquençage, il serait possible d'estimer le nombre d'accès aux RG qui ont abouti à de l'ISN sur une base annuelle. Ces données indicatives pourraient éventuellement être utilisées pour reconnaître (ou récompenser) les pays qui ont donné accès à des RG dont l'ISN est maintenant disponible publiquement [31] et/ou pour identifier la juridiction d'origine des RG. Les indicateurs possibles pourraient être les suivants :

- e Quantité d'ISN disponible dans des bases de données en libre accès, ventilées par pays d'origine des RG à partir desquelles l'ISN a été générée.
- f Quantité d'ISN disponible dans des bases de données en libre accès, ventilées selon les instruments APA pertinents convenus au niveau international (CDB, TIRPAA, Accord BBNJ ou autres instruments).

2. **Collaboration scientifique et/ou publications conjointes.** Les indicateurs pour l'ISN pourraient également être développés sur la base des publications scientifiques et la participation d'auteurs du pays de provenance des RG à partir de laquelle l'ISN a été générée. En utilisant une méthodologie similaire à celle décrite au chapitre 4, la participation des auteurs, comme indicateur d'une collaboration internationale, peuvent être utilisés pour évaluer si les chercheurs du pays de provenance de la RG ont été impliqués. Un indicateur possible pourrait être :

- a Nombre de publications conjointes : publications dont les auteurs correspondent au pays d'origine de la RG à partir de laquelle l'ISN a été générée.

3. **Accès à la technologie et transfert de technologie. Indicateurs liés à l'infrastructure de l'ISN.** Les données relatives à l'infrastructure de l'ISN pourraient informer les parties sur la manière de créer des conditions de concurrence plus équitables en élargissant les régions géographiques depuis lesquelles l'ISN est hébergée et mise à la disposition du monde entier. Ces indicateurs contribueraient à une compréhension globale de l'écosystème de l'infrastructure relative à l'ISN. Les indicateurs possibles pourraient être les suivants :

- a Pays hôtes des bases de données sur l'ISN et pays d'origine des bailleurs de fonds

- b Volume d'interconnectivité des données et interopérabilité des bases de données d'ISN
- 4. **Développement des capacités pour la production et l'utilisation de l'ISN.** Bien que l'accès à l'ISN soit libre et gratuit, la capacité d'utiliser et d'analyser les séquences est inégale d'un pays à l'autre. Le renforcement des capacités de la communauté scientifique des pays en développement permettra à un plus grand nombre de chercheurs d'utiliser efficacement l'infrastructure mondiale de l'ISN et de contribuer à la conservation de la biodiversité locale et aux questions d'utilisation durable, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la santé. Des indicateurs possibles, alignés sur ceux de l'objectif 20 du KMGBF, pourraient être développés. En outre, la localisation géographique (anonymisée) des utilisateurs pourrait être informative :
 - a Nombre d'utilisateurs des bases de données publiques d'ISN, ventilé par pays (sur la base d'adresses IP anonymes)
- 5. **Avantages en matière de développement durable.** La recherche impliquant l'ISN peut également contribuer au développement durable. Les connaissances et les nouveaux produits générés par l'utilisation de l'ISN peuvent contribuer aux économies locales, à la santé mondiale, à la sécurité alimentaire et à d'autres objectifs de développement durable. Si un mécanisme global de suivi et de compilation des données sur le partage des avantages est créé, les utilisateurs pourraient indiquer si leurs projets utilisant l'ISN contribuent au développement durable. Un indicateur possible pourrait être :
 - a Nombre de projets contribuant au développement durable.

6.3 Le système d'APA relatif aux ressources génétiques marines et à l'ISN des ressources génétiques marines dans le cadre de l'Accord BBNJ

Le 19 juin 2023, la Conférence intergouvernementale convoquée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017 a adopté l'Accord BBNJ [6]. L'objectif de cet instrument juridiquement contraignant est d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale par la mise en œuvre effective des mesures touchant principalement : 1) Ressources génétiques marines (RGM), y compris le partage juste et équitable des avantages ; 2) la « gestion par zone », y compris les aires marines protégées ; 3) les études d'impact sur l'environnement ; et 4) le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines. Dans cette étude, seules les mesures liées au partage des avantages découlant des RGM seront considérées. Au moment de la rédaction, deux pays ont ratifié l'Accord BBNJ (le Palau et le Chili)

et 87 États et l'Union européenne l'ont signé, exprimant ainsi leur intention de ratifier¹. L'accord entrera en vigueur 120 jours après sa ratification par un minimum de 60 pays.

L'Accord BBNJ établit que « les activités relatives aux ressources génétiques marines des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et aux informations de séquençage numérique sur ces ressources sont dans l'intérêt de tous les États et pour le bénéfice de l'humanité tout entière, et visent en particulier à faire progresser les connaissances scientifiques de l'humanité et à favoriser la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine, compte tenu, particulièrement, des intérêts et besoins des États en développement » (article 11.6). Par conséquent, « aucun État ne peut revendiquer ou exercer de souveraineté ou de droits souverains sur les ressources génétiques marines des zones ne relevant pas de la juridiction nationale » (article 11.4), bien que les droits et les intérêts des États côtiers doivent être dûment respectés et pris en compte.

L'accès aux connaissances traditionnelles associées à la gestion des ressources génétiques dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale et détenues par les communautés autochtones et locales est soumis à leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ainsi qu'à la négociation de CCCA avec ces communautés autochtones et locales (article 13).

6.3.1 L'accès dans le cadre de l'Accord BBNJ : Le mécanisme de notification du centre d'échange

L'Accord BBNJ contrôlera l'accès et l'utilisation des RGM et de l'ISN des RGM par le biais d'un système de notification à travers son centre d'échange et établira un mécanisme financier et un fonds spécial pour distribuer les avantages. Le Centre d'échange (de l'Accord BBNJ) Centre d'échange (de l'accord BBNJ) (CHM) est mis en place pour servir de plateforme centralisée permettant aux parties d'accéder, de fournir et de diffuser des informations concernant toutes les activités entrant dans le champ d'application de l'accord. Une notification doit être envoyée au CHM lorsque des RGM sont collectées et des soumissions de suivi sont requises lors de l'utilisation. Par exemple, le CHM doit être notifié lorsque des RGM ou de l'ISN de RGM sont utilisées dans des publications ou en cas de commercialisation.

Le système de notification du CHM est déclenché par une notification préalable qui précise qui, où, quand, comment et à quelles fins la collecte de RGM aura lieu. Cette notification doit également détailler toutes les opportunités potentielles pour les scientifiques de tous les États d'être impliqués ou associés au projet, spécifier toute assistance technique nécessaire et inclure un plan de gestion des données (Art. 12.2) [6]. Cette pré-notification générera également automatiquement un identifiant de lot « BBNJ » normalisé (ci-après,

1. En date du 2 avril 2024 https://treaties.un.org/doc/Treaties/2023/06/202306202004-2820PM/Ch_XXI_10.pdf

l'identifiant BBNJ) qui sera utilisé pendant la campagne pour distinguer toutes les RGM et l'ISN de RGM obtenue et générée pendant la collecte in situ notifiée (Art. 12.3).

Les données générées par d'autres activités en aval associées aux échantillons originaux et à l'ISN générée seront alors liées à l'identifiant BBNJ original. Les utilisateurs doivent également fournir des informations clés sur le stockage, telles que le lieu où les échantillons de RGM sont conservés et les bases de données où l'ISN est ou sera déposée. Enfin, les notifications doivent fournir des données sur l'utilisation des RGM et de l'ISN de RGM obtenues, telles que le développement et/ou la commercialisation de tout produit résultant. (Articles 12.3, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7).

L'Accord distingue les cas où les RGM et l'ISN des RGM seraient soumis à différents modes d'utilisation, y compris les utilisations commerciales. Les Parties sont tenues de veiller à ce que les informations sur le résultat de l'utilisation (tel que défini par le traité à l'article 1) soient partagées avec le CHM et liées à l'identifiant BBNJ correspondant. Cette obligation couvre tous les résultats possibles de l'utilisation, telles que les citations dans des publications scientifiques, les brevets obtenus, et les produits développés. À cet égard, les Parties doivent veiller à ce que les utilisateurs soumettent des informations sur les ventes et sur tout développement ultérieur qui pourrait être pertinent à communiquer au CHM (Art 12.8).

Dans l'ensemble, le système de notification du CHM assure un niveau élevé de transparence et institue une méthode de collecte d'informations qui peut aider à établir des indicateurs sur l'accès et l'utilisation des RGM des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

6.3.2 Le partage des avantages monétaires dans le cadre de l'Accord BBNJ : Un nouveau mécanisme financier et un nouveau fonds

En ce qui concerne le partage des avantages, l'Accord établit une distinction claire entre le partage des avantages monétaires et non monétaires. Pour l'instant, le partage des avantages monétaires doit être assuré par une contribution annuelle des États développés, allouée à un fonds spécial qui sera établi dans le cadre du mécanisme financier de l'Accord. Le taux des contributions sera de 50% de la contribution annuelle établie d'une Partie au budget et le cycle de contributions commencera dès l'entrée en vigueur de l'accord (article 52) et jusqu'à ce que la CdP décide des modalités de partage des avantages monétaires découlant de l'utilisation des RGM et de l'ISN des RGM, sur la base des recommandations du comité de partage des avantages. Ces modalités peuvent inclure des paiements d'étape, des paiements ou des contributions liés à la commercialisation des produits ou aux recettes provenant de la vente des produits, une redevance progressive, et laissent une option pour

d'autres formes de distribution décidées par les Parties (Art. 14.7).

Il est explicitement noté que les modalités futures devraient se soutenir mutuellement et s'adapter à d'autres instruments APA. À cet égard, les Parties à l'Accord BBNJ peuvent décider de rendre compte au Secrétariat de la CDB de la somme des avantages monétaires reçus par le fonds spécial susmentionné, afin de les agréger à l'indicateur phare sur les avantages monétaires pour l'objectif C et la cible 13 défini dans le Cadre de suivi du KMGBF.

6.3.3 Le partage des avantages non monétaires dans le cadre de l'Accord BBNJ

L'Accord BBNJ contient une liste non exhaustive d'avantages non monétaires (art. 14.2 a-g), incluant notamment :

- L'accès aux échantillons de RGM et aux collections d'échantillons ;
- L'accès à l'ISN des RGM ;
- L'accès libre à des données scientifiques trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables (principes « FAIR ») ;
- Les informations contenues dans toutes les notifications, ainsi que les identifiants BBNJ, au CHM sous des formes accessibles et consultables par le public ;
- Le transfert de technologies marines ;
- Le renforcement des capacités ; et
- Le renforcement de la coopération technique et scientifique, en particulier avec les scientifiques dans les pays en développement.

Les Parties à l'Accord BBNJ peuvent décider de faire rapport au Secrétariat de la CDB sur les avantages non monétaires mentionnés dans les cinq catégories décrites au chapitre 3. L'Accord BBNJ laisse en outre la possibilité de convenir de d'autres formes de partage des avantages non monétaires, telles que déterminées par la CdP de l'Accord BBNJ et son Comité sur l'accès et le partage des avantages (art. 14.2 h).

6.3.4 Considérations relatives aux indicateurs sur l'APA pour les RGM et l'ISN des RGM dans le cadre de l'Accord BBNJ

Le système de notification de la BBNJ semble garantir que le CHM disposera d'une quantité importante de données susceptibles d'être utilisées pour établir des indicateurs sur l'accès, l'utilisation et le partage des avantages non monétaires découlant de l'utilisation des RGM et de l'ISN des RGM. Toutefois, de plus amples informations sur la mise en œuvre et sur le mécanisme financier semblent nécessaires pour évaluer les indicateurs possibles pour mesurer les avantages monétaires. L'élaboration d'indicateurs sur les avantages monétaires est étroitement liée aux modalités de paiement qui doivent encore être déterminées par

la CdP de l'Accord BBNJ sur la base des recommandations qui seront préparées par le comité APA.

En termes d'accès, la notification préalable qui génère l'identifiant BBNJ peut être utilisée pour identifier qui accèdera aux RGM puisqu'elle requiert la soumission de détails concernant les collecteurs et leurs collaborateurs (Art. 12). Ces informations peuvent indiquer le pays d'origine du navire de collecte et des opérateurs, ainsi que la nature privée ou publique du programme et des bailleurs de fonds. La notification préalable peut également fournir des informations permettant de mettre en place des indicateurs sur le type de recherche à mener et le lieu d'obtention des RGM (Art. 12). Enfin, la notification postérieure à la collecte, qui identifie les dépôts et les bases de données contenant les RGM collectées et l'ISN de RGM générée, permettra au CHM d'évaluer et de mesurer le type d'accès fourni.

En termes d'avantages, les informations à soumettre par les utilisateurs par le biais du mécanisme de notification devraient fournir des informations pertinentes pour mesurer et surveiller certaines des formes non monétaires spécifiquement prises en compte par le traité dans son article 14.2. Toutefois, la mesure dans laquelle les données reçues par le CHM peuvent être utilisées pour les indicateurs dépend de la question de savoir si et quand les avantages sont créés et de la mise en œuvre des dispositions pertinentes.

Le CHM ne pourra mesurer les avantages que s'ils ont été créés à un moment où ils peuvent être pris en compte dans les notifications requises par le traité. En l'absence de détails sur la mise en œuvre, seuls certains avantages non monétaires semblent relever de ce critère. Par exemple, l'accès aux RGM et le libre accès à l'ISN sont considérés comme des formes d'avantages non monétaires par l'Accord. Ces avantages seront créés une fois que les RGM collectées et l'ISN de RGM générée seront déposées et stockées dans une collection ou une base de données en libre accès. Le CHM sera en mesure d'enregistrer et de mesurer ces avantages puisque la notification post-collecte requise identifiera les dépôts et les bases de données stockant à la fois les RGM collectées et l'ISN de RGM générée.

Toutes les Parties doivent veiller à ce que les informations sur les activités relatives aux RGM et l'ISN de RGM requises par l'Accord soient dûment notifiées au CHM (Art. 12.1). La façon dont les Parties mettent en œuvre cette obligation déterminera les options possibles pour établir des indicateurs permettant de mesurer l'APA. Le tableau 9 ci-dessous montre comment les activités qui déclenchent des notifications peuvent fournir des informations qui pourraient être utilisées pour les indicateurs sur l'accès, l'utilisation et le partage des avantages, ainsi que certaines questions qui doivent être encore déterminées au niveau de la mise en œuvre.

TABLEAU 9 – *Approches possibles des indicateurs sur la base des informations reçues par le biais des notifications au centre d'échange BBNJ.*

Activité soumise à notification	Informations partagées par le biais de la notification	Est-il possible d'utiliser les indicateurs sur l'APA ?	Commentaires sur la mise en œuvre
Notification 6 mois avant la collecte in situ des RGM (Art. 12)	Art. 12. 2.a) La nature et les objectifs dans le cadre desquels la collection est réalisée, y compris, le cas échéant, le(s) programme(s) dont elle fait partie. Art. 12.2.b) L'objet de la recherche ou, s'ils sont connus, les RGM à cibler ou à collecter, et les objectifs pour lesquels ces ressources seront collectées. Art.12.2.c) Les zones géographiques dans lesquelles la collecte doit être entreprise. (d) Un résumé de la méthode et des moyens à utiliser pour la collecte, y compris le nom, le tonnage, le type et la classe des navires, l'équipement scientifique et/ou les méthodes d'étude employées ; (g) Le nom de l'institution ou des institutions patronnant le projet de recherche et du responsable du projet ;	Oui, Indicateurs sur l'accès Non pertinent pour les indicateurs de partage des avantages.	Le Centre d'échange pourrait utiliser ces informations pour obtenir des indications sur les Parties qui demandent l'accès aux RGM et sur le type de recherche à effectuer avec les RGM.

Tableau 9, suite de la page précédente

Activité soumise à notification	Informations partagées par le biais de la notification	Est-il possible d'utiliser les indicateurs sur l'APA ?	Commentaires sur la mise en œuvre
Notification 6 mois avant la collecte in situ des RGM (Art. 12.2)	Art. 12.2.e) Informations concernant toute autre contribution aux grands programmes proposés. Art. 12.2.h) Possibilités pour les scientifiques de tous les États, en particulier les scientifiques des pays en développement, de participer ou d'être associés au projet. Art. 12 2.i) La mesure dans laquelle on estime que les États qui pourraient avoir besoin et demander à bénéficier d'une assistance technique, en particulier les États en développement, devraient pouvoir participer au projet ou se faire représenter ; Art. 12 2.j) Un plan de gestion des données établi selon les principes d'une gouvernance des données ouverte et responsable et conformément à la pratique internationale existante	Oui, Indicateurs sur les avantages non monétaires	Le centre d'échange pourrait utiliser ces informations pour établir des indicateurs sur les collaborations. Le traité considère le renforcement des capacités par des opportunités de partenariat comme un avantage non monétaire, qui pourrait donc être mesuré avant même la collecte in situ. (Article 14) Le plan de gestion des données peut également fournir des informations pour mesurer le « libre accès à une science trouvable, accessible, interopérable et réutilisable » (principes « FAIR ») , étant donné que cet aspect est considéré comme un avantage non monétaire par l'Accord (article 14).

Tableau 9, suite de la page précédente

Activité soumise à notification	Informations partagées par le biais de la notification	Est-il possible d'utiliser les indicateurs sur l'APA ?	Commentaires sur la mise en œuvre
Notification post-collecte au plus tard un an après l'obtention des RGM (article 12.5) Un rapport biennal agrégé des bases de données sur l'accès aux RGM et l'ISN de RGM liés à leur identifiant BBNJ, pour le comité d'accès et de partage des avantages (art. 12.7)	Art. 12.5. a) Le dépôt ou la base de données où sont ou seront déposées les informations numériques sur les ressources génétiques marines. Art. 12.5.b) Où tous les RGM collectés in situ sont ou seront déposés ou conservés. Art. 12.5.d) Toute mise à jour nécessaire du plan de gestion des données prévu au paragraphe (2) (j) ci-dessus. Art. 12.8. c) Lorsque l'échantillon original faisant l'objet de l'utilisation est détenu ; Art. 12.8.d) Les modalités envisagées pour l'accès aux RGM et à l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques marines utilisées, ainsi qu'un plan de gestion des données à cet effet ;	Oui, pour les avantages non monétaires	Le Centre d'échange peut utiliser les informations pour créer une liste des dépôts et des bases de données qui détiennent les RGM et les ISN pour les RGM, ainsi que le type d'accès qu'ils fournissent. Il n'est pas certain que les bases de données existantes puissent se conformer au rapport requis. Le marquage des ensembles de données entrants en tant que « RGM et l'ISN de RGM provenant de zones ne relevant pas de la juridiction nationale » peut nécessiter des modifications informatiques de l'infrastructure existante.

Tableau 9, suite de la page précédente

Activité soumise à notification	Informations partagées par le biais de la notification	Est-il possible d'utiliser les indicateurs sur l'APA ?	Commentaires sur la mise en œuvre
Notification sur l'utilisation de RGM provenant de zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Art 12.8)	Art. 12.8.a) Où se trouvent les résultats de l'utilisation, tels que les publications, les brevets accordés, s'ils sont disponibles et dans la mesure du possible, et les produits développés Art. 12.8.b) Le cas échéant, les détails de la notification au Centre d'échange après la collecte concernant les RGM qui ont fait l'objet d'une utilisation Art. 12.8.c) Lorsque l'échantillon original faisant l'objet de l'utilisation est détenu Art. 12.8.d) Les modalités envisagées pour l'accès aux RGM et à l'ISN des RGM utilisées, ainsi qu'un plan de gestion des données à cet effet Art.12.8.e) Une fois commercialisés, informations, si elles sont disponibles, sur les ventes des produits concernés et sur tout développement ultérieur.	Oui, pour les avantages non monétaires	Le Centre d'échange peut s'en servir pour établir des indicateurs d'utilisation et d'avantages. Toutefois, la capacité de collecter cette information dépend de la création d'un avantage à un moment donné et de l'utilisateur qui serait chargé de fournir l'information.

6.4 Principales conclusions

- Il y a encore beaucoup de travail à faire pour préciser comment mettre en œuvre, y inclus l'élaboration d'indicateurs possibles sur le partage des avantages, le futur mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB ainsi que l'Accord BBNJ. **Les Parties à la CDB (pour l'ISN) et à l'Accord BBNJ sont bien avisées d'anticiper la nécessité de faire le suivi du partage des avantages et d'inclure des indicateurs comme partie intégrante de ces mécanismes** et de manière proactive à l'étape de négociation des textes menée sous l'égide des organes directeurs respectifs.
- Étant donné que l'ISN fait partie intégrante du KMGBF et que l'Accord BBNJ s'insère, comme d'autres conventions relatives à la diversité biologique, sous la portée générale du KMGBF, tous deux devront contribuer à l'objectif C et à la cible 13. Ainsi, une approche intégrée et synergique concernant le suivi et l'élaboration des indicateurs, dans un esprit de soutien mutuel et dans le respect des mandats respectifs, permettra à ces nouveaux instruments de partage des avantages de rejoindre sans heurts les instruments APA existants afin de garantir que les avantages sont partagés de manière juste et équitable et qu'ils augmentent d'ici 2030 jusqu'en 2050.

6.5 Recommandations d'indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapport sur le partage des avantages découlant de l'Accord BBNJ et du mécanisme multilatéral sur l'ISN

Afin que tous les instruments APA convenus au niveau international soient pris en compte dans le KMGBF, si cela est décidé par leurs organes directeurs respectifs, les informations provenant du nouveau mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB et de l'Accord BBNJ devront être agrégées avec celles des mécanismes APA déjà mis en œuvre, y compris la CDB et son PN, et le TIRPAA. Cette étude n'a pas pour but de porter préjudice à l'élaboration du mécanisme multilatéral sur l'ISN, ni à indiquer à la future CdP de l'Accord BBNJ comment elle doit élaborer des indicateurs. Cependant, dans l'intérêt de l'atteinte des objectifs du KMGBF, il serait utile que ces deux instruments envisagent les deux indicateurs phares suivants (un pour les avantages monétaires et un pour les avantages non monétaires, y compris les 6 types d'avantages non monétaires pouvant faire l'objet d'un suivi) afin d'assurer la cohérence des rapports et de l'agrégation.

Avantages monétaires

En ce qui concerne les avantages monétaires, le mécanisme pour l'ISN et l'Accord BBNJ disposeront d'une sorte de fonds de partage des avantages. Ainsi, le suivi du partage

des avantages monétaires devrait être directement mesurable.

- Indicateur proposé : Avantages monétaires reçus en conformité avec les instruments APA convenus au niveau international (mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB et l'Accord BBNJ)
- Dépositaire : Secrétariats respectifs
- Méthodologie : À déterminer par les organes directeurs respectifs
- Désagrégation possible : envisager des options de désagrégation à la fois en termes de donateurs et de bénéficiaires.

Avantages non monétaires

- Indicateur proposé : Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international

En ce qui concerne les avantages non monétaires, les types possibles d'avantages non monétaires à prendre en compte ont été inclus dans les cinq catégories analysées dans le tableau 6.

Pour chacune des cinq catégories de partage des avantages non monétaires, l'idéal serait que l'Accord BBNJ et le mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB proposent une série d'indicateurs qui pourraient être agrégés avec les avantages non monétaires provenant des autres instruments. Le cas échéant, ils pourraient utiliser des indicateurs et des types d'avantages non monétaires similaires, comme proposé aux chapitre 3 and chapitre 4, afin de garantir une intégration maximale des données.

1. Partage d'informations et de résultats de recherche

2. Collaboration scientifique et/ou publications conjointes

3. Renforcement des capacités, développement des capacités et/ou formations

4. Accès aux technologies et transfert de celles-ci

5. Avantages en matière de développement durable

Pour chacun des types d'avantages non monétaires à déclarer, les Parties devraient déterminer le dépositaire, la méthodologie et les éventuelles ventilations, comme suit :

- Dépositaire : Qui déclarerait le type de données relatives aux avantages non monétaires ?
- Méthodologie : Comment les rapports seront-ils établis ?
- Désagrégation possible : envisager la possibilité d'une désagrégation géographique, par bénéficiaire (par exemple, avantages bénéficiant aux peuples autochtones et communautés locales), ou par objet (par exemple, appui à la conservation ou l'utilisation durable de la biodiversité), le cas échéant.



7. Synthèse des indicateurs phares pour l'APA pour le KMGBF

Amber H. Scholz & Julia Duerschlag

7.1 Rassembler les indicateurs APA proposés dans l'ensemble du KMGBF

L'objectif C et la cible 13 invitent la communauté APA à élaborer une nouvelle méthodologie pour le suivi et la mesure du partage des avantages. Jusqu'à présent, le développement des systèmes d'APA s'est largement concentré sur la création de mesures législatives, administratives, politiques ou relatives à la conformité, de sorte que la majorité des données disponibles sur l'APA se rapportent à la mise en œuvre des obligations internationales en matière d'APA. Ces données ne peuvent nous renseigner sur l'état ou les tendances relatives au partage des avantages ni identifier dans quelles situations l'accès est octroyé, par exemple. À travers les indicateurs sur l'APA, le KMGBF vise à mesurer les engagements pris par la communauté mondiale et de voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, afin d'identifier les changements nécessaires pour accroître le partage des avantages.

L'objectif principal de cette étude était d'aider les Parties à développer des indicateurs préliminaires formulés dans le cadre de l'objectif C et de la cible 13 (identiques pour les deux : C1 : « avantages monétaires reçus » et C2 : « avantages non monétaires ») [7]. Sur la base de l'analyse présentée dans les chapitres précédents, nous proposons deux nouveaux indicateurs phares pour l'APA ainsi que six types d'avantages non monétaires pouvant faire l'objet d'un suivi (tableau 10).

Le nouvel indicateur phare pour le partage des avantages monétaires (« Avantages monétaires reçus conformément aux instruments APA applicables convenus au niveau

7.1 Rassembler les indicateurs APA proposés dans l'ensemble du KMGBF99

international ») pourrait permettre aux systèmes bilatéraux et multilatéraux d'APA de rendre compte, en un seul indicateur global, des avantages monétaires générés à travers tous les instruments internationaux sur l'APA. Ces informations seraient collectées au niveau national pour les avantages partagés bilatéralement, et par les secrétariats des instruments internationaux APA pertinents pour les avantages partagés multilatéralement. Le chapitre 2 explique les difficultés rencontrées au niveau national pour collecter des informations sur les avantages monétaires. Le chapitre 3 fournit des recommandations sur les mesures que les pays peuvent prendre pour relever ces défis. Les recommandations formulées n'aideraient pas seulement à rendre compte des avantages partagés, mais pourraient également renforcer les systèmes nationaux d'APA. Une meilleure compréhension des avantages reçus pourrait permettre aux pays de mesurer l'efficacité de leur système APA et de mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la cible 13 et à la réalisation de l'objectif C du KMGBF.

Nous proposons que le nouvel indicateur phare pour les avantages non monétaires (« Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international ») soit défini comme le taux moyen de changement dans les types d'avantages non monétaires partagés. Afin de faciliter la collecte d'informations pertinentes, les avantages non monétaires ont été regroupés en cinq catégories et six types d'avantages non monétaires, dont trois peuvent être compilés au niveau national et trois autres compilés au niveau global sur la base des méthodes présentées au chapitre 4 (tableau 10).

La méthodologie décrite au chapitre 4 a été testée et pourrait être développée et maintenue au fil du temps par l'Institut Leibniz DSMZ pour soutenir la mesure et le suivi des avantages non monétaires, sous réserve de la disponibilité des fonds. Les informations seraient collectées au niveau mondial, puis communiquées aux pays de manière désagrégée, afin qu'ils en tiennent compte dans leurs rapports nationaux à la CDB. La mise à disposition de ces informations aux pays contribuerait à renforcer les systèmes nationaux de surveillance de l'utilisation des ressources génétiques et à rendre plus visible la contribution de l'APA à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et à l'avancement de la science et de la recherche. En théorie, cette méthodologie pourrait également être élaborée davantage pour faciliter le suivi et l'établissement de rapport au niveau global sur le partage des avantages non monétaires générés dans le cadre du mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB, de l'Accord BBNJ et du TIRPAA, à la demande des secrétariats ou des organes directeurs de ces instruments. Une telle consolidation permettrait vraisemblablement de disposer d'un indicateur APA mondial représentatif et peu coûteux à mettre en œuvre.

Pour les trois instruments qui préconisent l'approche multilatérale au partage des avantages (TIRPAA, mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB, Accord BBNJ), nous recommandons que ces instruments prennent en compte les cinq catégories proposées

7.1 Rassembler les indicateurs APA proposés dans l'ensemble du KMGBF00

d'avantages non monétaires décrites dans les chapitre 5 et chapitre 6, ce qui leur permettrait de contribuer des données de manière harmonisée aux mécanismes de suivi du KMGBF. L'étude ne porte pas préjudice au fait que d'autres instruments internationaux liés à l'APA puissent également fournir à l'avenir des informations sur le partage des avantages ; cela dit, notre analyse a exclus les instruments actuellement en cours de négociation (à savoir l'instrument international sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies de l'OMS et l'instrument juridique international relatif à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques de l'OMPI) en raison de l'absence d'un texte final adopté qui pourrait clarifier la portée et les implications possibles de ces instruments en matière d'APA.

TABLEAU 10 – *Les nouveaux indicateurs phares sur l'APA proposés dans le KMGBF. Le texte souligné représente notre proposition de nouveaux indicateurs; le texte barré indique la formulation initiale des indicateurs phares, qui serait donc remplacée. Les indicateurs de composantes et les indicateurs complémentaires sont indiqués tels qu'ils ont été adoptés dans la décision 15/5. Pour les objectifs ou cibles marqués d'un « ^b » : un indicateur binaire a été proposé pour cet objectif ou cette cible et sera examiné plus en détail par le Groupe spécial d'experts techniques. Indicateurs marqués d'un astérisque (*) : il n'existe pas de méthodologie actualisée pour cet indicateur. Le Groupe spécial d'experts techniques travaillera avec des partenaires pour guider le développement de ces indicateurs.*

Objectif/cible	Indicateur phare	Désagrégrations possibles Indicateur de	Composant indicator	Composante Indicateur complémentaire
Objectif C ^b	C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus*	Pour C.1 : Par les avantages monétaires	NA	Nombre d'utilisateurs ayant fourni des informations relatives à l'utilisation des ressources génétiques aux points de contrôle désignés
	C.1 <u>Avantages monétaires reçus conformément aux instruments APA applicables convenus au niveau international</u>	perçus par les populations autochtones et les communautés locales		Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus (IRCC) publiés dans le centre d'échange d'informations sur l'APA
	C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires*	Pour C.2 : Par type d'avantage non monétaire**		Nombre de communiqués sur les points de contrôle publiés dans le centre d'échange d'informations sur l'APA
	C.2 <u>Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international</u>	Perçus par les populations autochtones et les communautés locales		Nombre de certificats de conformité internationalement reconnus à des fins non commerciales Intégration de la biodiversité dans les systèmes nationaux de comptabilité et d'établissement de rapports, définie comme la mise en œuvre du système de comptabilité économique environnementale

Tableau 10, suite de la page précédente

Objectif/cible	Indicateur phare	Désagrégrations possibles Indicateur de	Composant indicator	Composante Indicateur complémentaire
Cible 13^b	C.1 Indicateur sur les avantages monétaires reçus*	Pour C.1 : Par les avantages monétaires perçus par les populations autochtones et les communautés locales	Nombre de permis ou d'équivalents pour les sources génétiques (y compris celles liées au savoir traditionnel) par type de permis	Nombre total de transferts de matériel végétal du système multilatéral du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIR-PAA) effectués dans un pays
	C.1 <u>Avantages monétaires reçus conformément aux instruments APA applicables convenus au niveau international</u>	Pour C.2 : Par type d'avantage non monétaire**		Nombre total de permis, ou leur équivalent, accordés pour l'accès aux ressources génétiques
	C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires*	Par les avantages non monétaires perçus par les populations autochtones et les communautés locales		Nombre total d'IRCC publiés dans le centre d'échange sur l'APA
	C.2 <u>Avantages non monétaires découlant des instruments APA applicables convenus au niveau international</u>			Nombre de pays qui exigent un consentement préalable informé et qui ont publié des mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et le partage des avantages dans le Centre d'échange sur l'APA Nombre de pays qui exigent le consentement préalable informé et qui ont publié des informations sur les procédures d'accès et de partage des avantages dans le Centre d'échange sur l'APA Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et politiques pour assurer un partage juste et équitable des avantages Estimation du pourcentage des avantages monétaires et non monétaires consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité

******Ces informations seront collectées dans le cadre des rapports nationaux prévus par la Convention, dans lesquels les Parties indiquent les types d'avantages non monétaires qu'elles ont reçus. Les rapports devraient au minimum inclure :

1. Nombre de résultats de la recherche et du développement découlant des instruments APA (collectés au niveau mondial).
2. Nombre de publications scientifiques conjointes issues d'instruments d'APA avec des auteurs du pays fournisseur, le cas échéant (collectées au niveau mondial)
3. Nombre de publications scientifiques relatives à la conservation, à l'utilisation durable, à la sécurité alimentaire et à la santé publique découlant des instruments APA (collectées au niveau mondial).
4. Nombre d'événements de transfert de technologie découlant d'instruments d'APA (collectés au niveau national).
5. Nombre de projets contribuant au développement durable découlant d'instruments APA (collectés au niveau national).
6. Indicateur relatif au renforcement des capacités et au développement dans le cadre des avantages non monétaires découlant des instruments APA (à déterminer, voir la cible 20 du KMGBF).

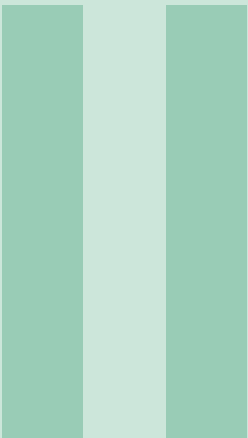
7.2 Outlook

Cette étude marque le début d'un processus à long terme visant à élaborer de nouveaux indicateurs clés en matière d'APA dans le cadre du KMGBF, ainsi qu'une méthode de suivi du partage des avantages qui répondra à l'objectif C et à la cible 13. Ce processus sera nécessairement mené par les Parties qui impliquera certainement des changements significatifs dans le suivi, l'établissement de rapports et la collecte de données relatives à l'APA, ainsi qu'un renforcement des capacités concordant à ces nouvelles exigences. Les prochaines étapes du processus semblent claires. Tout d'abord, les Parties devront, lors de la COP16, examiner et convenir des indicateurs finaux à être incorporés dans le Cadre de suivi du KMGBF. Par la suite, les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) devront être examinés et mis à jour pour prendre en compte le suivi du partage des avantages monétaires et non monétaires pertinents. Parallèlement, d'autres instruments APA convenus au niveau international (notamment le TIRPAA, le mécanisme multilatéral sur l'ISN de la CDB et l'Accord BBNJ) devront décider si et comment contribuer à la mise en œuvre du KMGBF et de son Cadre de suivi. Au niveau national, les pays devront envisager de nouvelles structures responsables de la collecte et la compilation de données nationales sur les trois types d'avantages non monétaires identifiés précédemment, en plus de préparer les données agrégées sur les avantages monétaires. Pour améliorer la quantité et la qualité des données disponibles au niveau global sur les trois autres types

d'avantages non monétaires, les Parties pourraient envisager de demander explicitement aux utilisateurs d'inclure les identifiants d'IRCC (ou, dans l'intervalle, les identifiants de permis nationaux d'APA) dans les manuscrits soumis pour publication et de veiller à ce que leurs permis nationaux soient publiés en tant qu'IRCC dans le centre d'échange sur l'APA. Parallèlement, un mécanisme mondial de notification pour les utilisateurs sur le partage des avantages non monétaires pourrait représenter un outil efficace et peu coûteux pour améliorer les connaissances et le suivi des résultats concrets des processus d'APA.

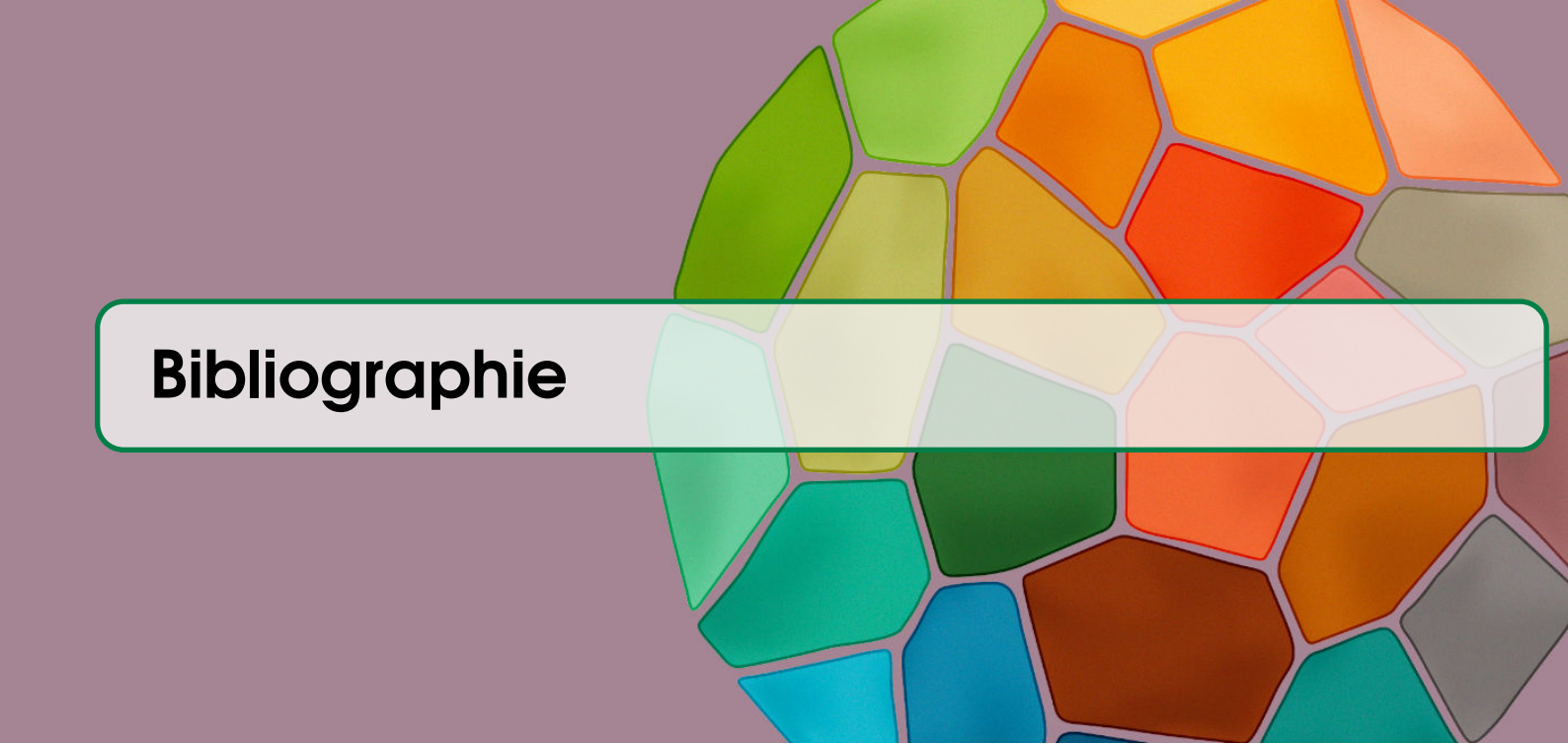
À moyen terme, de nouvelles méthodes de mesure de l'utilisation commerciale des RG (ou des ISN) pourraient être mises au point et testées comme l'utilisation des informations contenues dans les demandes de brevet pour évaluer et suivre les « coentreprises » ou la « propriété conjointe des droits de propriété intellectuelle pertinents » (selon l'annexe NP). En outre, les utilisateurs et les fournisseurs pourraient envisager de mesurer l'accès facilité, qui fait partie de la cible 13, et, le cas échéant, la manière de le faire.

Les instruments APA offrent la possibilité de favoriser des relations et des collaborations à long terme qui peuvent avoir un impact considérable et être utiles à toutes les Parties. Au cours des entretiens avec les experts, il a souvent été noté que l'APA dispose d'un grand potentiel inexploité. Grâce à une approche holistique combinant le suivi à l'échelle nationale et à l'échelle globale pour les indicateurs APA, nous pouvons commencer à nous rapprocher de l'objectif à long terme qui consiste à mesurer la valeur sociétale et l'impact de l'APA au niveau national, régional et international. Une fois cet objectif commun atteint, les ambitions de l'objectif C et du KMGBF au sens large seront également en bonne voie.



Dossiers et annexes

Bibliographie	106
Acronymes et abréviations	111
Annexe 1 - Méthodologie de l'enquête	A
Annexe 2 – Questionnaire de l'enquête	D
Annexe 3 – Entretiens	N



Bibliographie

Traités, résolutions et autres documents officiels

- [1] UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME. *Convention on biological diversity*. Juin 1992. URL : <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/8340> (cf. page 10).
- [2] CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY. *Nagoya Protocol on Access to Genetic Resources and the Fair and Equitable Sharing of Benefits Arising from their Utilization to the Convention on Biological Diversity : Text and Annex*. 2011. URL : <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/27555> (cf. pages 11, 18-20, 22, 26, 40, 41, 49, 57).
- [3] FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS. *International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*. 2001. URL : <https://www.fao.org/plant-treaty/overview/texts-treaty/en/> (cf. pages 11, 71, 72, 74).
- [4] INTERNATIONAL TREATY ON PLANT GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE. *Eighth meeting of the Standing Committee on the Funding Strategy and Resource Mobilization (SFC-8) - Meeting proceedings*. Publication Title : Food and agriculture organization of the United Nations. Sept. 2023. URL : <https://www.fao.org/3/cc8199en/cc8199en.pdf> (cf. pages 72, 73, 76).
- [5] INTERNATIONAL TREATY ON PLANT GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND AGRICULTURE. *Implementation of the funding strategy*. Publication Title : Food and Agriculture Organization. Déc. 2023. URL : <https://www.fao.org/3/no028en/no028en.pdf> (cf. pages 72, 78).

- [6] UNITED NATIONS. *Agreement under the United Nations Convention on the Law of the Sea on the Conservation and Sustainable Use of Marine Biological Diversity of Areas beyond National Jurisdiction*. Juin 2023. URL : <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/8340> (cf. pages 73, 87, 88).
- [7] CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY. “Monitoring framework for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework”. *UN Doc*. CBD/COP/DEC/15/5, déc. 2022. URL : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-05-en.pdf> (cf. pages iv, 12, 13, 37, 98).
- [8] CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY Secretariat of the. “Notification - Selected experts for the Ad hoc Technical Expert Group on Indicators for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework”. *UN Doc*. SCBD/IMS/NP/JC/KM/90718, avr. 2023. URL : <https://www.cbd.int/doc/notifications/2023/ntf-2023-040-indicators-en.pdf> (cf. page iv).
- [9] CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY. “Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework”. *UN Doc*. CBD/COP/DEC/15/4, déc. 2022. URL : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-en.pdf> (cf. pages 8, 12, 37).
- [10] PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY Conference of the. “Access and benefit-sharing as related to genetic resources”. *UN Doc*. COP 6 Decision VI/24, avr. 2002. URL : <https://www.cbd.int/decision/cop/?id=7198> (cf. pages 10, 18).
- [11] FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS. “The Standard Material Transfer Agreement”. *FAO Doc*. FAO Doc, 2006. URL : <https://www.fao.org/3/be006e/be006e.pdf> (cf. page 11).
- [12] CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY. “Digital sequence information on genetic resources”. *UN Doc*. CBD/COP/DEC/15/9, déc. 2022. URL : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-09-en.pdf> (cf. pages 12, 83).
- [13] SUBSIDIARY BODY ON SCIENTIFIC, TECHNICAL AND TECHNOLOGICAL ADVICE, CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY. “25/1. Monitoring framework for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework.” *UN Doc*. 1/14 CBD/SBSTTA/REC/25/1, oct. 2023. URL : <https://www.cbd.int/doc/recommendations/sbstta-25/sbstta-25-rec-01-en.pdf> (cf. page 15).
- [14] UNITED NATIONS. “Implementation of the Convention on Biological Diversity and its contribution to sustainable development”. *UN Doc*. A/RES/78/155, déc. 2023. URL : <https://www.undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F78%2F155&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False> (cf. page 16).

- [15] WORLD HEALTH ORGANIZATION. “Bureau’s text of the WHO convention, agreement or other international instrument on pandemic prevention, preparedness and response (WHO CA+)”. *WHO Doc.* A/INB/5/6, juin 2023. URL : https://apps.who.int/gb/inb/pdf_files/inb5/A_INB5_6-en.pdf (cf. page 16).
- [16] SECRETARIAT OF THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY. “Notification - Survey on indicators on access and benefit-sharing for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework”. *UN Doc.* SCBD/NPU/DC/TS/BG/RKi/91289, sept. 2023. URL : <https://www.cbd.int/doc/notifications/2023/ntf-2023-103-abs-en.pdf> (cf. pages 16, 18, 19, 38, A).
- [17] PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY Conference of the. “Decision adopted by the parties to the nagoya protocol on access and benefit-sharing, NP-1/3. Monitoring and reporting (Article 29)”. *UN Doc.* UNEP/CBD/NP/COP-MOP/DEC/1/3, oct. 2014. URL : <https://www.cbd.int/doc/decisions/np-mop-01/np-mop-01-dec-03-en.pdf> (cf. page 22).
- [18] PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY Conference of the. “Decision adopted by the parties to the nagoya protocol on access and benefit-sharing, NP-3/4. Monitoring and reporting (Article 29)”. *UN Doc.* CBD/NP/MOP/DEC/3/4, nov. 2018. URL : <https://www.cbd.int/doc/decisions/np-mop-03/np-mop-03-dec-04-en.pdf> (cf. page 22).
- [19] PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY Conference of the. “Decision adopted by the parties to the nagoya protocol on access and benefit-sharing, NP-4/3. Monitoring and reporting (Article 29)”. *UN Doc.* CBD/NP/MOP/DEC/4/3, déc. 2022. URL : <https://www.cbd.int/doc/decisions/np-mop-04/np-mop-04-dec-03-en.pdf> (cf. pages 40, 51).
- [20] PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY Conference of the. “Decision adopted by the conference of the parties to the convention on biological diversity at its ninth meeting - Technology transfer and cooperation”. *UN Doc.* UNEP/CBD/COP /DEC/IX/14, oct. 2008. URL : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-09/cop-09-dec-14-en.pdf> (cf. page 45).
- [21] PARTIES TO THE CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY Conference of the. “Decision adopted by the conference of the parties to the convention on biological diversity - Mechanisms for planning, monitoring, reporting and review”. *UN Doc.* CBD/COP/DEC/15/6, déc. 2022. URL : <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-06-en.pdf> (cf. page 51).
- [22] FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS. “Tenth session of the governing body - The Benefit-sharing Fund : 2022-2023 Report”. *FAO Doc.* FAO Doc, nov. 2023. URL : <https://www.fao.org/3/cc8470en/cc8470en.pdf> (cf. page 72).

- [23] AD HOC OPEN-ENDED WORKING GROUP ON BENEFIT-SHARING FROM THE USE OF DIGITAL SEQUENCE INFORMATION ON GENETIC RESOURCES. “Report of the Ad Hoc Open-ended Working Group on Benefit-sharing from the Use of Digital Sequence Information on Genetic Resources on its first meeting”. *UN Doc. CBD/WGDSI/1/3*, nov. 2023. URL : <https://www.cbd.int/doc/c/8531/d3e3/739fe0f4c5931b46dab505f3/wgdsi-01-03-en.pdf> (cf. page 83).

Livres

- [24] GREIBER Thomas. *An Explanatory Guide to the Nagoya Protocol on Access and Benefit-sharing*. Google-Books-ID : HXW95Za0wk0C. IUCN, 2012. 395 pages. ISBN : 978-2-8317-1529-2 (cf. page 19).
- [25] FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS. *Introduction to the international treaty on plant genetic resources for food and agriculture*. FAO Doc., 2011. ISBN : 978-92-5-107165-6. URL : http://www.itpgrfa.net/International/sites/default/files/edm1_full_en.pdf (cf. page 72).

Articles

- [26] EBERT Andreas W., ENGELS Johannes M. M., SCHAFLEITNER Roland et al. “Critical Review of the Increasing Complexity of Access and Benefit-Sharing Policies of Genetic Resources for Genebank Curators and Plant Breeders—A Public and Private Sector Perspective”. *Plants* 12.16 (août 2023). Publisher : MDPI AG, 2992. ISSN : 2223-7747. DOI : [10.3390/plants12162992](https://doi.org/10.3390/plants12162992) (cf. pages 47, 55).
- [27] SCHOLZ Amber Hartman, LANGE Matthias, HABEKOST Pia et al. “Myth-busting the provider-user relationship for digital sequence information”. *GigaScience* 10.12 (29 déc. 2021), giab085. ISSN : 2047-217X. DOI : [10.1093/gigascience/giab085](https://doi.org/10.1093/gigascience/giab085). URL : <https://academic.oup.com/gigascience/article/doi/10.1093/gigascience/giab085/6489125> (visité le 14/07/2023) (cf. page 56).
- [28] SEBO Paul, LUCIA Sylvain de et VERNAZ Nathalie. “Accuracy of PubMed-based author lists of publications and use of author identifiers to address author name ambiguity : a cross-sectional study”. *Scientometrics* 126.5 (mars 2021). Publisher : Springer Science and Business Media LLC, 4121-4135. ISSN : 1588-2861. DOI : [10.1007/s11192-020-03845-3](https://doi.org/10.1007/s11192-020-03845-3) (cf. pages 56, 57).
- [29] MARDEN Emily, ABBOTT Richard J., AUSTERLITZ Frédéric et al. “Sharing and reporting benefits from biodiversity research”. *Molecular Ecology* 30.5 (nov. 2020). Publisher : Wiley, 1103-1107. ISSN : 1365-294X. DOI : [10.1111/mec.15702](https://doi.org/10.1111/mec.15702) (cf. pages 66, 71).
- [30] GALLUZZI Gea, LÓPEZ NORIEGA Isabel et HALEWOOD Michael. “Non-monetary benefit sharing mechanisms within the projects funded by the Benefit Sharing Fund”. *International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture* (2014).

URL : <https://www.fao.org/publications/card/en/c/84d6161c-0dba-41ab-99eb-3fbb5ba5999f> (cf. pages 73, 76).

- [31] SCHOLZ Amber Hartman, FREITAG Jens, LYAL Christopher H. C. et al. “Multilateral benefit-sharing from digital sequence information will support both science and biodiversity conservation”. *Nature Communications* 13.1 (23 fév. 2022), 1086. ISSN : 2041-1723. DOI : [10.1038/s41467-022-28594-0](https://doi.org/10.1038/s41467-022-28594-0). URL : <https://www.nature.com/articles/s41467-022-28594-0> (visité le 06/03/2024) (cf. pages 73, 86).

Acronymes et abréviations

AccordBBNJ	Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale	2
AHTEG	Ad Hoc Technical Expert Group (Groupe spécial d'experts techniques) . . .	iv
ANC	Autorité nationale compétente	11
APA	Accès et partage des avantages	iv
ATTM	Accord type de transfert de matériel	11
BfN	Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature	iv
BMUV	Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature, de la sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs	iv
CCCA	Conditions convenues d'un commun accord	10
CCI	Chambre de commerce internationale	iv
CDB	Convention sur la diversité biologique	2
CdP	Conférence des Parties	10
CÉ-APA	Centre d'échange sur l'APA	11
CHM	Centre d'échange (de l'accord BBNJ)	88

CIRAD Centre français de recherche agronomique pour le développement international	iii
CONAGEBIO Commission nationale pour la gestion de la biodiversité	3
CPCC Consentement préalable donné en connaissance de cause	10
CTA Connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	23
DSMZ Institut Leibniz Collection allemande de micro-organismes et de cultures cellulaires GmbH	iii
ET-NMBS Examen des tendances en matière de partage des avantages non monétaires (projet exécuté par l’Institut Leibniz DSMZ)	iv
FAO Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture	iv
FAR-DSI Évaluation de la faisabilité d’un règlement relatif aux informations de séquence numérique	iv
FIOCRUZ Fondation Oswaldo Cruz	iv
GBIF Global Biodiversity Information Facility (Système mondial d’information sur la biodiversité)	iv
GFBio Fédération allemande pour les données biologiques	iii
GRI Norme mondiale de reporting	67
IIFB International Indigenous Forum on Biodiversity (Forum international autochtone sur la biodiversité)	iv
ISN Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	2
IZW Institut Leibniz pour la recherche sur les zoos et la faune sauvage	iii
KMGBF Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal	1
MLS Système multilatéral d’accès et de partage des avantages dans le cadre du TIRPAA11	
OMS Organisation mondiale de la santé	16
OMPI Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	16
PFN Point focal national	11
PN Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité	

biologique	1
PPI People and Plant International	iv
RG Ressource(s) génétique(s)	1
RGM Ressources génétiques marines	87
SCDB Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique	v
SPI Politique scientifique et internationalisation	55
TIRPAA Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2
UEBT Union for Ethical Biotrade (Union pour le biocommerce éthique)	iv



Annexe 1 - Méthodologie de l'enquête

Notes méthodologiques - Enquête sur les indicateurs APA pour le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et analyse des résultats (présentés au chapitre 2)

Dans le cadre des travaux menés pour cette étude, une enquête a été conçue pour recueillir des informations auprès des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur les données disponibles sur la mise en œuvre des cadres nationaux d'accès et de partage des avantages, en particulier les données relatives aux avantages monétaires et non monétaires découlant de l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. L'enquête a été élaborée pour combler une lacune dans les connaissances sur l'état actuel de la collecte de données nationales sur l'APA, en vue d'éclairer l'élaboration des nouveaux indicateurs APA adoptés dans le cadre du KMGBF. Elle a été distribuée par le Secrétariat de la CDB aux points focaux nationaux de la Convention et du Protocole de Nagoya, et était disponible en ligne du 29 septembre 2023 au 27 octobre 2023 [16]. Les répondants ont été invités à répondre à l'enquête soit en anglais, en français ou en espagnol.

Annexe 1 - Conception de l'enquête

Les auteurs, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, ont conçu le questionnaire de l'enquête en 4 sections afin de collecter des informations sur les éléments suivants : 1) des informations générales sur les répondants et le contexte national de l'APA (questions 1-8); 2) les informations nationales disponibles sur les avantages monétaires (questions 9-12); 3) les informations nationales disponibles sur les avantages non monétaires (questions 13-16); et 4) des informations complémentaires (questions 17-19).

L'enquête comprenait des questions à choix multiples et des questions ouvertes. Les

questions à choix multiples étaient obligatoires, sauf lorsque les réponses précédentes permettaient aux répondants de sauter les questions qui ne les concernaient pas (par exemple, les questions sur la désagrégation, lorsqu'aucune donnée n'est disponible). Les questions ouvertes n'étaient pas obligatoires mais permettaient aux répondants de fournir des informations supplémentaires. Les participants ont été invités à fournir des informations ou à nuancer leurs réponses aux questions standard à choix multiples, s'ils le souhaitaient. Dans la section 1, les répondants devaient répondre à des questions générales sur le contexte de leur pays en matière d'APA afin d'identifier les participants les plus susceptibles d'avoir de l'expérience dans le traitement des données sur les avantages monétaires et non monétaires, ainsi que les participants qui pouvaient passer directement à la dernière section, par exemple si leur pays ne réglementait pas l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles qui y sont associées. Dans la section 4, les répondants ont pu fournir leurs coordonnées et consentir à être contactés par les chercheurs pour un suivi supplémentaire.

L'enquête a été conçue et administrée à l'aide de MS Office Forms 365 (version en ligne). En cliquant sur le lien de l'enquête, les répondants étaient dirigés soit vers la version originale en anglais de l'enquête, soit vers une version traduite en français ou en espagnol, en fonction des paramètres linguistiques de leur navigateur web. Les répondants dont le navigateur Web était configuré dans d'autres langues (par exemple l'arabe) étaient dirigés vers la version anglaise.

Bien que l'enquête était destinée aux points focaux nationaux, elle permettait à toute personne ayant accès au lien de remplir le questionnaire. Les points focaux nationaux ont donc pu transmettre le lien de l'enquête aux parties prenantes nationales intéressées ou à d'autres collègues qui auraient des commentaires utiles à apporter. Pour cette raison, l'enquête acceptait également des réponses multiples par pays.

Les auteurs ont estimé qu'il faudrait environ 15 minutes aux points focaux nationaux pour répondre à l'enquête. Pour certains répondants, plus de temps a pu être nécessaire en raison de facteurs tels que la barrière de la langue, des problèmes techniques/de connectivité, ou la nécessité de consulter d'autres collègues ou des sources de données. Pour faire gagner du temps aux répondants, l'enquête a été conçue de manière à sauter les sections de l'enquête qui ne seraient pas pertinentes pour le pays sur la base des réponses précédentes, par exemple lorsqu'un pays a indiqué qu'il ne réglementait pas l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées.

Les points focaux nationaux sont chargés d'assurer la liaison avec le Secrétariat de la CDB et de notifier tout changement relatif aux désignations des points focaux nationaux, y compris les informations de contact. Certains points focaux nationaux dont les coordonnées étaient incorrectes ou obsolètes, ou qui avaient des problèmes techniques avec leur courrier électronique, peuvent ne pas avoir été contactés par la notification et n'ont donc pas été

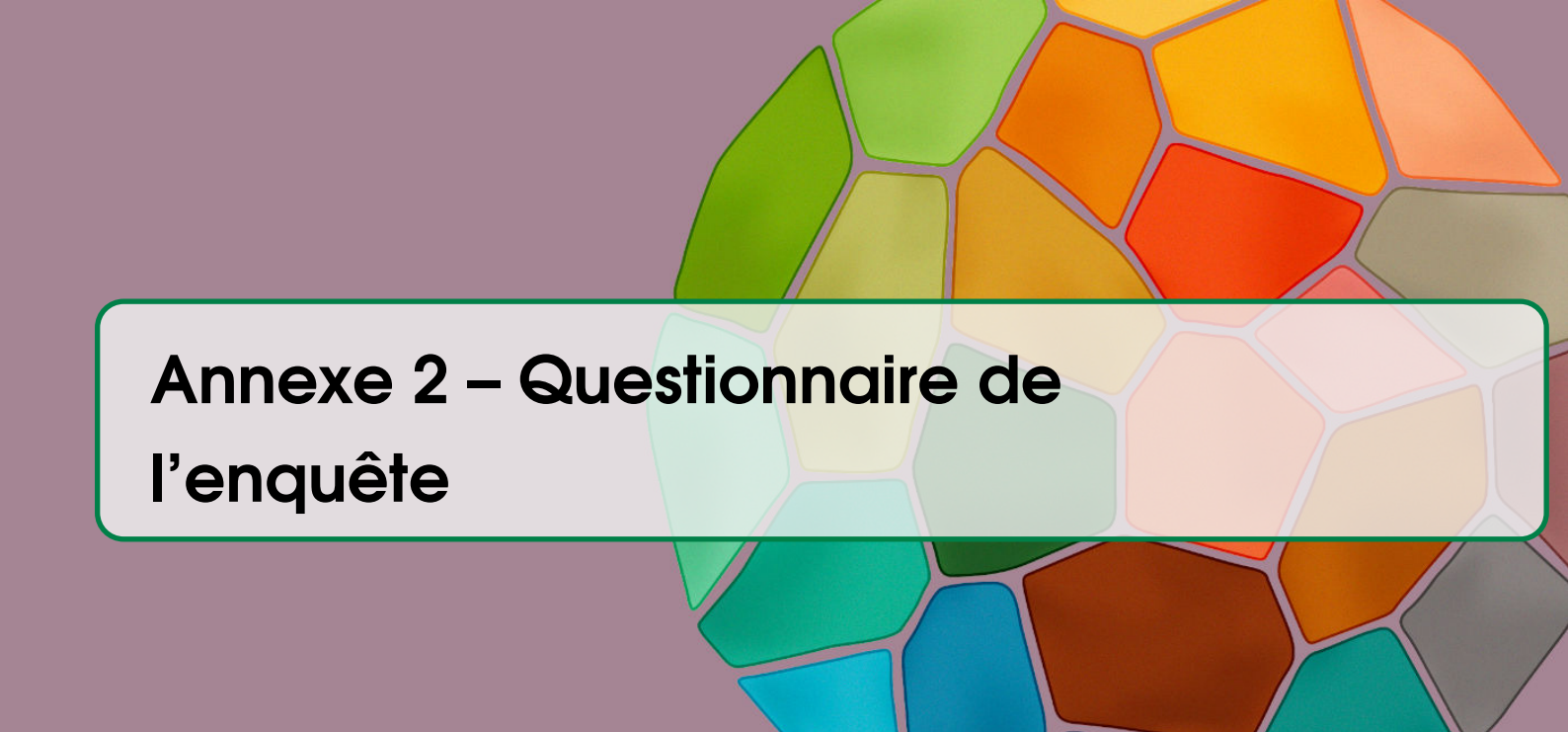
invités à répondre à l'enquête.

Annexe 1 - Analyse des données collectées

Lors de l'analyse des résultats de l'enquête, les auteurs notent que certaines corrections ont été apportées aux données afin d'en améliorer la qualité et de produire des analyses fiables. Par exemple, les réponses en double soumises par le même répondant ont été supprimées de l'ensemble des données utilisées pour l'analyse. En outre, certains pays qui ont participé aux entretiens approfondis décrits plus loin dans ce chapitre ont apporté des corrections orales ou écrites à leurs réponses à l'enquête ; ce sont ces réponses corrigées qui ont été prises en compte dans l'analyse des données.

En outre, les auteurs notent que quelques répondants ont fourni des réponses incohérentes ou inexactes. Par exemple, lorsque plusieurs réponses ont été reçues du même pays, ils ont noté des incohérences dans les réponses aux questions sur le contexte national de l'APA. Lors de la compilation des réponses pour analyser les résultats par pays, les auteurs ont donc privilégié la réponse fournie par le point focal national APA et/ou vérifié les informations publiées sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages (<https://absch.cbd.int/>), ainsi que la cohérence avec les autres réponses fournies dans le cadre de l'enquête. Des corrections mineures ont été apportées aux données sur cette base.

En outre, les auteurs notent qu'en raison d'une erreur technique avec MS Forms, trois réponses reçues dans les premiers jours de la mise en ligne de l'enquête étaient incomplètes parce que certaines questions n'apparaissaient pas à l'écran dans la section sur les avantages monétaires. Les répondants (de trois pays différents) ont été contactés par courrier électronique et encouragés à fournir les informations manquantes. Malheureusement, ces informations n'ont pas été obtenues et sont donc absentes de l'analyse contenue au chapitre 2 sur la désagrégation possible et les indicateurs nationaux sur les avantages monétaires reçus.



Annexe 2 – Questionnaire de l'enquête

Enquête sur les indicateurs APA pour le cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal

En décembre 2022, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, qui comprend l'**objectif C et la cible 13** consacrés à l'accès et au partage des avantages (APA). Le **cadre de suivi** du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comprend une série d'indicateurs principaux, dont les suivants, liés à l'objectif C et à la cible 13 (indicateurs APA) :

- C.1 Indicateur sur les avantages monétaires
- C.2 Indicateur sur les avantages non monétaires

Dans ce contexte, les Parties à la Convention sont invitées à répondre à cette enquête sur les indicateurs APA pour le Cadre mondial de la biodiversité, afin de recueillir des informations sur les pratiques actuelles en matière de collecte de données sur les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.

L'enquête est menée par l'**Institut Leibniz DSMZ-Collection allemande de micro-organismes et de cultures cellulaires** pour le compte du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et ses résultats seront inclus dans une étude de fond commandée sur les indicateurs d'accès et de partage des avantages. L'enquête et l'étude aideront le **groupe spécial d'experts techniques (AHTEG) sur les indicateurs pour le cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal** à remplir son mandat.

L'enquête devrait prendre environ **15 minutes** et sera ouverte jusqu'au **27 octobre 2023**. Nous vous remercions d'avance pour votre temps et votre soutien à l'élaboration d'indicateurs pour la mise en œuvre et le suivi du Cadre mondial pour la biodiversité

Kunming-Montréal.

Section 1 - Informations générales

[« * » indique une question obligatoire, “_____” indique des champs à remplir]

1. Nom* _____
2. Pays* _____
3. Organisation/département/ministère/agence _____
4. Rôle dans le système national d'APA (plusieurs options possibles)*
 - ☐ Point focal national APA
 - ☐ Point focal national de la CDB
 - ☐ Autorité nationale compétente en matière d'APA
 - ☐ Autre (veuillez préciser) : _____
5. Votre pays réglemente-t-il l'accès aux ressources génétiques (GR) et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (CTA) ?*
 - ☐ Oui, mon pays réglemente l'accès aux GR et aux CTA [passer à la question suivante]
 - ☐ Oui, mon pays réglemente uniquement l'accès aux RG [passer à la question suivante]
 - ☐ Oui, mon pays réglemente uniquement l'accès aux CTA [passer à la question 7]
 - ☐ Non [skip to Section 4 – Additional information]
 - ☐ Je ne sais pas [passer à la question suivante]
6. Selon la législation nationale de votre pays, quelle(s) entité(s) est/sont reconnue(s) comme fournisseur(s) de ressources génétiques ? Plusieurs options peuvent s'appliquer.*
 - ☐ Gouvernement national
 - ☐ Gouvernement régional
 - ☐ Gouvernement local
 - ☐ Peuples autochtones et communautés locales
 - ☐ Autre : _____
 - ☐ Je ne sais pas
7. En vertu de la législation nationale de votre pays, quelle(s) entité(s) est/sont reconnue(s) comme fournisseur(s) de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ? Plusieurs options peuvent s'appliquer*.
 - ☐ Gouvernement national
 - ☐ Gouvernement régional

- ☐ Gouvernement local
 - ☐ Peuples autochtones et communautés locales
 - ☐ Autre : _____
 - ☐ Je ne sais pas
8. Au cours des dix dernières années, des accords APA ont-ils été conclus avec des utilisateurs pour l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans la juridiction de votre pays ?*
- ☐ Oui *[passer à la question suivante]*
 - ☐ Non *[passer à la question suivante]*
 - ☐ Je ne sais pas *[passer à la question suivante]*

Section 2 - Avantages monétaires reçus des utilisateurs des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées

Cette section traite des pratiques de collecte de données/informations relatives aux **avantages monétaires** provenant de la mise en œuvre d'accords APA (en rapport avec l'indicateur global C.1).

9. Sur la base des priorités nationales de votre pays (ou de celles du fournisseur reconnu) lors de la négociation des conditions convenues d'un commun accord, quels sont les avantages monétaires les plus importants ? (liste tirée de l'[annexe du protocole de Nagoya](#)).
- ☐ Droits d'accès/droits par échantillon collecté ou autrement acquis
 - ☐ paiements initiaux
 - ☐ Paiements par étapes
 - ☐ le paiement de redevances
 - ☐ Droits de licence en cas de commercialisation
 - ☐ Droits spéciaux à verser à des fonds d'affectation spéciale en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique
 - ☐ les salaires et les conditions préférentielles convenues d'un commun accord
 - ☐ financement de la recherche
 - ☐ Coentreprises
 - ☐ Copropriété des droits de propriété intellectuelle pertinents
 - ☐ Ne s'applique pas
 - ☐ Je préfère ne pas répondre
 - ☐ Je ne sais pas
 - ☐ Autre : _____

9.1. Veuillez justifier votre réponse à la question précédente : _____

10. Des informations sont-elles disponibles sur le montant global (agrégé) des avantages monétaires reçus dans votre pays dans le cadre des accords APA ?*

- ☐ Oui, des informations agrégées sont disponibles [passer à 10.2]
- ☐ Oui, des informations partielles sont disponibles [passer à 10.2]
- ☐ Non, aucune information n'est disponible [passer à 10.1, puis à 11]
- ☐ Je ne sais pas [passer à 11]
- ☐ Sans objet [passer à 11]

10.1. [*NON EST SÉLECTIONNÉ POUR 10*] Veuillez indiquer pourquoi ces informations ne sont pas disponibles ou quels sont les obstacles à la collecte d'informations globales sur les avantages monétaires au niveau national :

10.2. [*OUI OU OUI PARTIEL EST SÉLECTIONNÉ POUR 10*] Comment les informations sur le partage des avantages sont-elles compilées, stockées et analysées ? Quelle phrase décrit le mieux la situation dans votre pays ? Cochez toutes les options qui s'appliquent :

- ☐ Nous recevons des documents imprimés tels que des factures, des rapports et d'autres preuves des avantages partagés, puis nous les organisons et les stockons.
- ☐ Nous recevons des documents numériques tels que des factures, des rapports et d'autres preuves des avantages partagés (par exemple par courrier électronique), puis nous les organisons et les sauvegardons sur un ordinateur ou un serveur.
- ☐ En plus de recevoir des documents comme preuve des avantages partagés, nous compilons et systématisons manuellement les informations dans des tableaux de données, par exemple des fichiers Excel (par exemple, pour savoir combien de rapports ont été reçus).
- ☐ Nous compilons les avantages partagés par le biais d'une plateforme en ligne et les informations sont stockées dans des bases de données (par exemple MS SQL, MS Access, autres), mais ne sont pas analysées automatiquement.
- ☐ Nous compilons des informations sur les avantages partagés par le biais d'une plateforme en ligne et nous disposons d'une base de données et d'une interface utilisateur (base de données back-end et/ou système de veille stratégique) pour analyser les informations, générer des statistiques, agréger et désagréger les informations, etc.
- ☐ Autre, précisez : _____

10.3. Les informations sur les avantages monétaires reçues sont-elles disponibles par

année civile ?*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

10.3.1. [SI OUI EST SÉLECTIONNÉ POUR 10.3] Veuillez partager les données disponibles sur le montant des avantages monétaires reçues dans votre pays ou toute autre information pertinente : _____

10.3.2. [SI NON EST SÉLECTIONNÉ POUR 10.3] Veuillez indiquer pourquoi c'est le cas ou quels sont les obstacles à la collecte d'informations ventilées par année civile au niveau national : _____

10.4. Disposez-vous d'informations désagrégées sur les avantages monétaires reçues par l'un des types de bénéficiaires suivants? Sélectionnez les options qui s'appliquent :*

- ☐ Gouvernement national/régional/local
- ☐ Institution académique
- ☐ Peuples autochtones et communautés locales
- ☐ Femmes
- ☐ Autre : _____
- ☐ Non, aucune ventilation n'est disponible selon les bénéficiaires.
- ☐ Je ne sais pas

10.4.1. [SI NON EST SÉLECTIONNÉ POUR 10.4] Veuillez indiquer pourquoi ces informations ne sont pas disponibles ou quels sont les obstacles à la collecte ou à la compilation d'informations ventilées par type de bénéficiaire au niveau national : _____

10.5. Autre ventilation disponible pour les avantages monétaires reçus (le cas échéant) : _____

10.6. Existe-t-il des indicateurs au niveau national pour surveiller les avantages monétaires découlant des accords APA ?*

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

10.6.1. [SI OUI EST SÉLECTIONNÉ POUR 10.6] Si des indicateurs existent, veuillez fournir des informations ou des liens vers des informations sur les indicateurs nationaux : _____

11. Dans votre pays, un fonds ou un autre mécanisme financier a-t-il été créé pour recevoir les avantages monétaires découlant des accords APA ?*

- ☐ Oui
- ☐ Non

☐ Je ne sais pas

12. Veuillez utiliser cet espace pour fournir des informations supplémentaires sur la manière dont les avantages monétaires sont perçues et gérées dans votre pays :
- _____

Section 3 - Avantages non monétaires reçus des utilisateurs des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques

Cette section traite des pratiques de collecte de données relatives aux **avantages non monétaires** découlant de la mise en œuvre d'un accord APA (en rapport avec l'indicateur global C.2).

13. Sur la base des priorités nationales de votre pays (ou de celles du fournisseur reconnu) lors de la négociation de conditions mutuellement convenues, quels sont les avantages non monétaires les plus importants ? Choisissez-en jusqu'à cinq dans la liste ci-dessous (tirée de l'annexe du protocole de Nagoya) :*

- ☐ Partage des résultats de la recherche et du développement
- ☐ Collaboration, coopération et contribution aux programmes de recherche scientifique et de développement
- ☐ Participation au développement des produits
- ☐ Collaboration, coopération et contribution à l'éducation et à la formation
- ☐ Accès aux installations ex situ de ressources génétiques et aux bases de données
- ☐ Transfert de connaissances et de technologies dans les conditions les plus équitables et les plus favorables
- ☐ Renforcer les capacités de transfert de technologie
- ☐ Renforcement des capacités institutionnelles
- ☐ Ressources humaines et matérielles pour renforcer les capacités d'administration et d'application de la réglementation en matière d'accès.
- ☐ Formation relative aux ressources génétiques avec la pleine participation des pays fournisseurs de ressources génétiques et, dans la mesure du possible, dans ces pays.
- ☐ Accès aux informations scientifiques relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris les inventaires biologiques et les études taxonomiques
- ☐ Contributions à l'économie locale
- ☐ Recherche orientée vers les besoins prioritaires, tels que la santé et la sécurité

alimentaire, en tenant compte des utilisations domestiques des ressources génétiques

- ☐ Relations institutionnelles et professionnelles et activités de collaboration ultérieures
- ☐ Avantages en termes de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance
- ☐ Reconnaissance sociale
- ☐ Propriété conjointe des droits de propriété intellectuelle pertinents
- ☐ Sans objet
- ☐ Je préfère ne pas le dire
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Autre : _____

13.1. Veuillez expliquer votre réponse : _____

14. Des informations sont-elles disponibles sur les avantages non monétaires suivants reçus dans votre pays ? Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent :*

- ☐ Partage des résultats de la recherche et du développement
- ☐ Collaboration, coopération et contribution aux programmes de recherche scientifique et de développement
- ☐ Participation au développement des produits
- ☐ Collaboration, coopération et contribution à l'éducation et à la formation
- ☐ Accès aux installations ex situ de ressources génétiques et aux bases de données
- ☐ Transfert de connaissances et de technologies dans les conditions les plus équitables et les plus favorables
- ☐ Renforcer les capacités de transfert de technologie
- ☐ Renforcement des capacités institutionnelles
- ☐ Ressources humaines et matérielles pour renforcer les capacités d'administration et d'application de la réglementation en matière d'accès.
- ☐ Formation relative aux ressources génétiques avec la pleine participation des pays fournisseurs de ressources génétiques et, dans la mesure du possible, dans ces pays.
- ☐ Accès aux informations scientifiques relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris les inventaires biologiques et les études taxonomiques
- ☐ Contributions à l'économie locale
- ☐ Recherche orientée vers les besoins prioritaires, tels que la santé et la sécurité alimentaire, en tenant compte des utilisations domestiques des ressources génétiques
- ☐ Relations institutionnelles et professionnelles et activités de collaboration ultérieures

- ☐ Avantages en termes de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance
 - ☐ Reconnaissance sociale
 - ☐ Propriété conjointe des droits de propriété intellectuelle pertinents
 - ☐ Aucune information n'est disponible sur les avantages non monétaires
 - ☐ Sans objet
 - ☐ Je préfère ne pas le dire
 - ☐ Je ne sais pas
 - ☐ Autre : _____
- 14.1. Comment les informations sur les avantages partagés sont-elles compilées, stockées et analysées ? Quelle phrase décrit le mieux la situation dans votre pays ? Cochez toutes les options qui s'appliquent :
- ☐ Nous recevons des documents imprimés tels que des factures, des rapports et d'autres preuves des avantages partagés, puis nous les organisons et les stockons.
 - ☐ Nous recevons des documents numériques tels que des factures, des rapports et d'autres preuves des avantages partagés (par exemple par courrier électronique), puis nous les organisons et les sauvegardons sur un ordinateur ou un serveur.
 - ☐ En plus de recevoir des documents comme preuve des avantages partagés, nous compilons et systématisons manuellement les informations dans des tableaux de données, par exemple des fichiers Excel (par exemple, pour savoir combien de rapports ont été reçus).
 - ☐ Nous compilons les avantages partagés par le biais d'une plateforme en ligne et les informations sont stockées dans des bases de données (par exemple MS SQL, MS Access, autres), mais ne sont pas analysées automatiquement.
 - ☐ Nous compilons des informations sur les avantages partagés par le biais d'une plateforme en ligne et nous disposons d'une base de données et d'une interface utilisateur (base de données back-end et/ou système de veille stratégique) pour analyser les informations, générer des statistiques, agréger et désagréger les informations, etc.
 - ☐ Autre : _____
- 14.2. Veuillez utiliser cet espace pour partager les données disponibles sur les avantages non monétaires reçus dans votre pays, et/ou spécifier toute désagrégation disponible, le cas échéant : _____
15. Existe-t-il des indicateurs au niveau national pour surveiller les avantages non monétaires découlant des accords APA ?
- ☐ Oui [passer à 15.1, puis à la section 4]

- ☐ Non [passer à 16]
- ☐ Je ne sais pas [passer à 16]
- 15.1. [SI OUI EST SÉLECTIONNÉ POUR 15] Si des indicateurs existent, veuillez fournir des informations ou des liens vers des informations sur les indicateurs nationaux : _____
16. Si peu ou pas d'informations sont disponibles sur les avantages non monétaires reçus dans votre pays, veuillez en indiquer les raisons ou les obstacles à la collecte de ces informations au niveau national : _____

Section 4 - Informations complémentaires

17. Votre pays recueille-t-il ou rencontre-t-il des informations sur les avantages monétaires ou non monétaires partagés avec d'autres pays par le biais de contrôles de conformité des utilisateurs ou d'autres mesures de conformité ?*
- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas
- 17.1. [SI OUI EST SÉLECTIONNÉ POUR 17] Veuillez décrire les informations collectées ou observées sur les avantages monétaires et non monétaires et préciser si/comment ces informations sont compilées ou utilisées : _____
18. Si les chercheurs de l'étude ont des questions complémentaires concernant vos réponses à cette enquête, acceptez-vous d'être contacté(e) pour fournir des informations supplémentaires ?
- ☐ Oui
- ☐ Non
- 18.1. [SI OUI EST SÉLECTIONNÉ POUR 18] Veuillez indiquer la méthode de contact que vous préférez (numéro de téléphone, e-mail, etc.) : _____
19. Veuillez utiliser cet espace pour faire part de vos conseils ou de vos préoccupations, par exemple en ce qui concerne les besoins en matière de capacité, pour l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs APA pour le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal : _____



Annexe 3 – Entretiens

Notes sur les entretiens

Équipe pour les entretiens : Julia Duerschlag, Melania Muñoz García, Amber H. Scholz. Les entretiens dans les pays ont été menés par l'équipe d'enquêteurs ainsi que par Suhel al-Janabi et Hartmut Meyer.

Nous avons mené 16 entretiens avec des représentants de pays et 16 experts en matière d'APA issus de divers domaines et secteurs (voir les remerciements pour les pays et les experts qui ont participé). Au cours d'un entretien de 45 minutes, des questions sur les procédures APA, les indicateurs possibles ainsi que les défis et les opportunités dans le développement d'indicateurs APA ont été posées et discutées. Les questions ont été envoyées aux participants avant l'entretien.

Les entretiens ont été enregistrés en vue d'une analyse interne. Les résultats et les principales conclusions ont été résumés et incorporés dans les chapitre 2 et chapitre 3.

Questions d'entretien sur les indicateurs d'accès et de partage des avantages (APA)

Questions pour les pays qui réglementent l'accès aux ressources génétiques et/ou aux savoirs traditionnels

1. Comment fonctionne le suivi du partage des avantages dans votre pays ? Quelles sont les institutions impliquées dans la collecte des informations ?
 - (a) Qui reçoit les informations sur les avantages partagés ?
 - (b) Qui doit rendre compte des avantages partagés ? Les utilisateurs ? Les fournisseurs ? Les deux ?
 - (c) Les utilisateurs sont-ils tenus de rendre compte des avantages partagés dans votre cadre juridique ou peut-être dans le cadre de votre permis/contrat/standard MAT en matière d'APA ?

- (d) À qui le partage des avantages est-il déclaré ? Suivi : si les utilisateurs sont obligés de faire rapport à différentes autorités nationales, est-il possible de compiler les informations complètes ?
 - (e) Existe-t-il une différence dans le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques et celui des connaissances traditionnelles associées ?
 - (f) Des tiers (par exemple, des partenaires de recherche nationaux (dans le pays)) jouent-ils un rôle dans l'établissement des rapports ?
2. Si un nouvel indicateur exigeait un rapport sur les « avantages partagés », comment votre pays traiterai-t-il cette question ? Quels seraient les défis à relever en termes de gestion des données et d'établissement de rapports ?
 3. Quel type d'informations/données sur les avantages monétaires reçus (le cas échéant) par votre pays est disponible au niveau global ?
 4. Que faudrait-il pour que votre pays soit mieux à même de quantifier, de stocker et d'agréger les avantages monétaires reçus ?
 5. De quelles informations disposez-vous sur les avantages non monétaires dans votre pays ?
 6. Étant donné les limites des rapports sur les avantages partagés au niveau national, quelles autres sources de données pourraient être envisagées (rôle des utilisateurs, de l'industrie, des universités) ?

Questions pour les pays qui ne réglementent pas l'accès aux ressources génétiques et/ou aux connaissances traditionnelles et aux experts en matière d'APA

1. Quels sont, selon vous, les défis à relever pour élaborer des indicateurs APA ?
2. Quelles sont les possibilités de développement d'indicateurs APA ?
3. Quels types d'avantages seront plus faciles à mesurer ? Monétaires ou non monétaires ? Pourquoi ?
4. Si vous pouviez agiter une baguette magique. ...
 - (a) Comment commencer à mesurer les avantages monétaires reçus ?
 - (b) Comment commencer à mesurer les avantages non monétaires ?
5. Un défi majeur pour les indicateurs APA est que les accords APA sont souvent des contrats privés et que, par conséquent, les résultats de l'APA sont souvent "invisibles" pour la communauté internationale. Avez-vous des idées originales pour améliorer la visibilité (ou la comptabilisation) de l'APA au niveau national et mondial ?
6. Étant donné les limites du partage des avantages en matière de collecte de données aux niveaux national et mondial, avez-vous des idées ou des propositions sur d'autres possibilités de partage des données ? Quels autres acteurs pourraient potentiellement jouer un rôle dans la production de données sur le partage des avantages ?

Temporary page!

L^AT_EX was unable to guess the total number of pages correctly. As there was some unprocessed data that should have been added to the final page this extra page has been added to receive it.

If you rerun the document (without altering it) this surplus page will go away, because L^AT_EX now knows how many pages to expect for this document.